



> 3/2001

ATTENTATS TERRORISTES AUX ÉTATS - UNIS



1110100

1000101110

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

00010

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

NUMERO 3/2001 JUILLET>SEPTEMBRE

0001000101111010001100

01100011001001

101110000101110101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

001011100001011101010101011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

BULLETIN

1000101111000010001011100

00100

010111000101110100010

010

100001000

+ dossier
spécial

011111

10111010000100010110001011110001011100

101110000100010110111



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Photothèque S.I.P.
Archives LW (Henri Sibenaler)
Commission européenne
MAE
Ministère de la Culture,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
Tom Wagner

Chris'

Service Information et Presse
Cellule Édition

Imprimerie Graphic Press S.à r.l.

< PHOTOS

< LAYOUT

< RÉDACTION

< IMPRESSION

001



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

GOVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1110100

3, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

01100100101100010111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

100010111100001000101110000100010111101000110001100100
01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

10111000010001011011

S O M M A I R E

DOSSIER SPÉCIAL

Attentats terroristes aux États-Unis d'Amérique

Réactions des autorités luxembourgeoises
après les attentats du 11 septembre 2001 014

Décisions et mesures prises
au niveau de l'Union européenne 032

À LA UNE

Visite d'Etat de
M. Constantinos Stephanopoulos,
président de la République hellénique
10 - 12 juillet 2001 040

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
au Canada
25 - 29 septembre 2001 048

VISITES AU LUXEMBOURG

> Visite officielle de M. Donald Johnston,
secrétaire général de l'Organisation
pour la coopération et le développement
économiques
11 juillet 2001 063

Visite de M. Bernard Kouchner,
ministre français délégué à la Santé
24 juillet 2001 063

Visite de travail de Madame Dawn Primarolo,
ministre du Trésor du Royaume-Uni
11 septembre 2001 064

Visite du Dr Josef Pühringer,
gouverneur de Haute-Autriche
17 - 18 septembre 2001 065

AUTRES VISITES 066

VISITES À L'ÉTRANGER

> Visite de S.A.R. le Grand-Duc
et de M. Charles Goerens au Kosovo
20 et 21 septembre 2001 071

Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République de Chypre
23 - 24 juillet 2001 073

Visite officielle de
Madame Erna Hennicot-Schoepges
en Chine
20 - 21 septembre 2001 075

UNION EUROPÉENNE

> M. Jean-Claude Juncker et
Madame Lydie Polfer au Conseil
européen extraordinaire, à Bruxelles
21 septembre 2001 081

> Conseil Ecofin informel, à Liège
21 - 22 septembre 2001 081

> Lancement de la campagne
"L'Europe - une Union
pour l'avenir de tous"
27 septembre 2001 082

Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Romano Prodi, président de la
Commission européenne
4 juillet 2001

082

Tournée des capitales de M. Louis Michel,
ministre belge des Affaires étrangères
5 juillet 2001

083

Réunion des ministres Benelux
chargés des questions d'asile
et d'immigration, à Luxembourg
9 juillet 2001

084

Le Luxembourg ratifie le traité de Nice
12 juillet 2001

084

Visite de travail de M. Hervé Hasquin,
ministre-président de la Communauté
Wallonie-Bruxelles
18 juillet 2001

085

M. Jean-Claude Juncker assiste aux
"Rencontres européennes de la jeunesse",
à Luxembourg
20 juillet 2001

085

Visite de travail de M. François-Xavier
de Donnea, ministre-président
du gouvernement de la Région
de Bruxelles-capital
28 juillet 2001

086

Visite de travail de M. Frits Bolkestein,
Commissaire européen responsable
des questions fiscales
5 septembre 2001

086

Visite de M. Michel Barnier,
Commissaire européen responsable
des questions institutionnelles
et de la politique régionale
5 septembre 2001

087

Réunion informelle des ministres des
Affaires étrangères de l'Union européenne,
à Genvai
8 - 9 septembre 2001

087

Conseil informel conjoint des ministres
des Transports et de l'Environnement
de l'Union européenne,
à Bruxelles et à Louvain
14 - 16 septembre 2001

088

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

> Madame Lydie Polfer participe à la
Conférence mondiale contre le racisme
à Durban, en Afrique du Sud
31 août - 8 septembre 2001

093

M. Eugène Berger participe à la
réunion ministérielle de l'ONU, à Genève
24 - 25 septembre 2001

094

M. Charles Goerens participe à une
réunion informelle des ministres
de la Défense de l'OTAN, à Bruxelles
26 septembre 2001

094

FAMILLE GRAND-DUCALE

S.A.R. le Grand-Duc visite les travaux de
rénovation de la vieille ville ainsi que le
chantier du Musée national d'histoire et d'art
5 septembre 2001

099

S.A.R. le Grand-Duc est reçu
à la Banque centrale du Luxembourg
pour une présentation des pièces
et billets en euros

17 septembre 2001

099

De nouveaux timbres-poste à l'effigie
de S.A.R. le Grand-Duc sont présentés
au Palais grand-ducal

18 septembre 2001

100

S.A.R. le Grand-Duc visite plusieurs projets
concernant l'énergie renouvelable

26 septembre 2001

100

ACTUALITÉ NATIONALE

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker nommé
docteur honoris causa de la faculté
de la Westfälischen Wilhelms-Universität

6 juillet 2001

105

M. Jean-Claude Juncker visite les décors
du film "Passage secret", à Esch-sur-Alzette

23 juillet 2001

105

M. Jean-Claude Juncker rencontre
M. Kaspar Villiger, ministre suisse
des Finances, à Locarno

15 août 2001

106

Création d'une commission spéciale
pour l'étude des spoliations des biens juifs
au Luxembourg pendant la Seconde
Guerre mondiale

20 septembre 2001

106

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Signature d'un accord entre le ministère
des Affaires étrangères et Eumetsat

4 juillet 2001

106

Signature d'un contrat-cadre entre
le ministère des Affaires étrangères
et Cargolux

9 juillet 2001

107

M. Charles Goerens participe
aux Journées de la coopération

10 - 12 juillet 2001

108

Présentation du Rapport mondial
sur le développement humain du PNUD

13 juillet 2001

108

Madame Lydie Polfer reçoit le Conseil
des ambassadeurs arabes

18 juillet 2001

109

Visite de travail de M. Jean-Claude Faure,
président du Comité d'aide au
développement de l'OCDE
et présentation du rapport annuel 2000
sur la coopération au développement
et l'action humanitaire

11 septembre 2001

109

La Conférence diplomatique se réunit
à Luxembourg

17 - 18 septembre 2001

110

AGRICULTURE

M. Fernand Boden présente la loi
concernant le soutien au développement
rural et les modalités d'application
de l'indemnité compensatoire en faveur
des agriculteurs dans les zones défavorisées

18 et 26 juillet 2001

111

007

M. Fernand Boden visite l'Agrocenter
de Mersch
1er août 2001

112

ÉCONOMIE ET CLASSES MOYENNES

M. Fernand Boden présente le projet
de loi sur les pratiques commerciales
24 juillet 2001

113

Réunions du Comité de conjoncture
juillet, août, septembre 2001

114

La tripartite sidérurgique
se réunit avec pour principaux sujets
la future fusion entre ARBED, Aleralia
et Usinor et le dossier des préretraites
4 et 13 septembre 2001

115

ÉDUCATION NATIONALE

Madame Anne Brasseur présente
la rentrée scolaire 2001/2002
13 septembre 2001

116

Madame Anne Brasseur
participe à l'ouverture du sixième
LuxDidac au Centre culturel de Bonnevoie
18 septembre 2001

117

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente
le projet *Naturbësch*
4 juillet 2001

117

Présentation de l'audit concernant
l'Administration des eaux et forêts
11 juillet 2001

118

Présentation de la campagne
de sensibilisation concernant la journée
d'action "En Ville sans ma voiture"
5 septembre 2001

118

M. Eugène Berger visite le camp pour jeunes
dans le Parc naturel de Remerschen
dans le cadre de la manifestation de clôture
de la campagne européenne climatique
des jeunes "The Bet"
7 septembre 2001

119

Présentation du Guide
des énergies renouvelables
10 septembre 2001

119

MM. Wolter, Goerens et Berger présentent
le projet pilote écologique *Neit Wunnen*
12 septembre 2001

120

FAMILLE ET JEUNESSE

Madame Marie-Josée Jacobs présente
la politique du gouvernement en
matière de "Prise en charge des élèves
en dehors des heures de classe"
18 juillet 2001

121

Madame Marie-Josée Jacobs présente
le projet de loi concernant la situation
de revenu des personnes handicapées
21 août 2001

121

Madame Marie-Josée Jacobs
reçoit les experts nommés par
le Conseil de l'Europe dans le cadre
de "l'Evaluation de la politique jeunesse
au Luxembourg"
27 septembre 2001

122

FINANCES

> Présentation du projet de budget
des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2002
30 juillet 2001

123

M. Luc Frieden participe au Symposium
européen Winconference 2001,
à Interlaken
5 juillet 2001

125

M. Frieden dépose le projet de loi
concernant le budget des recettes et
des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
19 septembre 2001

125

M. Luc Frieden visite plusieurs magasins
à Luxembourg-Ville afin d'inciter la
population à s'habituer à l'euro et assiste
à la présentation de mesures destinées
à préparer le personnel de vente à l'euro
21 et 27 septembre 2001

126

INTÉRIEUR

M. Michel Wolter présente le projet
de la Cité des sciences, de la recherche
et de l'innovation
18 juillet 2001

127

JUSTICE

M. Luc Frieden reçoit une délégation
du personnel de garde de la prison
de Schrassig
2 août 2001

127

RECHERCHE

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste
à la présentation du rapport d'activité 2000
du Centre de recherche public
Gabriel Lippmann
16 juillet 2001

128

Le Centre de recherche public Santé
présente son rapport d'activité
18 juillet 2001

129

SANTÉ

M. Carlo Wagner présente les résultats
du sondage sur "La satisfaction des usagers
avec les hôpitaux au Grand-Duché en 2001 "
11 juillet 2001

129

Compromis lors de la neuvième
Table ronde sur les pensions
16 juillet 2001

130

SPORTS

Madame Anne Brasseur rencontre
Madame Marie-George Buffet,
ministre française de la Jeunesse
et des Sports, à Paris
24 septembre 2001

130

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente la
nouvelle technologie d'autobus
dotés de piles à combustible
17 juillet 2001

130

TRAVAIL ET EMPLOI

M. François Biltgen présente le projet de loi réglant
la durée de travail des ouvriers occupés dans les
hôtels et restaurants
19 juillet 2001

131

M. François Biltgen tire un premier bilan
de l'opération de régularisation
des sans-papiers
26 juillet 2001

132

TRAVAUX PUBLICS

Présentation du rapport d'activité 2000
du Fonds de rénovation de la vieille ville
1er août 2001

133

Madame Erna Hennicot-Schoepges
informe sur l'avis de l'Unesco concernant
la Cité judiciaire
6 août 2001

133

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

135

DISCOURS

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors
du dîner offert à l'occasion de la
visite d'Etat à Luxembourg de
M. Constantinos Stephanopoulos,
président de la République hellénique
10 juillet 2001

145

La transparence dans le
contexte européen - 2001
- contribution écrite de
M. Jean-Claude Juncker, à l'ouvrage
réalisé par le Parti populaire européen
intitulé "Our vision of Europe"

147

Europa - Eine Architektur und ihre Folgen
- discours de M. Jean-Claude Juncker
à l'occasion de la remise du titre de
docteur honoris causa par la
Philosophische Fakultät der Westfälischen
Wilhelms-Universität Münster
6 juillet 2001

154

Discours de M. Jean-Claude Juncker,
devant la Chambre des députés,
à l'occasion des attentats terroristes
perpétrés aux Etats-Unis d'Amérique
13 septembre 2001

161

L'économie luxembourgeoise en 2050
- discours de M. Henri Grethen,
à l'Executive Club Luxembourg
17 septembre 2001

163

DOSSIER SPÉCIAL

ATTENTATS TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

100010111100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

RÉACTIONS

DES AUTORITÉS
LUXEMBOURGEOISES



Lors de la conférence de presse, organisée le 11 septembre 2001, M. Jean-Claude Juncker avec à ses côtés Madame Lydie Polfer, exprime au nom du gouvernement luxembourgeois son indignation face aux attaques terroristes

APRÈS LES ATTAQUES TERRORISTES À NEW YORK ET À WASHINGTON

11 SEPTEMBRE 2001

CONFÉRENCE DE PRESSE

DU 11 SEPTEMBRE 2001

Lors d'une conférence de presse conjointe, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ont exprimé, au nom du gouvernement luxembourgeois, leur indignation face aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis d'Amérique et ont fait part de leur compassion envers les familles américaines, victimes de ces attaques à New York et à Washington.

M. Juncker a annoncé qu'à la suite d'une réunion avec la ministre des Affaires étrangères, suivie d'une réunion élargie aux ministres de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur et des Transports, il avait été décidé au nom du gouvernement luxembourgeois de recourir à des mesures de sécurité renforcées autour de l'ambassade des Etats-Unis au Luxembourg, de toutes les institutions, banques et entreprises d'origine américaine ainsi qu'auprès des deux dépôts militaires américains installés sur le territoire luxembourgeois.

Le dispositif de sécurité de l'aéroport Findel à Luxembourg a également été renforcé.

Pour le Premier ministre, "Ces faits ne touchent pas seulement les Etats-Unis, ils concernent directement l'ensemble du monde civilisé". Selon M. Juncker, "Le monde doit intervenir afin d'introduire des mesures appropriées pour lutter contre de telles exactions".

Madame Polfer, pour sa part, a donné des précisions quant aux mesures pratiques à prendre concernant les ressortissants luxembourgeois se trouvant aux Etats-Unis, notamment à New York ou à Washington.

MESSAGES DE CONDOLÉANCES

S.A.R. le Grand-Duc a envoyé le 11 septembre un message de condoléances au président américain en se disant profondément choqué par cette terrible tragédie.

M. Juncker a déclaré toute sa sympathie au président américain, M. George W. Bush, au maire de New York, M. Rudolf Giuliani ainsi qu'au gouverneur de New York, M. George E. Pataki.

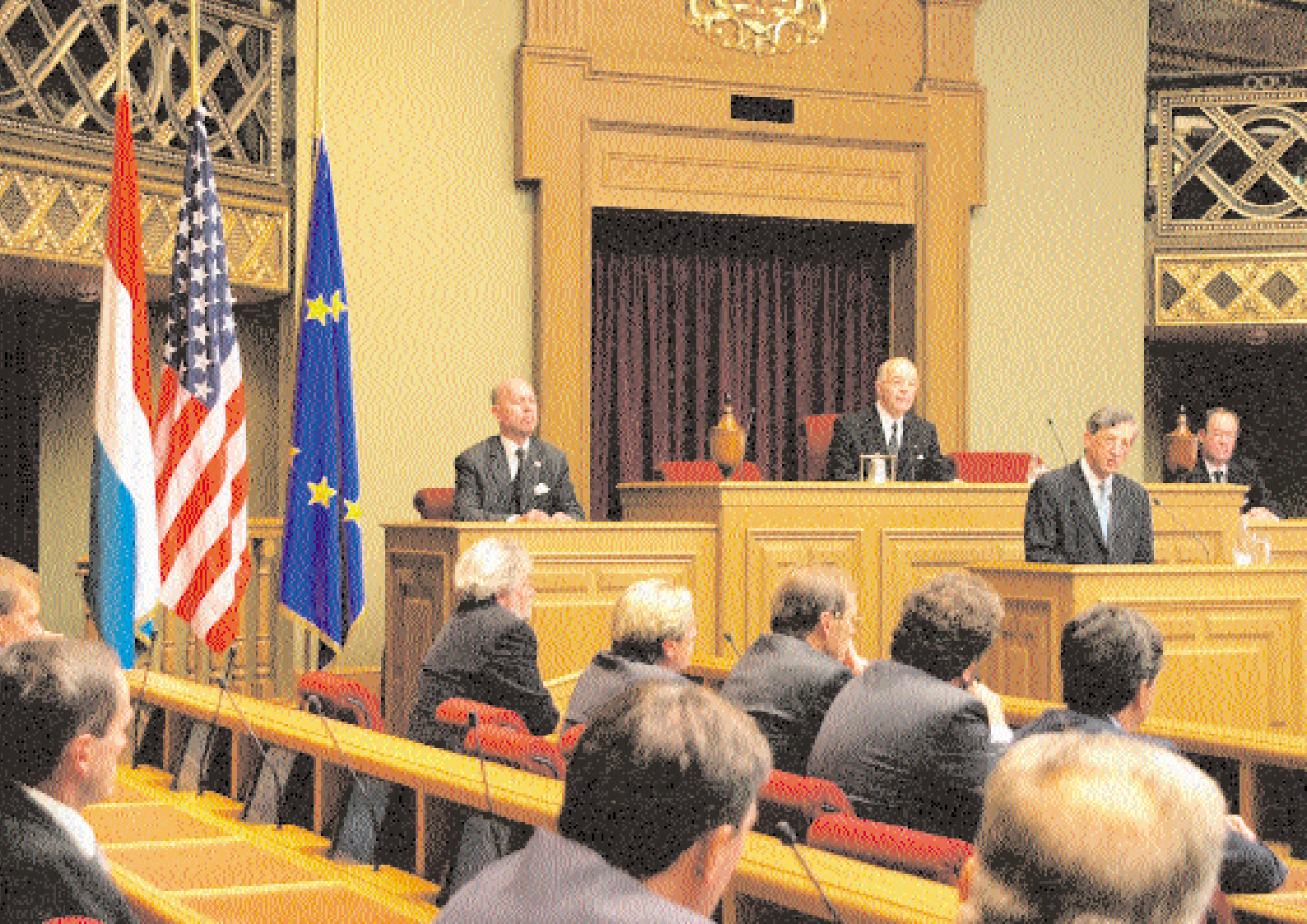
Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer a fait part de ses condoléances au peuple américain dans une lettre adressée à son homologue américain, M. Colin Powell.

UNE PÉRIODE DE DEUIL NATIONAL EST DÉCRÉTÉE

017

Le 12 septembre, le gouvernement a décrété une période de deuil national qui a été observé pendant le reste de la semaine du 11 septembre en signe de compassion pour le peuple américain. Aucune réception officielle n'a eu lieu et les drapeaux luxembourgeois sont restés en berne jusqu'au 17 septembre.

La ministre de l'Education nationale Madame Anne Brasseur, a adressé aux enseignants des différents ordres d'enseignement du pays une lettre datée du 14 septembre qui les invitait à aborder de manière appropriée les attentats terroristes du 11 septembre. Il s'agissait d'informer les élèves sur les faits et les valeurs en jeu en permettant à ces derniers d'exprimer leurs sentiments et leur compassion. Madame Brasseur a prié les enseignants d'expliquer aux enfants qui étaient en âge de le comprendre, "que la liberté dont notre société a pu jouir depuis un demi-siècle, n'est pas un legs évident, mais qu'elle a été durement acquise et défendue par les générations précédentes et que cet acte barbare interpelle notre vigilance pour le maintien de la liberté, de la paix et de la tolérance".



Lors de la séance publique solennelle de la Chambre des députés, M. Jean-Claude Juncker tient à souligner que le Luxembourg s'engage à faire preuve d'une "solidarité active et non rhétorique"

SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

EN HOMMAGE AUX VICTIMES DES ACTES TERRORISTES

Le 11 septembre, dans un communiqué de presse du greffe de la Chambre des députés, M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés, a exprimé sa consternation après l'annonce des attentats terroristes meurtriers dans un pays si près du cœur des Luxembourgeois. M. Spautz, s'exprimant en son nom et au nom de tous les membres de la Chambre des députés, a formulé le ferme espoir que la raison humaine et le désir de paix l'emportent.

Le 13 septembre, la Chambre des députés s'est réunie en séance publique solennelle, en présence de tous les membres du gouvernement et de nombreux représentants du monde diplomatique, notamment de l'ambassade des Etats-Unis et ceci, en hommage aux victimes des attentats terroristes survenus aux Etats-Unis.

Le président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz a ouvert cette séance solennelle en déclarant que "Les attentats lâches, absurdes et inhumains du 11 septembre, qui constituent la plus grande césure de l'après-guerre, doivent être considérés comme une attaque irrationnelle contre les valeurs sacrées du monde libre et démocratique. Non seulement nos amis américains, mais l'Humanité dans son ensemble porte le deuil". M. Spautz a ajouté que "Ces attentats ne visaient pas seulement les Etats-Unis, mais l'ensemble des pays qui luttent pour la liberté et la justice".

A la même occasion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré qu'"Il existe deux types d'images pouvant changer les hommes et le monde. Les belles images sont celles dans lesquelles on voit des enfants grandir, de beaux paysages à perte de vue qui nous font nous sentir meilleurs. Les images horribles sont celles auxquelles nous avons été confrontés mardi: celles de New York et de Washington". Le Premier ministre a souligné que "Nous avons deux raisons pour exprimer notre sentiment de condoléances envers nos amis américains et alliés. Des raisons luxembourgeoises - de nombreux soldats américains sont tombés pour nous et notre liberté - et des raisons continentales - les Américains ont apporté leur aide au continent européen lors de la Seconde Guerre mondiale [...]" Et de conclure que "L'Etat luxembourgeois s'engage à une solidarité active, et non rhétorique".

019

(voir discours page 161)

Les hymnes nationaux des Etats-Unis et du Grand-Duché de Luxembourg ont clôturé cette séance solennelle de la Chambre des députés.

LE LUXEMBOURG DÉCLARE SA SOLIDARITÉ AVEC LES ÉTATS-UNIS

Lors de sa réunion en conseil le 14 septembre, le gouvernement a passé en revue les événements tragiques du 11 septembre. Tout comme ses partenaires de l'Union européenne et de l'OTAN, le Luxembourg a déclaré sa solidarité avec les Etats-Unis en ces moments douloureux. Cette solidarité s'est traduite par la déclaration commune des autorités européennes, ainsi que par la décision du Conseil permanent de l'OTAN du 12 septembre 2001 d'appliquer l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire de considérer que cette attaque contre les Etats-Unis constituait, dans l'hypothèse où ces actes aient eu leur origine dans un ou plusieurs pays tiers, une agression contre l'Alliance atlantique et ses membres. Le gouvernement luxembourgeois a confirmé sa position que des concertations permanentes devraient avoir lieu entre les alliés en général et avec les Etats-Unis d'Amérique, en particulier.



PHOTO > Tom Wagner

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le gouvernement luxembourgeois se retrouvent au Cimetière militaire américain de Hamm pour assister à une cérémonie en mémoire des victimes des attentats terroristes

CÉRÉMONIE EN MÉMOIRE DES VICTIMES AU CIMETIÈRE MILITAIRE AMÉRICAIN DE HAMM

Une cérémonie en mémoire des victimes des attentats terroristes s'est déroulée le 14 septembre à midi au Cimetière militaire américain de Hamm. En présence du gouvernement luxembourgeois, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont déposé une couronne de fleurs et observé trois minutes de silence.

A l'instar des autres Etats membres de l'Union européenne et des pays membres du Conseil de l'Europe, les trois minutes de silence ont été observées au Luxembourg.

0 2 1



PHOTO > Archives LU (Henri Sibenthaler)



Le 18 septembre 2001, le gouvernement luxembourgeois et l'ambassade des Etats-Unis ont invité les autorités et la population à assister en la Cathédrale Notre-Dame au service œcuménique de prières pour les victimes des attentats

SERVICE OECUMÉNIQUE EN LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Le 18 septembre, le gouvernement luxembourgeois et l'ambassade des Etats-Unis avaient invité les autorités et la population à assister au service œcuménique de prières pour les victimes des attentats. La cérémonie s'est tenue en la Cathédrale de Luxembourg. Six communautés religieuses: l'Eglise catholique, l'Alliance des églises protestantes, le Consistoire israélite, l'Eglise orthodoxe hellénique, le Centre culturel islamique et l'Eglise anglicane ont assuré conjointement le service religieux. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté au service œcuménique.



RÉUNION DU CONSEIL PERMANENT DE SÉCURITÉ

Le 19 septembre, le Conseil permanent de sécurité, créé en 1971 et composé de représentants de la police, de l'armée, de la protection civile et de l'administration publique, s'est réuni. Comme l'a souligné M. Luc Frieden, ministre de la Justice, cette réunion avait un caractère purement préventif. Il a tenu à préciser qu'au moment de la réunion Conseil, aucune menace réelle de terrorisme ne pesait sur le Grand-Duché de Luxembourg.

CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 20 SEPTEMBRE 2001

En ce qui concerne la situation internationale après les attentats de New York et de Washington, le Premier ministre a déclaré devant la presse, à l'issue du conseil de gouvernement du 20 septembre, que la solidarité du gouvernement luxembourgeois avec les Etats-Unis d'Amérique restait sans faille. Le gouvernement luxembourgeois estimait toutefois que si des actions militaires devaient avoir lieu, elles devraient être ciblées et limitées et ne pas se traduire par une attaque massive contre un pays. De plus, une lutte efficace contre le terrorisme ne devrait pas se confiner au seul volet militaire mais devrait également inclure des mesures politiques, telles que des réflexions sur les origines et les causes du terrorisme et des analyses concernant l'élaboration d'une architecture mondiale plus équilibrée et surtout plus juste.

En ce qui concerne le Conseil extraordinaire Justice et Affaires intérieures de l'Union européenne qui s'est tenu le 20 septembre à Bruxelles, le gouvernement luxembourgeois a salué la décision intervenue en faveur d'une définition commune du terrorisme. Il a par ailleurs souligné la nécessité de pouvoir recourir à un mandat d'arrêt européen et a encouragé des initiatives tendant à renforcer l'échange d'informations sur le terrorisme entre les services de renseignement des Etats membres de l'Union. Selon M. Juncker, il serait toutefois primordial de réfléchir profondément à ces questions afin d'éviter que de nouvelles contraintes de sécurité ne mettent en péril les libertés individuelles des citoyens. Le gouvernement a déclaré que le Grand-Duché de Luxembourg n'agirait pas hâtivement dans ce domaine mais attendrait au moins jusqu'à Pâques 2002, pour réexaminer les dispositions sécuritaires entraînant des incidences au niveau des libertés individuelles. Quant aux retombées économiques de cette crise en Europe, M. Juncker a estimé nécessaire de renforcer la coordination des politiques économiques des pays membres de la zone euro afin d'éviter des conséquences sociales graves.

A l'issue du conseil de gouvernement du 20 septembre, le Premier ministre a également signalé que le gouvernement luxembourgeois n'avait pas encore reçu d'indications au sujet d'éventuels avoirs des talibans dans les banques de la place financière luxembourgeoise. Quant aux voix qui se sont élevées contre le secret bancaire de différents pays dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a rappelé que la législation luxembourgeoise concernant le secret bancaire ne s'appliquait pas en cas d'activités criminelles et que les instituts financiers luxembourgeois étaient tenus par la loi de fournir toutes les informations y relatives aux autorités compétentes.

M. FRIEDEN PLAIDE EN FAVEUR D'UNE COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Au cours du Conseil extraordinaire Justice et Affaires intérieures du 20 septembre 2001 à Bruxelles, le ministre luxembourgeois de la Justice, M. Luc Frieden, a plaidé en faveur d'une amélioration de la coopération européenne en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Le ministre a souligné que les auteurs et complices d'actes terroristes ou d'autres actes criminels ne devraient en aucune façon être protégés par le secret bancaire. A cette occasion, il a à son tour rappelé que la loi luxembourgeoise dit expressément que l'obligation au secret cesse en matière pénale et ce devant tout juge. M. Frieden a proposé que l'Union européenne adopte rapidement des dispositions visant à étendre les mécanismes d'échange d'informations automatiques entre les *Financial Intelligence Units* (qui existent au niveau du blanchiment) à toutes les sources de financement du terrorisme.

GARANTIE DE L'ÉTAT AFIN DE COUVRIR LES DOMMAGES SUBIS PAR DES TIERS EN CAS DE CATASTROPHE AÉRIENNE RÉSULTANT DE FAITS DE GUERRE OU D'ACTES TERRORISTES

Le Conseil Ecofin informel du 22 septembre a recommandé aux Etats membres de l'Union européenne de protéger les tiers contre les préjudices éventuels dus à des risques qui ne sont plus couverts par les assurances. Cette recommandation a fait suite à l'initiative des assurances, actives dans le domaine aérien, de dénoncer la couverture de dommages éventuels subis par des tiers en cas de catastrophe aérienne résultant de faits de guerre ou d'actes de terrorisme. Confrontés à la perspective d'une interruption éventuelle du trafic aérien à partir du 25 septembre 2001 à minuit, et afin de répondre à la recommandation du Conseil de permettre la pérennité du trafic aérien, le gouvernement luxembourgeois a élaboré un cadre réglementaire destiné à apporter la garantie de l'Etat. Le règlement grand-ducal du 24 septembre 2001 fixe à un plafond de 2 milliards US dollars par sinistre la garantie de l'Etat et règle les modalités de cette garantie pendant un mois, avec effet au 25 septembre 2001 à minuit, délai qui devra être mis à profit pour rétablir une situation de marché normale. Le 25 septembre, M. Henri Grethen, ministre des Transports, a rencontré les responsables de Luxair et de Cargolux pour examiner la mise en œuvre pratique de cette réglementation. Celle-ci repose sur l'engagement des opérateurs d'éviter, dans la mesure du possible, les espaces aériens sensibles. M. Grethen a également invité la direction de Luxair à apporter un soutien inconditionnel aux efforts des forces de police pour renforcer la sécurité aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'aéroport, notamment en ce qui concerne la gestion de l'aérogare, les opérations handling et l'assistance au sol assurées par Luxair.

026

CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 28 SEPTEMBRE 2001

Les membres du gouvernement ont évalué la situation économique, financière, militaire et humanitaire après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. Madame Lydie Polfer a rappelé devant la presse, à l'issue du conseil de gouvernement, qu'à la suite de l'"executive order" du 24 septembre 2001 du président des Etats-Unis d'Amérique George W. Bush de geler, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme les avoirs d'une vingtaine de personnes et d'organisations, le Grand-Duché de Luxembourg avait immédiatement informé, dès le 25 septembre, les autorités américaines de sa volonté de collaborer étroitement avec elles, notamment pour assurer un échange d'informations rapide au niveau de la lutte contre le financement du terrorisme. "Le gouvernement luxembourgeois a tout de suite accepté de communiquer aux différentes banques installées au Luxembourg une liste (transmise par les investigateurs américains) reprenant les noms d'une trentaine de terroristes ou d'organisations terroristes et d'exiger que les responsables bancaires passent leur clientèle au crible". Selon Madame Polfer, aucune présence terroriste sur la place financière luxembourgeoise n'a été découverte.

Dans ce contexte, Madame Lydie Polfer a renvoyé au cadre législatif très strict en vigueur sur la place financière luxembourgeoise. "Il faut souligner que les acteurs et complices d'actes terroristes ne sauraient en aucune façon être protégés par le secret bancaire luxembourgeois. La loi dit expressément que l'obligation au secret cesse en matière pénale et devant tout juge" a tenu à souligner Madame la ministre. Il faut rappeler que la loi du 5 avril 1993 prévoit l'obligation, pour les banques, de connaître leurs clients. Cette nécessaire identification s'applique pour toute transaction supérieure à 500.000 francs; ce montant sera réduit à 10.000 euros en 2002. Madame Lydie Polfer a déclaré que "Le Grand-Duché a été l'un des premiers Etats à incriminer le blanchiment d'argent, d'abord en relation avec le trafic de stupéfiants et ensuite pour un large éventail d'activités criminelles".

Sur le plan humanitaire, la ministre des Affaires étrangères a annoncé que le gouvernement en conseil avait décidé une aide financière supplémentaire d'un montant de 50 millions de francs luxembourgeois dans le contexte de la misère humanitaire en Afghanistan. Ce montant viendra s'ajouter aux 30 millions de francs déjà accordés avant le 11 septembre 2001 à cette région. Cette aide financière s'inscrit dans le cadre d'un appel international qu'a lancé l'ONU pour faire face à cette catastrophe humanitaire, "Environ sept millions et demi de gens vivent dans des conditions de misère affreuses" a ajouté Madame Polfer.

MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS LUXEMBOURGEOISES À L'INTENTION DU SECTEUR FINANCIER LUXEMBOURGEOIS

Dans un communiqué du 25 septembre 2001, le ministère de la Justice et le ministère des Finances ont annoncé les mesures prises par les autorités luxembourgeoises à l'intention du secteur financier luxembourgeois:

1. La Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a émis une circulaire interdisant aux banques et professionnels du secteur financier toute transaction en rapport avec les organisations et personnes citées dans l'"executive order" du président des Etats-Unis d'Amérique, les obligeant à rapporter toute information utile à cet égard aux autorités de surveillance et aux autorités judiciaires.
2. Le Parquet de Luxembourg a ordonné, dans le cadre de ses compétences en matière de lutte anti-blanchiment, le blocage des avoirs bancaires détenus, le cas échéant, par ces organisations et personnes.

**LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
A DE LONGUE DATE MIS EN PLACE LA LÉGISLATION
ET LES MESURES REQUISES POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME,
LE CRIME ORGANISÉ ET LEUR FINANCEMENT**

Le terrorisme et le crime organisé ont besoin de s'alimenter en flux financiers importants qu'ils génèrent.

En parallèle avec l'internationalisation de sa place financière, le Grand-Duché de Luxembourg a reconnu de longue date l'importance qu'il y avait à empêcher que les institutions et circuits financiers légitimes ne soient utilisés abusivement pour des activités terroristes, criminelles et illégales; à fermer l'accès au secteur financier à de tels acteurs et activités; à bloquer leurs opérations; à geler et à confisquer leurs avoirs; à arrêter et à condamner ceux qui ont perpétré ces actes et ceux qui les aident.

La législation luxembourgeoise prévoit des conditions particulièrement strictes pour l'accès au secteur financier, notamment pour ce qui est de l'identité et de l'honorabilité des actionnaires et des dirigeants des établissements financiers.

En outre, la loi luxembourgeoise sur le secteur financier impose des obligations professionnelles étendues à tous les acteurs de ce secteur.

En particulier, il faut souligner que les auteurs et complices d'actes terroristes ou d'autres actes criminels ne sauraient en aucune façon être protégés par le secret bancaire luxembourgeois. La loi dit expressément que l'obligation au secret cesse en matière pénale et devant tout juge.

Bien au contraire, tout professionnel du secteur financier est légalement obligé de coopérer pleinement avec les autorités chargées de l'application des lois qui, de leur côté, coopèrent avec leurs homologues à l'étranger. La coopération du secteur financier comporte la dénonciation obligatoire aux autorités judiciaires de tout fait qui pourrait être l'indice d'un blanchiment.

Sur le plan préventif, la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier prévoit, en son article 39, l'obligation pour les banques de connaître leurs clients. L'exigence d'identification vaut pour toute transaction supérieure à LUF 500 000, montant réduit à EUR 10 000 à partir du 1er janvier 2002.

Le Grand-Duché de Luxembourg a été un des premiers Etats à incriminer le blanchiment d'argent, d'abord en relation avec le trafic des stupéfiants et ensuite pour un large éventail d'activités criminelles. Il a ratifié à cet effet la Convention de Vienne contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ainsi que la Convention de Strasbourg relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

Visant les actes de terrorisme, l'article 506-1 du code pénal incrimine notamment le blanchiment de capitaux tirés de crimes ou délits commis dans le cadre ou en relation avec une association de malfaiteurs ou une organisation criminelle ainsi que le blanchiment de capitaux tirés d'infractions à la législation sur les armes et munitions.

Sont ainsi visées en particulier les catégories d'infractions suivantes :

- les infractions contre la sécurité extérieure de l'Etat
(articles 113 à 123 octies CP);
- les infractions contre la sécurité intérieure de l'Etat
(articles 124 à 135 CP);
- les coups et blessures volontaires
(p.ex. meurtre: article 393 CP, assassinat: article 394 CP);
- les coups et blessures involontaires
(articles 418 à 422 CP);
- la prise d'otage
(article 442-1 CP);
- le faux en écritures privées
(articles 193 et 196 CP);
le faux en écritures publiques
(articles 194 et 195) ;
et l'usage de faux
(article 197 CP);
- la destruction de propriétés mobilières d'autrui
(articles 528 à 534 CP);
- les infractions contre la législation sur les armes et munitions;
- etc.

Par ailleurs le code pénal incrimine la constitution d'associations de malfaiteurs (art. 322 ss CP) ou d'organisations criminelles (art. 324 bis ss CP) et la participation aux activités de celles-ci.

Les complices des auteurs de l'infraction sont punissables conformément à l'article 67 du code pénal.

Le financement de pareilles activités criminelles est considéré comme acte de participation ou de complicité.

En outre le Luxembourg a approuvé la Convention européenne du 27 janvier 1977 pour la répression du terrorisme et est partie à l'accord du 4 décembre 1979 entre les Etats membres des Communautés européennes concernant l'application de la Convention européenne pour la répression du terrorisme.

Deux autres conventions en matière de terrorisme ont été signées par le Luxembourg à ce jour, leur approbation est en cours:

- la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 15 décembre 1997;
- la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles additionnels.

Le gouvernement luxembourgeois a d'ores et déjà décidé de signer également la Convention des Nations unies pour la répression du financement du terrorisme.

CIRCULAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Dans une circulaire datée du 19 septembre 2001, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) rappelle à l'ensemble des entités surveillées (banques, OPC, professionnels du secteur financier) les mesures à prendre en matière d'identification et de déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes. Cette circulaire fait suite aux circulaires CSSF 2000/13 du 6 juin 2000 et CSSF 01/25 du 16 mars 2001 annonçant l'entrée en vigueur au niveau européen de sanctions à l'encontre des talibans d'Afghanistan et du terroriste Oussama Ben Laden.

DÉCISIONS ET MESURES

PRISES AU NIVEAU
DE L'UNION EUROPÉENNE



PHOTO > Commission européenne

Minute de silence lors de la conférence de presse de Romano Prodi sur les attentats terroristes aux Etats-Unis le 12 septembre 2001

DÉCLARATIONS DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE APRÈS LES
ATTENTATS TERRORISTES PERPÉTRÉS AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

12 SEPTEMBRE 2001

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE, À BRUXELLES LE 12 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, réuni en session extraordinaire le 12 septembre 2001 en présence du secrétaire général de l'Alliance atlantique, a exprimé l'horreur que lui inspiraient les attentats terroristes perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre. Le Conseil a insisté sur sa solidarité pleine et entière avec le gouvernement des Etats-Unis et le peuple américain en ces moments tragiques et a exprimé sa plus profonde sympathie à toutes les victimes et à leurs familles.

Le Conseil de l'Union européenne a demandé aux Européens d'interrompre toutes leurs activités et d'observer trois minutes de silence le vendredi 14 septembre à midi. Cette journée était déclarée jour de deuil dans l'Union européenne. Par ce geste de solidarité, la population de l'Union européenne entendait s'associer à la tristesse et à la douleur qui ont frappé le peuple américain.

Le Conseil de l'Europe, qui regroupe 43 pays et 800 millions de personnes, s'était joint à l'Union européenne en appelant également à respecter les minutes de silence et la journée de deuil du 14 septembre en signe de solidarité avec les victimes des attentats.

0 3 4

L'Union européenne a condamné avec la plus grande fermeté les auteurs et les commanditaires de ces actes de barbarie. L'Union et les Etats membres ont souligné qu'ils ne ménageraient pas leurs efforts pour contribuer à identifier, traduire en justice et punir les responsables. Les terroristes et leurs commanditaires ne trouveront refuge nulle part, ont-ils déclaré. "Rien ne peut justifier que l'on bafoue les valeurs éthiques et humaines. Il en va de la solidarité entre tous. C'est ensemble, quelle que soit notre origine, notre race ou religion, que nous devons lutter pour trouver les solutions aux conflits qui servent trop souvent de prétexte à la barbarie."

La Communauté et ses Etats membres ont proposé aux Etats-Unis toute l'assistance possible aux opérations de recherche et de sauvetage. Des discussions en vue d'établir quelle serait l'aide la plus utile ont été entamées.

Afin d'assurer une coopération maximale entre les Etats membres de l'Union européenne, le Conseil de l'Union a demandé à ses formations Justice, Affaires intérieures et Transports de prendre dans les plus brefs délais toutes les mesures indiquées afin de combattre le terrorisme et d'en prévenir les attentats.

Le Conseil a demandé à la Présidence belge, au Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et à la Commission européenne de présenter, dans les meilleurs délais, un rapport sur les mesures concrètes qui pourraient être recommandées afin d'accélérer la mise en œuvre et le renforcement des instruments opérationnels dans les domaines de la politique étrangère et de sécurité commune ainsi que de la justice et des affaires intérieures. Ces mesures viseront à accroître la capacité de l'Union européenne à mener, avec les Etats-Unis et d'autres partenaires, une lutte efficace contre le terrorisme international.

DÉCLARATION COMMUNE DES CHEFS D'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT 14 SEPTEMBRE 2001

Dans une déclaration commune du 14 septembre, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union européenne, la présidente du Parlement européen, le président de la Commission européenne et le Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune ont déclaré vouloir s'engager davantage et sans relâche dans les affaires du monde pour défendre la justice et la démocratie, ainsi que l'intégration de tous les pays dans un système mondial de sécurité et de prospérité, et pour contribuer à l'émergence d'un mouvement antiterroriste fort et durable au niveau mondial.

La politique étrangère et de sécurité commune devra continuer à être développée pour que l'Union puisse vraiment parler d'une voix forte et unie.

La politique européenne de sécurité et de défense devra être rendue opérationnelle au plus vite. Dans la lutte contre le terrorisme, les efforts de l'Union européenne en matière de renseignement devront être développés.

L'Union européenne a déclaré qu'elle accélérerait la mise en œuvre d'un véritable espace judiciaire européen commun, ce qui implique entre autres la création d'un mandat européen d'arrestation et d'extradition, conformément aux conclusions du Conseil européen de Tampere, et la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires et des jugements.

0 3 5

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TRANSPORTS, À BRUXELLES 14 SEPTEMBRE 2001

Dans ses conclusions, le Conseil réuni en formation Transports a déclaré que "Les actes criminels perpétrés à New York et à Washington le 11 septembre mettent en évidence le fait que le terrorisme constitue un des ennemis les plus menaçants pour nos idéaux de démocratie, de libertés et nos valeurs de paix qui sont l'essence même de l'Union européenne".

Le Conseil réuni en session extraordinaire a souligné notamment son désir de renforcer la coopération avec les Etats-Unis et les autres membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour contribuer à une sûreté accrue. Le Conseil a d'autre part invité la Commission à constituer un groupe ad hoc pluridisciplinaire, co-présidé par la Commission et la Présidence du Conseil, qui sera d'une part chargé d'examiner, les besoins de coordination et de coopération au sein de l'Union pour garantir une mise en place cohérente des mesures de sûreté et, d'autre part, d'envisager les initiatives législatives qui garantiraient leur application effective et uniforme, sans préjudice du droit d'initiative de la Commission. Par ailleurs, le Conseil a déclaré qu'il examinerait la cohérence de la réglementation communautaire avec les dispositions américaines afin d'éviter que les compagnies européennes ne soient soumises à différents types de réglementations.

CONSEIL JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES RÉUNI EN URGENCE, À BRUXELLES 20 SEPTEMBRE 2001

Les ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures (JAI) se sont réunis en urgence le 20 septembre à Bruxelles afin de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le degré de sécurité le plus élevé ainsi que toute mesure indiquée pour combattre le terrorisme.

Le Conseil a décidé de mobiliser l'ensemble des mesures déjà prises au niveau de l'Union européenne pour combattre ces actes odieux, notamment:

- les Conventions de 1995 et 1996 en matière d'extradition,
- la mise en place d'Europol et de Pro-Eurojust,
- la Convention relative à l'entraide judiciaire en matière pénale du 29 mai 2000,
- la mise en place de la Task Force des chefs de police.

Le Conseil s'est donné pour objectif de remplacer l'extradition par une procédure de remise des auteurs d'attentats terroristes, basée sur un mandat d'arrêt européen. Dans ce contexte, le Conseil a procédé à un débat approfondi sur les deux propositions de décisions-cadres que lui a transmises la Commission européenne. Cette dernière a en effet proposé en premier lieu d'harmoniser les différentes législations anti-terroristes, lorsqu'elles existent, en établissant une définition commune du terrorisme et en unifiant les peines encourues pour de tels actes (il faut souligner que seuls les pays ayant déjà été confrontés à ces actes ont une législation anti-terroriste, à savoir: l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni). En second lieu, la Commission européenne a proposé le mandat d'arrêt européen qu'un procureur d'un Etat A pourra demander à son homologue d'un Etat B pour un suspect d'acte de terrorisme se trouvant sur le territoire de l'Etat B. L'extradition deviendrait alors automatique.

Parmi les autres mesures discutées, le Conseil a notamment invité les Etats membres à ratifier dans les meilleurs délais les conventions pertinentes pour prévenir et lutter contre le financement du terrorisme et plus particulièrement la Convention des Nations unies sur la suppression du financement du terrorisme, et à prendre les mesures de mise en œuvre nécessaires.

Le Commissaire européen pour la Justice et les Affaires intérieures, M. Antonio Vitorino, ne pensait annoncer ces mesures, en préparation depuis déjà quelques mois, qu'à la fin du mois de septembre 2001 mais les événements intervenus aux Etats-Unis ont accéléré l'annonce de ces propositions.

CONSEIL EUROPÉEN EXTRAORDINAIRE, À BRUXELLES 21 SEPTEMBRE 2001

Ce Conseil européen extraordinaire fut l'occasion pour les Etats membres de l'Union européenne d'exprimer en commun leur soutien sans réserve à l'égard des Etats-Unis. A propos de la riposte américaine, les Etats membres ont souligné que ces frappes devraient être "précises et légitimes". Les Quinze ont par ailleurs insisté sur le fait qu'il faudrait renforcer la lutte contre le financement du terrorisme d'une part et harmoniser les législations européennes dans le domaine de la répression de ce type de criminalité d'autre part.

CONSEIL ECOFIN INFORMEL, À LIÈGE 21 - 22 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil Ecofin informel réuni à Liège les 21 et 22 septembre a recommandé aux Etats membres de l'Union européenne de garantir les tiers contre les préjudices éventuels dus à la réalisation des risques qui ne sont plus couverts par les assurances. Cette recommandation fait suite à l'initiative des assurances actives dans le domaine aérien de dénoncer l'assurance de la couverture de dommages éventuels subis par des tiers en cas de catastrophe aérienne résultant de faits de guerre ou d'actes de terrorisme et ce, à partir du 25 septembre 2001 à minuit.

037

CONSEIL JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES, À BRUXELLES 27 - 28 SEPTEMBRE 2001

Le Conseil réuni en formation Justice et Affaires intérieures les 27 et 28 septembre a fait le point sur le calendrier et les modalités d'application des différentes mesures décidées par le Conseil Justice et Affaires intérieures du 20 septembre. Conformément aux conclusions de ce dernier, la Présidence belge a informé les pays candidats à l'adhésion des mesures décidées et initiées sur le plan opérationnel et législatif suite aux attentats terroristes aux Etats-Unis, en vue de leur permettre de participer et de s'associer aux actions entreprises. La Présidence a souligné que cette collaboration ne doit pas se limiter à une activité de type législatif mais doit impérativement prendre la forme de mesures concrètes, pratiques et opérationnelles.

À LA UNE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

10 - 12 juillet 2001

Visite d'État à Luxembourg de

M. Constantinos

STEPHANOPOULOS

président de la

République

hellénique



S.A.R. le Grand-Duc et M. Constantinos Stephanopoulos passent en revue les troupes lors de l'accueil officiel sur la Place Guillaume

nnique



M. Constantinos Stephanopoulos est accueilli à l'aéroport par Madame Lydie Polfer et M. Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour grand-ducale

La visite d'Etat de M. Stephanopoulos: une double première

0 4 2

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, M. Constantinos Stephanopoulos, président de la République hellénique a effectué une visite d'Etat à Luxembourg du 10 au 12 juillet 2001. Il était accompagné de M. Grégorius Niotis, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères et de M. Joannis Zafiropoulos, secrétaire d'Etat à l'Economie nationale. Cette visite d'Etat était une double première dans le sens où M. Stephanopoulos était le premier chef d'Etat accueilli en visite d'Etat par le couple grand-ducal au Luxembourg et qu'il s'agissait de la première visite d'Etat d'un président grec au Luxembourg.

Le 10 juillet 2001 au matin, le président et sa délégation ont été officiellement accueillis Place Guillaume par le couple grand-ducal. Leurs Altesses Royales et le président ont ensuite déjeuné au Palais grand-ducal.

Le programme officiel prévoyait, en début d'après-midi, un dépôt de fleurs au Monument national de la solidarité. Ensuite, le président a reçu en audience au Palais grand-ducal le président de la Chambre des députés, M. Jean Spautz, et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Madame Lydie Polfer.

Suivit alors une séance académique au Cercle municipal où M. Constantinos Stephanopoulos et LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Helminger. A l'issue de la cérémonie, M. Stephanopoulos a signé le Livre d'or de la Ville de Luxembourg.



En compagnie de M. Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, S.A.R. le Grand-Duc et M. Constantinos Stephanopoulos ont visité la vieille ville

M. Stephanopoulos eut ensuite l'occasion de découvrir la Ville de Luxembourg lors d'une promenade le long de la corniche. Le président grec s'est alors rendu au Palais grand-ducal pour y recevoir en audience M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre.

Un dîner de gala offert au Palais grand-ducal par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du président de la République hellénique a clôturé cette première journée de visite.



Dans son discours, prononcé à l'occasion du dîner de gala, S.A.R. le Grand-Duc insiste notamment sur le fait que la civilisation grecque continue à influencer nos démocraties

"Des éléments historiques et des intérêts communs relient nos deux pays"

0 4 4

Dans son discours prononcé à l'occasion du dîner de gala, le président grec a souligné que des "éléments historiques et (des) intérêts communs (...) relient nos deux pays". Il a précisé que les Grecs apprécient "particulièrement le Grand-Duché qui fut un des membres fondateurs de la CEE et reste un laboratoire fertile d'idées et de débat sur l'avenir européen". Dans son allocution, le Grand-Duc a signalé pour sa part que "La contribution qu'a apportée la Grèce à la philosophie, à la littérature, à la science, aux arts et aux sports (est) immense". Et d'ajouter que "La civilisation grecque continue d'influencer profondément la pensée occidentale". Evoquant l'élargissement de l'Union européenne, le Grand-Duc a souligné que "Dans ce dessein, une vocation singulière revient à la Grèce de par sa position géopolitique. Votre pays se trouve à la charnière de la "nouvelle Europe". Situés au carrefour du Sud-Ouest et du Sud-Est, à mi-chemin entre les Balkans et la Méditerranée, qui saurait mieux que les Grecs comprendre les différentes sensibilités et aspirations de ces régions, et s'en faire les interprètes auprès de leurs partenaires de l'Union européenne?".

(voir discours page 145)



A Betzdorf, les responsables de la Société européenne des satellites fournissent des explications à M. Constantinos Stephanopoulos

Le lendemain, le président grec s'est rendu, en compagnie de S.A.R. le Grand-Duc, au Technoport-Schlassgoart à Esch-sur-Alzette où il a eu l'occasion de découvrir les différents projets du Centre de recherche public Henri Tudor, du Centre de ressources des technologies pour l'environnement ainsi que du Laboratoire de technologies industrielles.

Une visite de la Société européenne des satellites à Betzdorf figurait également au programme.

Au cours de la matinée du 11 juillet 2001, le président a en outre rencontré les professeurs et étudiants des cours de grec ancien et de grec moderne à l'Athénée de Luxembourg.

L'engagement européen et la situation dans les Balkans au centre de l'entrevue entre M. Juncker et M. Stephanopoulos

0 4 6

Le président grec s'est ensuite rendu au Château de Bourglinster où le gouvernement luxembourgeois avait organisé un déjeuner en son honneur. Dans ce cadre, M. Stephanopoulos et M. Juncker ont donné une conférence de presse. A cette occasion, le Premier ministre luxembourgeois a souligné que lors des entrevues, une large identité de vues entre la Grèce et le Luxembourg en ce qui concerne les dossiers de politique internationale s'est dégagée. Il a par ailleurs fait remarquer que les deux pays se caractérisent par le grand élan avec lequel ils s'engagent en faveur du processus d'intégration européenne.

Autre sujet abordé par MM. Juncker et Stephanopoulos: la situation dans les Balkans. De part et d'autre, on était convaincu que l'intervention militaire n'apporterait pas de solution durable mais qu'il faudrait plutôt chercher une solution en misant sur le dialogue. M. Stephanopoulos, pour sa part, a remercié les autorités luxembourgeoises pour les marques d'amitié et de prévenance envers la délégation grecque. Il a par ailleurs salué l'engagement européen du Luxembourg et son respect du droit international. Enfin, M. Juncker a informé la presse qu'il avait été invité à effectuer une visite officielle en Grèce en février 2002.



LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président grec saluent Madame Lydie Polfer lors du dîner de gala organisé à Mondorf-les-Bains

Signature d'un nouveau programme de l'accord culturel greco-luxembourgeois

0 4 7

En marge du déjeuner, M. Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement et directeur des Affaires culturelles et M. Panayotis Makris, ambassadeur grec au Luxembourg, ont signé le nouveau programme de l'accord culturel greco-luxembourgeois.

Après le déjeuner, le président grec s'est rendu à la Cour de justice des Communautés européenne, où il a été accueilli par le président de l'institution, M. Gil Carlos Rodriguez Iglesias. M. Stephanopoulos a ensuite eu l'occasion de rencontrer la Communauté hellénique installée au Luxembourg.

La deuxième journée de la visite d'Etat s'est clôturée par un dîner offert par le président grec en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Mondorf-les-Bains.

Le 12 juillet au matin, la visite d'Etat prit fin avec la cérémonie de départ, Place Guillaume, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

25 - 29 septembre 2001

Visite officielle de
M. Jean-Claude **Juncker**,
Premier ministre

au
CANADA

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné par le ministre de l'Economie et ministre des Transports, M. Henri Grethen, s'est rendu au Canada pour une visite officielle du 25 au 29 septembre 2001. C'était la première visite officielle d'un Premier ministre luxembourgeois au Canada, même si M. Juncker avait déjà rencontré son homologue canadien Jean Chrétien au moment où le Luxembourg assurait la Présidence du Conseil de l'Union européenne au second semestre 1997. Lors de sa visite officielle, M. Juncker a été reçu successivement à Ottawa, à Toronto et à Montréal.





M. Grethen discute avec M. Jacques Bilodeau, ambassadeur canadien auprès de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

"Le Luxembourg constitue un partenaire fiable et efficace dans nos relations transatlantiques"

Prévue de longue date, cette visite officielle avait notamment pour objet d'approfondir les relations politiques et commerciales entre les deux pays qui, selon le Premier ministre canadien Jean Chrétien, "ne reflètent pas le potentiel". "Le Luxembourg constitue un partenaire fiable et efficace dans nos relations transatlantiques", c'est un pays à l'influence "indéniable" au sein de l'Union européenne, a encore souligné M. Chrétien.

Lors de l'accueil officiel à l'aéroport d'Ottawa, le ministre canadien des Affaires étrangères, M. John Manley a déclaré que "L'histoire a fait du Canada et du Luxembourg des alliés et des amis. C'est sur cette base que nous continuons à coordonner nos actions, par exemple pour le sommet de la francophonie. C'est sur cette base que nous allons approfondir nos relations commerciales".

En soirée, MM. Juncker et Grethen, furent les invités du Premier ministre Jean Chrétien pour un dîner officiel au musée des Beaux-Arts d'Ottawa.

Lors de ce dîner officiel, M. Jean-Claude Juncker a tenu à rappeler que "Les liens entre le Canada et le Grand-Duché n'ont pas besoin d'être renforcés car ils sont déjà forts". Puis le Premier ministre luxembourgeois a mis en exergue les relations amicales et durables qui lient les deux pays, en précisant que 324 ressortissants canadiens vivaient au Luxembourg et que nombre de Luxembourgeois s'étaient installés au Canada. Il a par ailleurs rappelé que la Grande-Duchesse Charlotte et une partie du gouvernement luxembourgeois s'y étaient réfugiés lors de la Seconde Guerre mondiale.

Le Premier ministre Jean Chrétien a observé que le Grand-Duché de Luxembourg et le Canada constituent des sociétés multiculturelles, dans lesquelles les valeurs démocratiques sont respectées et appliquées sans concession. "Les défis de la mondialisation, des nouvelles technologies, de l'intégration des citoyens nous forcent à adopter de nouveaux principes de gouvernance. A cet égard, le Canada et le Luxembourg sont des modèles" a ajouté le Premier ministre canadien.

Le deuxième jour de la visite, le 26 septembre 2001, fut exclusivement réservé aux entretiens politiques qu'ont eus respectivement le Premier ministre et le ministre de l'Economie Henri Grethen.



M. Jean-Claude Juncker prononce un discours lors du dîner officiel, au Musée des Beaux-Arts
A ses côtés, un membre de la police montée



MM. Juncker et Chrétien lors du dîner officiel



MM. Juncker et Grethen en compagnie de M. Dan Hays, président du Sénat et de M. Peter Milliken, porte-parole de la Chambre des communes, lors de la signature des livres d'or

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré le président de la Chambre des communes, M. Peter Milliken, et le président du Sénat, M. Dan Hays ainsi que la gouverneure générale du Canada, Madame Adrienne Clarkson.

M. Grethen a, pour sa part, rencontré le sous-ministre et directeur exécutif des Communications du Canada, M. Kim McKenzie, avec lequel il a fait un tour d'horizon des perspectives économiques dans le cadre du développement des technologies de l'information.



M. Juncker entouré par Madame Adrienne Clarkson, gouverneure générale et par M. John Ralston Saul

Ces entretiens furent suivis par une cérémonie en hommage aux victimes canadiennes de la Première et de la Seconde Guerre mondiale ainsi que de la Guerre de Corée. M. Jean-Claude Juncker a déposé une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu.



Moment de recueillement
devant la tombe du soldat inconnu

***Les attentats du 11 septembre 2001 et des dossiers bilatéraux
au centre de l'entrevue entre M. Juncker et M. Chrétien***

Dans l'après-midi du 26 septembre 2001, M. Jean-Claude Juncker a rencontré M. Jean Chrétien pour un déjeuner de travail et des entretiens. Après leur entrevue en tête-à-tête, les deux homologues ont été rejoints par leurs délégations.



M. Jean Chrétien et son homologue luxembourgeois lors de la conférence de presse conjointe

Lors d'une conférence de presse commune organisée au foyer du Parlement canadien, les deux homologues ont notamment commenté devant les médias canadiens et luxembourgeois, les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis; le Premier ministre canadien a déclaré que le terrorisme, loin de viser les seuls Etats-Unis, était une problématique interpellant l'ensemble de la communauté internationale et que Washington, en ces heures difficiles, devait pouvoir compter sur la solidarité de tous. "[...] Je suis content de voir qu'en Europe, tous les pays sont unanimes" a encore ajouté M. Chrétien. Le Premier ministre luxembourgeois a souligné qu'il fallait développer une coalition internationale fondée non seulement sur la parole, mais aussi sur les actes. M. Juncker s'est également félicité des contacts qui existent entre le Luxembourg et le Canada au sein de l'OTAN.

En réponse à une question d'un journaliste canadien concernant le financement du terrorisme, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré que le Luxembourg disposait d'une législation sur le contrôle des services financiers et que le Grand-Duché avait mené une politique très active dans ce domaine au cours des dernières années. Le Premier ministre luxembourgeois a ajouté que les autorités de surveillance du secteur financier luxembourgeois ont suivi l'"Executive Order" du président des Etats-Unis, c'est-à-dire la liste des 27 noms et organismes suspectés de financer des réseaux terroristes.

Enfin, les deux homologues ont de nouveau insisté sur la qualité du partenariat entre les deux pays. Selon les deux Premiers ministres, une très grande concordance de vues existe entre leurs gouvernements sur toutes les questions bilatérales et internationales. Sur le plan commercial, les relations devraient se développer davantage et une étroite collaboration en matière de politique d'aide au développement devrait voir le jour. Le Canada a salué le fait que le Luxembourg se place au rang des donateurs les plus généreux, avec plus de 0,7% de son PIB consacré à l'aide au développement.



M. Jean-Claude Juncker prononce un discours au "Empire Club of Canada"

A Toronto, première place financière du Canada, M. Juncker fournit des détails sur les mesures prises par la place financière du Luxembourg afin de lutter contre le terrorisme, le crime organisé et leur financement

Le 26 septembre 2001, le Premier ministre et la délégation luxembourgeoise ont quitté la capitale canadienne pour se rendre à Toronto, ville de 4,5 millions d'habitants et première place financière du Canada. Le Premier ministre y a rencontré le ministre canadien de la Coopération internationale, Madame Marja Minna, et a prononcé un discours très remarqué à "l'Empire Club of Canada", association fondée en 1903 où des personnalités connues sont régulièrement invitées à se prononcer sur des thèmes actuels. Dans ce discours dont le sujet était "Marché unique, modèle social unique?", M. Juncker a plaidé en faveur d'une coopération politique internationale de plus en plus étroite afin de permettre au monde de faire face à des menaces comme le terrorisme international. L'Union européenne est, selon M. Juncker, l'exemple même de ce que des pays peuvent atteindre en coopérant de la manière la plus étroite possible, l'euro en étant d'ailleurs le signe le plus tangible. Au sujet des attentats terroristes aux Etats-Unis, il a insisté sur le fait qu'il ne fallait surtout pas faire d'amalgame en associant le monde arabe au terrorisme. De plus, le Premier ministre a catégoriquement nié le fait que la place financière luxembourgeoise servirait ou aurait servi de plateforme pour des terroristes qui y auraient pratiqué leur douteux commerce.



Madame Conzémus ambassadeur luxembourgeois pour le Canada, M. Juncker, M. Grethen et M. Pierre Bourque, maire de Montréal, devant la skyline de la capitale du Québec

L'après-midi, le Premier ministre s'est rendu brièvement aux chutes du Niagara.

Le 27 septembre 2001 au soir, la délégation luxembourgeoise a quitté Toronto pour rejoindre Montréal, la capitale du Québec.

Après un dîner offert le jeudi 27 septembre par la Vice-Premier ministre du Québec, Madame Pauline Marois, la délégation luxembourgeoise a visité le vendredi 28 septembre au matin, la Cité multimédia de Montréal. Des entretiens avec le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry et le maire de Montréal, M. Pierre Bourque figuraient au programme de cette même journée. Lors de leur entrevue, M. Landry et M. Juncker ont trouvé un accord qui devrait permettre, à l'avenir, aux étudiants luxembourgeois établis au Québec d'être assimilés à leurs collègues québécois et français.

**A l'université Mc Gill à Montréal, M. Juncker plaide en faveur
d'un socle de droits sociaux minimaux au sein de l'Union européenne**

0 5 8

Devant les étudiants de l'Institut d'études européennes de l'université Mc Gill de Montréal, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a exposé l'historique de la dimension sociale de l'Union européenne qui, selon lui, a connu des développements importants, notamment lors des sommets de Luxembourg en 1997 et de Lisbonne en 2000, mais qui présenterait toujours des failles importantes, surtout dans le domaine du droit du travail. M. Juncker a ainsi rappelé que l'établissement d'un socle de droits sociaux minimaux restait d'actualité, surtout en vue de l'avènement de la monnaie unique au 1er janvier 2002 et des discussions actuelles sur une harmonisation fiscale en Europe. Selon le Premier ministre luxembourgeois, il se pourrait que certains pays membres essayent, en l'absence de mesures monétaires et fiscales, d'ajuster des difficultés conjoncturelles par un abaissement des critères sociaux.

La dernière journée du voyage officiel, le 29 septembre, s'est conclue par la visite d'une société luxembourgeoise originaire de Wiltz "Circuit Foil America", implantée à Granby au Canada. Cette société fabrique de minces feuilles de cuivre utilisées notamment dans la fabrication des circuits électroniques. Cette implantation représente un investissement de 130 millions de dollars canadiens et devrait créer environ 130 emplois. Les travaux de construction et d'installation du site ont considérablement avancé depuis la dernière visite de S.A.R. le Grand-Duc en 2000. La production de feuilles de cuivre devrait commencer sur le site canadien d'ici la fin de l'année 2001. Le directeur financier de l'ARBED, M. Michel Wurth, a salué la visite de MM. Juncker et Grethen, qui a été ressentie comme un signe de soutien des pouvoirs publics luxembourgeois.



La délégation luxembourgeoise visite les installations de l'entreprise Circuit Foil

VISITES AU LUXEMBOURG

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

0010111000010111010101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Donald Johnston et Madame Lydie Polfer discutent ensemble des caractéristiques de l'économie luxembourgeoise

> Visite officielle de M. Donald Johnston, secrétaire général de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques

11 juillet 2001

Dans le cadre du forum "L'avenir de l'argent", organisé par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), M. Donald Johnston, secrétaire général de l'OCDE s'est rendu en visite officielle au Luxembourg.

Le premier rendez-vous de la journée était fixé au ministère des Affaires étrangères, à l'Hôtel Saint-Maximin. M. Johnston y a rencontré Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur. Après leur entrevue en tête-à-tête, M. Johnston et Madame

Polfer ont été rejoints par M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi et ministre délégué aux Communications ainsi que par les délégations respectives pour une réunion de travail commune.

A l'issue de cette réunion de travail, Madame Polfer et M. Johnston ont informé la presse sur le contenu de leurs discussions et sur les missions de l'OCDE. D'emblée, le secrétaire général de l'OCDE a précisé qu'il s'était rendu au Luxembourg afin de mieux comprendre les spécificités de ce pays. Il a également souligné que l'OCDE n'essayait pas d'imposer à tout prix ses règles aux pays membres, mais que l'Organisation se concevait plutôt comme un forum de discussion, un laboratoire d'idées.

Parmi les sujets abordés lors de l'entrevue, figurait notamment l'indexation automatique des salaires, mesure utilisée par le Luxembourg et critiquée par l'OCDE. M. Johnston a préféré

ne pas émettre d'avis, positif ou négatif, à ce sujet. Il a néanmoins recommandé de faire analyser par des experts les effets à long terme de l'indexation automatique des salaires.

Après la conférence de presse, M. Johnston s'est rendu au Palais grand-ducal où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Il a ensuite rencontré M. Jean Spautz, président de la Chambre des députés, ainsi que des représentants de la commission de l'économie, de l'énergie, des postes et des transports et de la commission des finances et du budget.

Avant de se rendre dans l'Hémicycle européen pour l'ouverture officielle du forum OCDE sur "L'avenir de l'argent", M. Johnston a eu une entrevue avec M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

Visite de M. Bernard Kouchner, ministre français délégué à la Santé

24 juillet 2001

Dans le cadre de l'initiative "Solidarité thérapeutique hospitalière", M. Bernard Kouchner, ministre français délégué à la Santé s'est rendu au Luxembourg. Ce projet lancé par M. Kouchner tente de lutter contre le sida en Afrique par le biais d'une collaboration directe entre hôpitaux européens et des structures de santé en Afrique. Cette collaboration bénéficie par ailleurs du soutien du Fonds de



M. Bernard Kouchner s'est rendu au Luxembourg afin d'évoquer avec M. Goerens le projet "Solidarité thérapeutique hospitalière"

Madame Dawn Primarolo, Paymaster General (ministre du Trésor) du Royaume-Uni et présidente du groupe européen à haut niveau chargé de la fiscalité des entreprises et de l'élaboration du "code de conduite" sur la fiscalité des entreprises.

La concurrence fiscale dommageable était au centre des discussions entre les deux ministres.

Il convient de rappeler que le code de conduite sur la fiscalité des entreprises est un volet du paquet fiscal adopté par le Conseil de l'Union européenne le 1er décembre 1997 sous Présidence luxembourgeoise. Il s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne.

Le Luxembourg, prié de toutes parts de faire des concessions concernant la fiscalité de l'épargne, a plaidé en faveur d'une harmonisation équivalente de la fiscalité des entreprises. Or, certains pays éprouvent des réticences à s'aligner sur une position commune en la matière.

0 6 4

solidarité des Nations unies, qui financera l'achat des médicaments pour soigner les personnes atteintes du sida.

Outre la France, initiatrice du projet, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Slovénie et l'Irlande ont déjà manifesté leur intérêt à participer à l'initiative.

A l'issue de leur entrevue, M. Kouchner et M. Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense ont informé la presse de leur volonté de collaborer dans le cadre de l'initiative "Solidarité thérapeutique hospitalière".

Au Luxembourg, le Centre hospitalier de Luxembourg et le Centre hospitalier du Nord ont exprimé leur intérêt. Dans ce contexte, des partenariats avec des hôpitaux au Rwanda sont envisagés.

Visite de travail de Madame Dawn Primarolo, ministre du Trésor du Royaume-Uni

11 septembre 2001

Le ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden a reçu



La concurrence fiscale dommageable figure au centre de l'entrevue que M. Frieden a eue avec Madame Dawn Primarolo, ministre du Trésor du Royaume-Uni



A l'ordre du jour de l'entrevue entre M. Juncker et le Dr Joseph Pühringer figurent des questions bilatérales et des sujets liés à l'actualité européenne

Visite du Dr Josef Pühringer, gouverneur de Haute-Autriche

17 - 18 septembre 2001

Les 17 et 18 septembre 2001, le gouverneur de Haute-Autriche, le Dr Josef Pühringer, s'est rendu à Luxembourg pour une visite marquée par des entretiens avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer ainsi qu'avec M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et des Transports.

Après une visite auprès de la Société européenne des satellites à Betzdorf dans la matinée du 17 septembre 2001, le Dr Pühringer s'est rendu au ministère d'Etat pour une entrevue en tête-à-tête avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Lors d'un point de presse commun, MM. Juncker et Pühringer ont mis en exergue les bonnes relations qui existent entre la Haute-Autriche et le Luxembourg ainsi que l'ambiance amicale dans laquelle s'était déroulée l'entrevue. A l'ordre du jour figuraient des questions bilatérales, mais surtout des questions européennes, telles le débat sur la future architecture européenne en vue de la Conférence intergouvernementale de 2004, l'élargissement de l'Union européenne et le rôle des grands et petits Etats membres de l'Union européenne. Les problèmes que posent la subsidiarité, le rôle des régions dans l'Union européenne et des régions limitrophes aux pays candidats ainsi que les relations austro-tchèques, notamment à la lumière du débat qui entoure la centrale nucléaire tchèque de Temelin et les décrets Bene furent également abordés. Lors de ce point de presse, Dr Pühringer a pu annoncer qu'il avait invité M. Juncker à visiter la

Haute-Autriche au cours du premier semestre 2002.

Dans la soirée du 17 septembre 2001, le Dr Josef Pühringer a eu un entretien avec Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Une réunion de travail avec M. Henri Grethen, ministre de l'Economie et des Transports a eu lieu le 18 septembre 2001, au château de Senningen. Un point de presse a été organisé à l'issue de cette entrevue. C'est à cette occasion que MM. Grethen et Pühringer ont notamment souligné leur volonté commune de promouvoir les énergies renouvelables. En évoquant la centrale nucléaire tchèque de Temelin, M. Grethen s'est montré compréhensif face aux préoccupations du gouverneur de Haute-Autriche. Au dire de M. Grethen, il faudrait privilégier une solution négociée avec la République tchèque plutôt que d'envisager de prononcer un veto à son rencontre à propos de sa future adhésion à l'Union européenne à cause de la question liée à la centrale nucléaire. Parmi les autres sujets abordés par M. Grethen et Dr Pühringer figurait la question du transport de transit routier, une question qui préoccupe tout particulièrement l'Autriche. M. Grethen a plaidé en faveur du développement du transport par les chemins de fer tout en soulignant que l'extension du rail ne représentait pas la panacée pour le transport routier, dont le volume s'accroîtrait encore à l'avenir. De toute manière, M. Grethen estime qu'un soutien considérable au niveau européen en faveur des infrastructures de transport s'impose.

Outre la rencontre avec M. Grethen, le programme de la visite prévoyait également pour le mardi 18 septembre 2001 des visites auprès de différentes institutions européennes.

> Autres visites

- Visite de Madame Ilinka Mitreva, ministre des Affaires

étrangères de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine - 5 juillet 2001

- Visite de M. Jürgen Schreier, ministre de l'Education, de la Culture et des Sciences de la Sarre - 9 juillet 2001

- M. François Biltgen et M. Marian Sarbu, ministre du

Travail et de la Solidarité sociale de la République de Roumanie signent un accord sur l'échange de stagiaires - 20 juillet 2001

- Visite de travail de M. Solomon Passy, ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie - 11 septembre 2001

VISITES À L'ÉTRANGER

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

100010111100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

> Visite de S.A.R. le Grand-Duc et de M. Charles Goerens au Kosovo

20 et 21 septembre 2001

Les 20 et 21 septembre 2001, S.A.R. le Grand-Duc et M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, ont effectué une visite au Kosovo. Celle-ci a eu lieu deux mois avant les élections législatives du 17 novembre 2001 et qui représentent une étape décisive sur la voie de l'autonomie de la région.

Après avoir atterri à l'aéroport de Pristina, S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Goerens, accompagnés par le colonel Guy Lenz, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, ils se sont immédiatement rendus à Pristina, sur le site d'un projet financé dans le cadre d'un programme d'aide humanitaire du gouvernement luxembourgeois. Ce projet vise, dans une première phase, à soutenir les efforts déployés par la communauté internationale et surtout par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et, à plus long terme, à soutenir les efforts locaux, notamment lors de la phase de transition du Kosovo vers une économie de marché dans laquelle l'agriculture conservera un rôle clé. S.A.R. le Grand-Duc y a officiellement inauguré un hangar de stockage de produits agricoles. Cette cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence du co-directeur du département de l'Agriculture de



S.A.R. le Grand-Duc et M. Charles Goerens, lors de l'inauguration d'un hangar de stockage de produits agricoles à Pristina en présence d'un représentant du FAO et du département de l'agriculture de la MINUK

la MINUK (administration intérimaire des Nations unies au Kosovo) et du directeur du bureau de la FAO à Pristina. Ceux-ci se sont montrés très reconnaissants envers les efforts du gouvernement luxembourgeois, qu'ils ont jugés "concrets et utiles".

Le ministre Goerens, de son côté, a qualifié le projet de véritable "success story" luxembourgeoise. En effet, en plus du soutien ciblé au secteur agricole, l'entrepôt permet à cinq jeunes Kosovars, anciens réfugiés ayant séjourné au Luxembourg, d'être réinsérés sur le marché du travail local. S.A.R. le Grand-Duc et le ministre se sont longtemps entretenus avec les jeunes gens qui leur ont fait part des difficultés de la vie quotidienne à Pristina et des évolutions depuis leur retour au Kosovo. Dans ce

contexte, il y a lieu de rappeler qu'en juillet 1999, le gouvernement luxembourgeois avait ouvert un bureau à Pristina qui assure, au-delà de la gestion de projets humanitaires, l'encadrement et le suivi quasi individuel de réfugiés kosovars ayant séjourné au Luxembourg et qui sont par la suite retournés dans leur pays.

Enfin, ils se sont intéressés à un autre projet à Pristina, soutenu par l'organisation non-gouvernementale "Atlas Logistics" et également financé dans le cadre de la coopération luxembourgeoise, qui intervient au niveau de l'éducation et permet d'offrir une formation de mécanicien à des jeunes et des adultes dans un atelier loué par l'ONG à Pristina.

Cette première journée de visite s'est terminée par un dîner

offert par le ministre Charles Goerens en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc et ceci en présence de hauts représentants de la MINUK. Lors du dîner, M. Matthews, représentant spécial adjoint du secrétaire général de la MINUK, a remercié le Luxembourg pour les efforts déployés au Kosovo, soulignant que "Le Luxembourg y réalise un travail concret engendrant des résultats concrets pour une population locale concrète".

Au centre du programme de la seconde journée figuraient une entrevue avec le commandant en chef de la KFOR sur le site du quartier général de la KFOR ainsi que la visite du contingent luxembourgeois. En effet, pour reprendre une citation de M. Bernard Kouchner, "Au Kosovo, l'humanitaire rime avec le mili-

taire" et ce n'est que grâce à la combinaison d'actions à ces deux niveaux que l'on peut escompter des résultats concrets au niveau local.

Après l'entrevue de S.A.R. le Grand-Duc et de M. Charles Goerens avec le commandant de la KFOR, le général Thorstein Skiaker, la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Leposavic au nord du Kosovo où est stationné le contingent luxembourgeois. Composé d'un officier, quatre sous-officiers, trois caporaux de carrière et quinze soldats volontaires, le contingent luxembourgeois participe dans le cadre des forces de l'OTAN au maintien de la paix au Kosovo. Plus spécifiquement, le contingent y favorise le retour à une vie normale de la population kosovare, contri-

buant ainsi à la sécurisation de la zone et participant également aux efforts de reconstruction dans la région. S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Charles Goerens ont eu l'occasion de discuter sur place avec le contingent luxembourgeois de leurs expériences et de la situation actuelle dans cette région du nord du Kosovo. Le ministre Goerens, de son côté, s'est félicité de l'excellente coopération avec les partenaires belges, sans laquelle l'armée luxembourgeoise ne pourrait fournir les résultats actuels en ce qui concerne les missions accomplies dans le cadre de l'OTAN.

Depuis septembre 1999, l'armée luxembourgeoise participe en outre à la mission CIMIC (Civil Military Cooperation). L'équipe CIMIC luxembourgeoise, intégrée dans celle du bataillon belge, se compose à l'heure actuelle d'un officier et de deux sous-officiers. A l'écoute des problèmes rencontrés par la population locale, l'équipe CIMIC soutient les ONG en ce qui concerne l'aide humanitaire, notamment par la distribution de nourriture, de vêtements ou de médicaments, et contribue également à mettre en oeuvre des projets humanitaires. Le groupe CIMIC luxembourgeois a ainsi pu présenter à la délégation luxembourgeoise un projet de réhabilitation d'une école qui est redevenue opérationnelle grâce aux efforts de l'équipe CIMIC.

S.A.R. le Grand-Duc et le ministre Goerens ont eu l'occasion de visiter le camp de



M. Lenz, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise présente les membres du contingent luxembourgeois stationné à Leposavic



S.A.R. le Grand-Duc et M. Charles Goerens lors de la visite de l'école de Vuca, reconstruite grâce aux efforts de l'équipe CIMIC du contingent luxembourgeois

réfugiés le plus important du Kosovo, celui de Plementina, qui réunit 800 personnes, la plupart d'origine rom et ashkalia. C'est en 1999, au camp de Plementina, que le ministère des Affaires étrangères avait mis en œuvre son premier programme d'aide humanitaire au Kosovo pour le financement d'un centre communautaire. Le ministère y a par la suite financé un programme d'encadrement psychologique en faveur des habitants du camp et plus particulièrement des enfants qui y vivent. Il s'agit là d'un projet auquel le ministre Charles Goerens attache beaucoup d'importance. "Si les efforts déployés à Plementina peuvent contribuer à donner aux enfants de ce camp leur part de rêve, notre action n'aura pas été vaine" a-t-il déclaré à la fin de la visite.

La délégation luxembourgeoise s'est également rendue à

Mitrovica, ville divisée en deux parties, l'une serbe, l'autre albanaise. L'Etat luxembourgeois y soutient depuis avril 2000 un projet de réhabilitation du service radiologique de l'Hôpital de Mitrovica. Accueillis très chaleureusement par le directeur de l'hôpital, S.A.R. le Grand-Duc ainsi que M. Charles Goerens ont pu se rendre compte des

grands progrès accomplis depuis un an au service radiologique réhabilité.

Le programme s'est finalement terminé par la visite du village en reconstruction d'Obrie E Eperme qui avait largement été détruit par les milices serbes et où 74 membres de la population albanaise kosovare avaient été massacrés en 1998. Le projet, financé par le gouvernement luxembourgeois, est mis en œuvre par Caritas-Luxembourg et vise à reconstruire 112 maisons.

Visite officielle de Madame Lydie Polfer en République de Chypre

23 - 24 juillet 2001

Dans le cadre de l'intensification des relations avec les pays candidats à l'adhésion, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a effectué, sur invita-



La délégation luxembourgeoise devant la ligne verte en compagnie du maire de Nicosie



Madame Lydie Polfer en compagnie de son homologue chypriote, M. Ioannis Kassoulides

PHOTO > MAE

tion du gouvernement chypriote, une visite officielle à Nicosie les 23 et 24 juillet 2001.

Les dossiers européens et, avant tout, l'état des négociations d'adhésion à l'Union européenne et les problèmes liés à la partition de l'île étaient au centre des discussions. Il convient de souligner que Chypre se classe actuellement en première position en termes de clôture de chapitres de négociation.

L'intégration de l'économie chypriote dans celle de l'Union est une réalité, les échanges entre les deux partenaires représentent de loin la majeure partie du commerce extérieur de l'île. En outre, Chypre accueille chaque année plus de trois millions de visiteurs, principalement originaires des pays européens. Aussi le tourisme est-il, à côté du négoce, des services et du transport, une des principales sources de revenu de l'île.

Les Chypriotes voient leur pays solidement ancré dans l'espace

culturel et politique européen tout en constituant un pont vers les pays de la région et notamment vers le Moyen-Orient.

Concernant le problème de la partition de l'île, Madame Polfer a rappelé que si le Conseil européen d'Helsinki avait décidé de ne pas faire de la solution définitive de la question chypriote une pré-condition de l'adhésion à l'Union, il n'en était pas moins urgent de chercher activement une solution durable dans le cadre des pourparlers menés sous l'égide du secrétaire général des Nations unies. Elle a estimé que la division territoriale du pays représentait une blessure et allait à l'encontre de l'ensemble des principes et valeurs qui fondent l'Union. Les ministres des Affaires étrangères ont regretté que la perspective d'une adhésion prochaine à l'Union n'ait pas permis à ce jour de concrétiser "la fenêtre d'opportunité" qui aurait permis la reprise des pourparlers entre les deux communautés en vue d'une solu-

tion définitive du conflit et dans l'intérêt de l'ensemble de la population de l'île. Au cours d'une conférence de presse conjointe, Madame Polfer a exprimé le souhait que le passé ne prenne pas en otage l'avenir de Chypre et que les négociations à mener sous les auspices des Nations unies produisent des résultats positifs.

Après le lancement des négociations d'adhésion en mars 1998, Chypre figure, grâce à un travail intense de préparation à l'acquis communautaire, en excellente position, détenant le palmarès des négociations. Le rapport, le plus récent au moment de la visite, dressé par la Commission européenne relevait que pour 22 chapitres de l'acquis communautaire sur 29, parmi lesquels figurent des dossiers comme la libre circulation des personnes, des capitaux et des marchandises, le droit des sociétés ou l'agriculture, les négociations avaient déjà pu être clôturées. De leur côté, les responsables politiques de l'île insistaient sur la capacité de Chypre à conclure les négociations avant la fin de l'année 2002, avec l'ambition clairement affichée d'être parmi les premiers à participer aux élections du Parlement européen en 2004.

Au cours des discussions, Madame Lydie Polfer a félicité son homologue chypriote, Monsieur Ioannis Kassoulides tout comme le négociateur en chef pour l'adhésion, Monsieur George Vassiliou, pour les progrès accomplis au cours des derniers mois. Elle a, à la même occasion, exprimé la conviction

que les négociations se trouvaient dans une phase décisive qui appelait une implication plus directe et plus marquée.

Les ministres ont estimé que les performances économiques de Chypre, dont l'économie connaît une croissance soutenue, devraient largement faciliter son intégration économique dans l'Union. Avec une croissance de l'ordre de 4,5% au cours de l'an 2000, une inflation contrôlée de 2,3% et un taux de chômage de 3,4%, le bilan économique de l'île est excellent.

Au chapitre des relations bilatérales, les ministres ont décidé d'intensifier la coopération entre les deux pays, notamment par des formations et des échanges au profit des fonctionnaires chypriotes chargés de la transposition technique de l'acquis communautaire. Une intensification des relations dans le domaine culturel par la négociation d'un programme d'exécution permettant une mise en œuvre rapide de l'accord culturel signé en 2000 a aussi été convenue.

Au cours de sa visite à Nicosie, Madame Lydie Polfer a également eu des entretiens avec le président de la Chambre des représentants M. Demetris Christofias, les présidents des commissions des affaires internationales et européennes, M. Nicos Anastasiades et M. Tassos Papadopoulos, ainsi qu'avec le maire de Nicosie, M. Lellos Demetriades, qui a notamment tenu à faire visiter à son hôte luxembourgeois la ligne de démarcation qui sépare

l'île en deux depuis 1974. Dans le courant de l'après-midi, Madame Polfer avait déjà tenu à rendre hommage à l'action de l'UNFICYP, la force des Nations unies qui assure la surveillance de la zone de démarcation entre les deux parties de l'île, en déposant une gerbe de fleurs devant le monument érigé en mémoire de ceux qui se sont engagés pour la paix.

Visite officielle de Madame Erna Hennicot-Schoepges en Chine

20 - 21 septembre 2001

La visite officielle en Chine de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a débuté le 20 septembre 2001 par l'inauguration, à la galerie d'art du China Millenium Monument à Pékin, de l'exposition "Luxembourg Paintings" comportant

des tableaux de la collection du Musée national d'histoire et d'art du Luxembourg. Cette exposition, que l'ambassadeur du Luxembourg à Pékin, Madame Martine Schommer a initiée se déroule dans le cadre de l'accord culturel entre la Chine et le Luxembourg. 140 œuvres réalisées par une trentaine de peintres luxembourgeois pendant la période allant de 1839 à 1939 y sont exposées. L'exposition a pu être réalisée grâce au soutien financier des gouvernements de la République populaire de Chine, du Grand-Duché de Luxembourg et de différentes entreprises luxembourgeoises. Cette exposition passera également à Shanghai où elle sera inaugurée le 30 octobre 2001.

Dans le courant de la journée, la ministre luxembourgeoise a eu un entretien avec son homologue chinois, M. Sun Jiazheng, ministre de la Culture de la République populaire de Chine. Au cours de cet entretien, d'autres possibilités de coopération dans le domaine de la

075



Madame Erna Hennicot-Schoepges inaugure l'exposition consacrée à la peinture luxembourgeoise, à Beijing

PHOTO > Ministère de la Culture

culture ont été abordées, dont notamment des résidences d'artistes. Le ministre chinois a accepté l'invitation au Luxembourg de Madame Hennicot pour la réouverture vers la mi-

2002 du Musée national d'histoire et d'art. Les deux ministres ont insisté sur le rôle civilisateur de la culture et sa capacité à renforcer la connaissance mutuelle des peuples.

Le 21 septembre, la ministre s'est rendue à Shanghai où elle a eu un entretien de travail avec le vice-maire de Shanghai, responsable des relations internationales et de la culture.

U N I O N E U R O P É E N N E

1 1 1 0 1 0 0

0 0 0 1 0

0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 0 1

0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0

1 1 1 1 0 1 0 0 0 1 1 0 0 0 1 1 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 0

1 1 0 1 0 0 0 0 1 1 1 0 1

0 1 1 1 0 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 1 0 0 0 1 1 0 0

1 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 0

1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 1 1 0 0 0 1 1 0 0 1 0 0 1

1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 1 0 0

0 1 1 0 0 1 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1

1 1 1 0 1 0 0 0

0 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 1 0 1 0 1 1 0 1 1 1 1 0 0 0 1 0 0 1 0 1 1 1 1 0 1 0 1 0 0 0 1 1 0

1 1 1 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0

0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 1 0 0 0 1 1 0 0 0 1 1 0 0 1 0 0 1 0 1

1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 1 0 0 0 1 1 0 0 0 1 1 0 0 1 0 0

0 1 0 1 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 1 1 1 0 1 0 1 0

1 0 0 0 0 1 0 0 0

0 1 1 1 1 1

1 0 1 1 1 0 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 1 0 0 0 1 0 1 1 1 0 0 0 1 0 0 0

1 0 1 1 1 0 0 0 0 1 0 0 0 1 0 1 1 0 1 1 1

> M. Jean-Claude Juncker et Madame Lydie Polfer au Conseil européen extraordinaire, à Bruxelles

21 septembre 2001

Afin de faire le point sur l'évolution de la situation internationale à la suite des événements tragiques survenus le 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, un Conseil européen extraordinaire s'est réuni le 21 septembre 2001, à Bruxelles.

Le Luxembourg y était représenté par Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Madame Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Ce Conseil européen extraordinaire fut l'occasion pour les Etats membres de l'Union européenne d'exprimer en commun leur soutien sans réserve à l'égard des Etats-Unis. En ce qui concerne la riposte américaine, les Etats membres ont souligné que ces frappes devraient être "précises et légitimes". Les Quinze ont par ailleurs insisté sur le fait qu'il faudrait renforcer la lutte contre le financement du terrorisme d'une part, et harmoniser les législations européennes dans le domaine de la répression de ce type de criminalité d'autre part. En marge du Conseil européen extraordinaire, Madame Lydie Polfer a rencontré au cours de l'après-midi, à leur demande, une délégation des ambassadeurs de la Ligue arabe compo-

sée de M. Nassir Alaffat, ambassadeur du Royaume d'Arabie Saoudite, doyen du corps diplomatique arabe, M. Chawki Armali, président de la session actuelle du Conseil des ambassadeurs arabes, M. Hamed El Houderi, ambassadeur de Lybie, M. Gazem Al Aghbari, ambassadeur du Yémen, M. Fawzi Fawaz, ambassadeur du Liban et M Sayed Torbey, chef adjoint de la Ligue des Etats arabes.

(voir également dossier spécial)

> Conseil Ecofin informel, à Liège

21 - 22 septembre 2001

Les ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne se sont retrouvés les 21 et 22 septembre 2001 pour la réunion informelle Ecofin à Liège. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par

le Premier ministre et ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

La Banque centrale du Luxembourg était représentée par son président, M. Yves Mersch.

A l'ordre du jour des réunions de l'Eurogroupe du vendredi 21 septembre figuraient essentiellement des questions liées aux perspectives économiques et conjoncturelles mondiales après les attentats terroristes aux Etats-Unis d'Amérique.

Tout en reconnaissant le fait que la situation actuelle risquait d'avoir des répercussions sur la situation conjoncturelle, les 12 pays membres de l'Eurogroupe ont décidé de poursuivre leur politique de discipline budgétaire dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, les Etats

0 8 1



M. Luc Frieden, lors de la "photo de famille", aux côtés du chancelier de l'Echiquier Gordon Brown et du ministre français de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Laurent Fabius

membres ont souligné l'importance de ratifier rapidement la convention des Nations unies pour la suppression du financement du terrorisme.

La réunion informelle Ecofin du 22 septembre 2001 a permis aux ministres et aux gouverneurs des banques centrales des pays membres de l'Union européenne de faire le point sur la situation et les perspectives de l'économie globale.

D'autres points de discussion concernaient des aspects pratiques du passage à l'euro et la préparation du Conseil européen extraordinaire des chefs d'Etat ou de gouvernement à Gand, en octobre 2001.

0 8 2

Les ministres ont également échangé leurs points de vue sur la situation dans le secteur de l'aviation civile, notamment en ce qui concerne des garanties et aides étatiques aux compagnies aériennes, à la suite d'une augmentation très sensible des tarifs d'assurance contre les risques liés au terrorisme et à la guerre.

La réunion de l'Eurogroupe élargi (12 pays de la zone euro plus le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède) fut consacrée à différents aspects du paquet fiscal, dont notamment l'état des négociations avec les territoires dépendants et associés ainsi qu'avec les pays tiers.

Les ministres ont, en outre, discuté des taux de TVA réduits, de la taxation de l'énergie et du commerce électronique.

(voir également dossier spécial)

> Lancement de la campagne "L'Europe - une Union pour l'avenir de tous"

27 septembre 2001

Lors d'une conférence de presse organisée à la Chambre des députés le 27 septembre 2001, des représentants du parlement et du gouvernement ont présenté la campagne d'information "L'Europe - une Union pour l'avenir de tous".

Cette campagne a été lancée à l'initiative conjointe de la Chambre des députés et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

"A la suite de la conclusion du traité de Nice, qui a ouvert la voie à l'élargissement de l'Union européenne, le vœu a été exprimé qu'un débat à la fois large et approfondi s'engageât sur l'avenir de l'Union européenne", a

précisé Madame Lydie Polfer lors de la conférence de presse. Et d'ajouter qu'elle pense que le peuple luxembourgeois doit être informé et concerné par les questions européennes, en général et l'élargissement de l'Union européenne, en particulier.

Afin de stimuler ce débat, différentes mesures concrètes prises.

Ainsi il est prévu de distribuer à tous les ménages une brochure d'information contenant, outre des informations essentielles sur l'Union européenne, un questionnaire qui permet à chaque citoyen de formuler ses attentes par rapport à l'Europe de demain. Les réponses à ces questions viendront alimenter des débats publics sur le sujet de l'Avenir de l'Europe qui sont prévus à Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Diekirch. Enfin, un site Internet permettant à chacun d'exprimer ses opinions sur le sujet est mis à la disposition des citoyens.

Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker et M. Romano Prodi, président de la Commission européenne

4 juillet 2001

Le 4 juillet 2001, M. Jean-Claude Juncker a reçu au ministère d'Etat M. Romano Prodi, président de la Commission européenne.

Au centre de l'entrevue figurait une série de dossiers européens





M. Jean-Claude Juncker réserve un accueil très chaleureux à M. Romano Prodi

allant du référendum irlandais au programme de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. MM. Prodi et Juncker ont notamment évoqué le sommet de Laeken et la déclaration que la Présidence belge prépare dans ce contexte.

Par ailleurs, le Premier ministre luxembourgeois et le président de la Commission européenne ont discuté de la situation économique au sein de l'Union européenne. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité de coordonner les politiques économiques européennes, particulièrement dans le domaine de la fiscalité.

Au sujet de la réorganisation des services de la Commission européenne, M. Juncker a tenu à préciser que le Luxembourg était prêt à accepter certaines modifications concernant les services de la Commission implantés au Luxembourg, à condition qu'elles soient assorties de compensations adéquates.

Tournée des capitales de M. Louis Michel, ministre belge des Affaires étrangères

5 juillet 2001

Dans le cadre de sa tournée des capitales en tant que Président en exercice du Conseil de l'Union européenne, M. Louis Michel, ministre belge des Affaires étran-

gères, s'est rendu le 5 juillet 2001 à Luxembourg pour y rencontrer Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur.

Lors de leur entrevue, M. Michel a informé son homologue luxembourgeois de l'état d'avancement des travaux menés dans le cadre de la Présidence belge.

Parmi les priorités de la Présidence belge figurent notamment le lancement réussi de l'euro, la poursuite des négociations avec les candidats à l'adhésion et une coopération plus étroite des Quinze dans les domaines de la gestion des réfugiés et dans celui de la lutte contre la criminalité. La Belgique compte par ailleurs poursuivre le débat sur l'Avenir de l'Union européenne. A ce sujet, M. Michel a souligné la nécessité de structurer le débat avant de se lancer dans les discussions.

En matière de politique internationale, la Présidence belge compte

0 8 3



Lors de sa tournée des capitales, M. Louis Michel présente les priorités de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne

se concentrer sur les Balkans et sur les conflits en Afrique.

Enfin, M. Michel a salué les efforts fournis par le gouvernement luxembourgeois au sein du Benelux, précisant que le Luxembourg était un partenaire très fiable. D'où la ferme volonté de la Belgique de poursuivre une collaboration étroite au sein du partenariat Benelux.

Réunion des ministres Benelux chargés des questions d'asile et d'immigration, à Luxembourg

9 juillet 2001

Le 9 juillet 2001, les ministres Benelux chargés des questions d'asile et d'immigration se sont réunis à Luxembourg sous la présidence de M. Luc Frieden, ministre luxembourgeois de la Justice.

La réunion avait pour objet de permettre aux ministres Benelux d'aborder ensemble les principales propositions de directives actuellement en discussion au Conseil des ministres de la Justice et de l'Intérieur en matière d'asile et d'immigration et de coordonner les positions des pays Benelux en la matière.

M. Luc Frieden, accompagné de M. Michel Wolter, a reçu au château de Senningen M. Antoine Duquesne, ministre belge de l'Intérieur et M. Benk Korthals, ministre néerlandais de l'Intérieur afin de débattre de ces sujets.

D'emblée, M. Frieden a remercié la Présidence belge d'avoir décidé de faire figurer l'Espace européen de la sécurité, de la justice et de la liberté parmi ses priorités.

Lors de la conférence de presse organisée à l'issue de leur entrevue, les ministres Benelux ont exprimé leur volonté d'utiliser cette zone comme laboratoire pour des mesures qui, par la

suite, seraient étendues à tous les Etats membres de l'Union européenne. Ces mesures visent à réguler de manière coordonnée les flux migratoires.

Concrètement, les ministres Benelux comptent élaborer deux textes. Le premier définira les prestations dont bénéficiera un demandeur d'asile pendant la phase d'examen de son dossier. Le deuxième tentera d'harmoniser les procédures d'asile et de réduire la durée de ces procédures.

L'objectif final étant d'obtenir un texte qui pourrait remplacer la convention de Dublin et qui permettrait de régler les questions délicates liées au sort des clandestins et à celui des personnes auxquelles le statut de réfugié est refusé.

Par ailleurs, c'est sous la Présidence belge que sera menée une intervention de la police le long des frontières extérieures de l'Union européenne afin d'analyser l'efficacité des contrôles actuels.



Les ministres Benelux chargés des questions d'asile et d'immigration se réunissent à Luxembourg sous la présidence de M. Luc Frieden

Le Luxembourg ratifie le traité de Nice

12 juillet 2001

La Chambre des députés a adopté le 12 juillet 2001, à une très large majorité, le projet de loi de ratification du traité de Nice. 57 députés ont voté pour la ratification, 2 se sont abstenus et 1 a voté contre. Le Luxembourg devient ainsi, après le Danemark et la France, le troi-

sième pays de l'Union européenne à ratifier le traité de Nice.

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a rappelé devant les députés que "La finalité première de ce traité est de permettre l'élargissement de l'Union". Dans ce contexte, elle a souligné que le traité était avant tout un instrument au service d'une des grandes ambitions de notre époque: celle de voir l'Europe surmonter la division injuste de Yalta et de réussir son unité, garante de paix, de liberté et de prospérité, après plus de cinquante années de séparation.

Au cours de son intervention, Madame Polfer a également qualifié le résultat des négociations de Nice de bon compromis. "Ce qui importe, c'est que nous ayons réussi à forger un accord équilibré et acceptable pour tous les participants. L'histoire nous enseigne que les compromis représentent une bien meilleure solution que celles imposées par la force, laissant nécessairement des vaincus et des vainqueurs" a-t-elle ajouté.

Visite de travail de M. Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté Wallonie-Bruxelles

18 juillet 2001

M. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, a reçu le 18 juillet 2001 M. Hervé Hasquin, ministre-président du gouvernement de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Les deux responsables politiques ont discuté du programme de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, et plus particulièrement du dossier des médias et de l'audiovisuel.

Le gouvernement belge a confié la coordination de ce dossier à la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Parmi les priorités du programme de la Présidence belge figurent notamment le développement et le financement du secteur de la production audiovisuelle. La Belgique entend préparer une résolution du Conseil des ministres concernant ce dossier. La Présidence belge tentera par ailleurs de développer la distribution numérique, de favoriser l'Internet et de rentabiliser la distribution de films.

M. Biltgen a salué le programme ambitieux de la Présidence belge et a notamment apprécié son intention de se pencher sur le financement des productions audiovisuelles, un problème qui touche particulièrement les petits pays.

Enfin, M. Hasquin a tenu à préciser que la politique audiovisuelle ne pouvait pas être abordée sans prendre en considération la politique culturelle. Convaincu du fait que l'Europe est beaucoup plus qu'un "boulier-compteur", M. Hasquin veut promouvoir la culture européenne dans toute sa diversité. Dans ce contexte, il a mentionné la volonté de la Présidence belge de développer la culture générale en Europe. Lors de son séjour au Luxembourg, M. Hasquin a également eu l'occasion de présenter à Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de

la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les priorités culturelles de la Présidence belge.

M. Jean-Claude Juncker assiste aux "Rencontres européennes de la jeunesse", à Luxembourg

20 juillet 2001

Dans le cadre de l'échange international "200 jeunes pour une citoyenneté européenne de l'an 2000", les "Rencontres européennes de la jeunesse" se sont tenues du 15 au 22 juillet 2001 à Luxembourg. Des délégations de jeunes en provenance de 11 pays différents se sont réunies afin d'élaborer ensemble des projets d'action commune.

Le 20 juillet 2001, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, Madame Viviane Reding, Commissaire européen et Madame Colette Flesch, membre du Parlement européen ont participé à la manifestation "Rencontres entre jeunes et responsables politiques". Ce rendez-vous, qui était un des points forts des rencontres européennes, a permis aux jeunes de présenter leurs projets aux responsables politiques et de discuter avec eux des grands dossiers européens.

Les projets présentés par les jeunes s'articulaient autour de trois grands thèmes: tout d'abord, la citoyenneté et l'identité européennes, ensuite, la pro-

tection de l'environnement et enfin, la lutte contre le sida et la consommation d'alcool.

M. Juncker a invité les jeunes à s'engager en faveur des défavorisés, que ce soit en Europe ou dans les pays en voie de développement. Il a par ailleurs encouragé les jeunes à proposer des solutions aux problèmes sociétaux actuels. Revenant sur la citoyenneté européenne, Madame Reding a tenu à souligner l'importance des échanges entre jeunes, qui leur permettent de découvrir et d'apprécier la diversité culturelle en Europe.

Visite de travail de M. François-Xavier de Donnea, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale

28 juillet 2001

Le 28 juillet 2001, M. François-Xavier de Donnea, ministre-président du gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale, s'est rendu pour une visite de travail au Luxembourg.

En sa qualité de président en exercice du Conseil des ministres de l'Union européenne, il a souhaité rencontrer Madame Erna Hennicot-Schoepges afin de préparer le prochain Conseil des ministres de la Recherche prévu fin octobre 2001. Parmi les objectifs de la Présidence belge figure notamment celui d'obtenir, vers la fin de l'année, une position commune du Conseil au



M. François-Xavier de Donnea s'est rendu au Luxembourg afin de préparer le Conseil des ministres européens de la Recherche, prévu fin octobre 2001

sujet du futur programme-cadre de recherche communautaire (2002 - 2006).

Visite de travail de M. Frits Bolkestein, Commissaire européen responsable des questions fiscales

5 septembre 2001

Le 5 septembre 2001, M. Jean-Claude Juncker a reçu M. Frits Bolkestein, Commissaire européen en charge des questions fiscales.

Lors de leur entrevue, les deux hommes ont notamment abordé la question de l'harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne. Cette rencontre fut l'occasion pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker de revenir sur la position luxembourgeoise concernant le paquet fiscal. Dans ce contexte, il a souligné la nécessité de trouver des accords avec les pays tiers.

Avant son entrevue avec M. Jean-Claude Juncker, M. Bolkestein s'était rendu au ministère des Affaires étrangères



Lors de leur entrevue, M. Juncker et M. Bolkestein abordent le sujet de l'harmonisation fiscale dans l'Union européenne

pour y rencontrer Madame Lydie Polfer.

Visite de M. Michel Barnier, Commissaire européen responsable des questions institutionnelles et de la politique régionale

5 septembre 2001

Le 5 septembre 2001, Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a reçu M. Michel Barnier, Commissaire européen en charge des questions institutionnelles et de la politique régionale. Le Commissaire européen s'est rendu au Luxembourg dans le cadre d'une manifestation organisée par la Chambre française de commerce et d'industrie et l'ambassade de France. Dans ce cadre, M. Barnier s'est exprimé

sur le sujet "Europe - Etat - Régions".

Au centre de l'entrevue entre Lydie Polfer et Michel Barnier figurait la politique régionale, avec, comme toile de fond, l'élargissement de l'Union européenne. À ce propos, M. Barnier a mis l'accent sur la nécessité d'une préparation adéquate de l'Union. Il a également précisé que les pays candidats à l'adhésion devraient être considérés comme des partenaires se situant au même niveau que les actuels Etats membres.

M. Barnier a par ailleurs évoqué le référendum irlandais qui, au dire du commissaire européen, avait mis en évidence le fait que l'Union européenne devrait, à l'avenir, davantage tenir compte des préoccupations réelles des citoyens européens. Il s'est également prononcé en faveur de l'élection directe du président de la Commission européenne. M.

Barnier s'est enfin montré favorable à l'idée d'une Constitution européenne.

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, à Genva

8 - 9 septembre 2001

Sur invitation de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, les ministres européens des Affaires étrangères se sont retrouvés les 8 et 9 septembre 2001 à Genva pour une réunion informelle. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères.

En raison de l'actualité internationale, l'ordre du jour de la réunion informelle avait été modifié. Le Président en exercice, M. Louis Michel, ayant été retenu à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban, n'avait pu rejoindre ses collègues que le samedi 8 septembre 2001 au soir. Lors de son retour, ses collègues ont salué les efforts que le chef de la diplomatie belge avait déployés pour réussir à dégager une position commune défendue par les Quinze et les treize pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne.

Concernant la situation dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, les Quinze étaient d'accord sur le fait qu'il faut maintenir une présence européenne après l'opération de



La politique régionale figure au centre de l'entrevue entre Madame Lydie Polfer et le Commissaire européen M. Michel Barnier

désarmement de l'OTAN, qui devrait prendre fin le 26 septembre 2001. Dans ce contexte, la Commission européenne a annoncé qu'elle envisageait de débloquer une aide de 125 millions d'euros destinée à financer la reconstruction en Macédoine et le retour des réfugiés. Cependant l'aide dépendrait des progrès effectués sur le plan politique.

Les ministres se sont également penchés sur le processus de paix au Moyen-Orient. A ce propos, Madame Lydie Polfer a regretté que la spirale de violence ait atteint un nouveau point culminant avec les trois attentats perpétrés au cours du week-end.

Les ministres ont par ailleurs procédé à un échange de vues sur la progression du débat sur l'Avenir de l'Europe. Dans ce cadre, la Présidence belge a proposé un papier qui a été salué par les autres pays membres de l'Union européenne et que Madame Polfer a qualifié de "bonne base de travail" pour la déclaration de Laeken. Les ministres ont également abordé les principaux sujets qui devraient figurer à l'ordre du jour de la Conférence intergouvernementale de 2004. Dans ce contexte, Madame Polfer a souligné qu'il importe-

rait d'aborder, non seulement les questions institutionnelles, mais aussi les questions fondamentales concernant l'Avenir de l'Europe.

En outre, un déjeuner de travail qui avait pour thème l'Avenir de l'Europe avait été organisé avec les ministres des Affaires étrangères des pays candidats.

Conseil informel conjoint des ministres des Transports et de l'Environnement de l'Union européenne, à Bruxelles et à Louvain

14 - 16 septembre 2001

Un Conseil informel conjoint des ministres des Transports et de l'Environnement de l'Union européenne s'est déroulé à Bruxelles et à Louvain du 14 au 16 septembre 2001. Le Luxembourg y était représenté par Monsieur Henri Grethen, ministre des Transports et Monsieur Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement.

Dans le contexte du Livre blanc "La politique européenne des transports à l'horizon 2010:

l'heure des choix", adopté par la Commission européenne le 12 septembre 2001, le Conseil informel conjoint a traité de la question de l'intégration de l'élément environnemental dans la politique des transports.

L'ordre du jour portait en particulier sur le transfert modal dans les transports de marchandises par route qui devrait constituer une piste de développement prioritaire d'une politique de mobilité durable.

Les ministres se sont notamment penchés sur, d'une part, les possibilités stratégiques d'inverser le partage modal et de faire récupérer au rail et à la voie navigable les parts de marché perdues et d'autre part, sur les mesures de tarification pouvant promouvoir un transfert modal.

Le soir du 14 septembre 2001, Monsieur Henri Grethen a par ailleurs assisté à une session formelle extraordinaire du Conseil "Transports" pour procéder ensemble avec ses homologues européens à une première évaluation de la sécurité dans l'aviation civile à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis.

(voir également dossier spécial)

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

0010111000010111010101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



Intervention de Madame Lydie Polfer à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban

PHOTO > MAE

> Madame Lydie Polfer participe à la Conférence mondiale contre le racisme à Durban, en Afrique du Sud

31 août - 8 septembre 2001

Madame Lydie Polfer a représenté le Grand-Duché de Luxembourg à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'est tenue à Durban du 31 août au 8 septembre 2001.

Les travaux de cette conférence des Nations unies étaient regroupés selon cinq thèmes:

- 1) sources, causes, formes et manifestations contemporaines du racisme;
- 2) les victimes du racisme;
- 3) les mesures en matière de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer, aux échelons national,

régional et international, le racisme, la discrimination raciale et l'intolérance qui y est associée;

- 4) les recours utiles, voies de droit, réparations (compensations) et autres à prévoir à tous les niveaux;
- 5) les stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment la coopération et le renforcement des mécanismes mis en place par l'ONU et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme.

Près de 194 pays et organisations non gouvernementales (ONG) y ont participé.

Au cours d'une conférence de presse organisée le 4 septembre 2001 après son retour d'Afrique du Sud, la ministre des Affaires étrangères a exprimé ses regrets à propos de la tournure qu'avait prise la conférence. Madame Polfer a déploré l'ambiance de la conférence, où le conflit au Proche-Orient avait occulté les

autres sujets tels que la question de la réparation pour l'esclavage et les autres formes du racisme moderne.

Le départ anticipé des Etats-Unis et d'Israël de la conférence, en raison de l'assimilation du sionisme au racisme a été jugé "regrettable" par Madame Polfer. Elle a fait preuve d'une certaine compréhension envers l'attitude israélienne. Dans ce contexte, la ministre des Affaires étrangères luxembourgeoise a déclaré que l'Union européenne "a pris conscience que (sa) responsabilité était accrue après le départ des Américains". La ministre a insisté sur la position unie que tenait l'Union européenne et a précisé que si l'issue des négociations s'avérait inacceptable, les quinze pays de l'Union quitteraient ensemble cette conférence.

Par ailleurs, Madame Polfer a évoqué le forum des ONG qui s'est déroulé parallèlement à la conférence et qui s'est caractérisé par une extrême violence verbale. Au dire de Madame Polfer, "Ce forum a montré pourquoi on s'est réuni à Durban: pour faire face à l'intolérance et au racisme".

Dans un communiqué daté du 10 septembre 2001, Madame Polfer s'est félicitée de l'adoption de la déclaration finale à l'issue de cette conférence. La ministre a souligné que "Le résultat est à mettre pour une grande partie au crédit de l'Union européenne qui a démontré qu'en renforçant sa politique étrangère commune, elle sait être un acteur important et décisif dans la solution des problèmes auxquels la communauté internationale reste confrontée".

La ministre a tenu à féliciter tout particulièrement M. Louis Michel, président en exercice du Conseil de l'Union européenne, "pour son engagement personnel et la détermination dont il a fait preuve tout au long des négociations".

Madame Polfer a déclaré que "Les questions à l'ordre du jour de la Conférence de Durban restent vitales pour l'ensemble de nos sociétés et nous devons poursuivre le nécessaire et difficile effort de compréhension mutuelle dans nos rapports entre individus et entre Etats. Ensemble, nous avons pris un nouveau départ dans le combat contre le racisme et l'intolérance. Le plus important est de considérer le succès de Durban non pas comme l'aboutissement de nos efforts, mais comme le point de départ d'un processus qui permettra au monde d'investir dans le présent et l'avenir sans retomber dans les fautes du passé."

M. Eugène Berger participe à la réunion ministérielle de l'ONU, à Genève

24 - 25 septembre 2001

Les 24 et 25 septembre 2001, Monsieur Eugène Berger, secré-

taire d'Etat à l'Environnement, s'est rendu à Genève auprès des Nations unies pour assister à une réunion ministérielle au niveau régional (Europe, Russie, Amérique du Nord) en vue de la préparation du Sommet mondial sur le développement durable organisé en septembre 2002 à Johannesburg.

En conclusion de cette réunion ministérielle de préparation du sommet de 2002, les ministres ont adopté une déclaration contenant l'évaluation des progrès accomplis depuis la conférence de Rio en 1992 et les priorités d'action au niveau régional et global en matière de développement durable.

Par ailleurs, ils ont discuté de la gouvernance internationale en matière d'environnement et des liens entre la pauvreté et le développement durable.

M. Charles Goerens, participe à une réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN, à Bruxelles

26 septembre 2001

Cette réunion, prévue initialement à Naples, a été transférée à

Bruxelles afin de garantir la présence de personnes clés au siège même à un moment où l'Organisation devait fonctionner à plein régime.

Les discussions ont porté sur le terrorisme et les conséquences des attaques contre les Etats-Unis, ainsi que sur l'évolution constatée dans les Balkans, en particulier la situation dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine et dans les pays de l'ex-Yougoslavie en général.

Les Etats membres de l'OTAN ont saisi l'occasion pour réitérer leur engagement en vertu de l'Article 5 du traité de Washington aux côtés des Etats-Unis dans leur lutte contre le terrorisme. Ils ont abordé les risques et contraintes que font peser sur la sécurité globale les menaces terroristes et ont souligné la nécessité de collaborer plus étroitement encore dans l'échange d'informations et de coordonner des actions collectives dans la lutte contre le terrorisme.

Cette réunion a également permis de mettre la lumière sur les résultats de la mission de l'OTAN dans les Balkans, en particulier en Macédoine, et de définir les efforts à fournir dans le cadre de la consolidation de la paix dans cette région.

FAMILLE GRAND-DUCALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

S.A.R. le Grand-Duc visite les travaux de rénovation de la vieille ville ainsi que le chantier du Musée national d'histoire et d'art

5 septembre 2001

En compagnie de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre en charge de la Culture et des Travaux publics, S.A.R. le Grand-Duc a visité les travaux de rénovation de la vieille ville ainsi que le chantier du Musée national d'histoire et d'art.

En effet, quatre îlots d'immeubles de la vieille ville sont actuellement rénovés par le Fonds de rénovation de la vieille ville.

S.A.R. le Grand-Duc Henri et Madame Hennicot-Schoepges ont commencé leur visite par l'îlot B, représenté en partie par le Musée national d'histoire et d'art. Celui-ci a vu sa surface d'exposition considérablement étendue, après plus de deux ans de travaux. Ces travaux devraient s'achever vers la fin 2001, la réouverture étant prévue pour le milieu de l'année 2002.

S.A.R. le Grand-Duc a salué les travaux entrepris et s'est dit convaincu que le Musée deviendrait un des principaux pôles d'attraction de la Ville de Luxembourg.

Puis, S.A.R. le Grand-Duc et Madame la ministre se sont rendus dans les îlots A, C et D qui abriteront de nouveaux logements: huit appartements et

deux commerces sont attendus dans un premier temps pour le début de l'année 2002.

A l'issue de la visite, S.A.R. le Grand-Duc a souligné la nécessité de voir revivre cette partie de la ville.

S.A.R. le Grand-Duc est reçu à la Banque centrale du Luxembourg pour une présentation des billets et pièces en euros

17 septembre 2001

Le président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), M. Yves Mersch, a présenté à S.A.R. le Grand-Duc et au ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden, le 17 septembre 2001 les billets et pièces en euros et ce, 105 jours avant leur mise en circulation. Lors de la présentation des billets en euros, au nombre de sept, les responsables

de la Banque centrale du Luxembourg ont notamment insisté sur la qualité des signes de sécurité des billets. Les responsables de la BCL ont insisté qu'"Il est important que le consommateur ou le professionnel fasse au moins la vérification de trois ou quatre de ces signes de sécurité". Les responsables de la Banque centrale ont souligné la nécessité d'informer le grand public sur la monnaie unique afin de lui permettre de se familiariser avec celle-ci et d'éviter les risques de falsification.

S.A.R. le Grand-Duc s'est vu remettre le premier billet scellé de 500 euros.

Les pièces en euros ont une face commune et une face nationale, tandis que les billets ont les mêmes faces dans l'ensemble des Etats membres de la zone euro. Au Luxembourg, chaque pièce est frappée au portrait de S.A.R. le Grand-Duc. Il existe trois catégories de pièces de différentes tailles, possédant des signes de reconnaissance faciles:

0 9 9



S.A.R. le Grand-Duc et M. Luc Frieden accueillis par le président de la Banque centrale du Luxembourg

les rouges (1, 2 et 5 cents), les jaunes (10, 20 et 50 cents) et enfin les bicolores (1 et 2 euros).

Les kits de pièces et billets en euros seront en vente au grand public les 14 et 15 décembre 2001.

Une campagne d'information sous forme de spots télévisés, d'annonces dans la presse, d'affiches et de dépliants a été lancée par la Banque centrale européenne et les douze banques nationales de l'Eurosystème.

La Banque centrale du Luxembourg participera à la Foire d'automne du 6 au 14 octobre 2001, ainsi qu'à la Foire des étudiants les 22 et 23 novembre 2001 qui se tiendront au Kirchberg. Les billets et les pièces de tous les pays y seront alors présentés.

De nouveaux timbres-poste à l'effigie de S.A.R. le Grand-Duc sont présentés au Palais grand-ducal

18 septembre 2001

Reçu en audience au Palais grand-ducal le 18 septembre 2001 par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, M. Edmond Toussing, directeur général de l'entreprise des Postes et Télécommunications a présenté la nouvelle série de timbres-poste.

Quatre nouveaux timbres à l'effigie du Grand-Duc et libellés en euros seront disponibles à partir du 1er octobre 2001. Ils

ont été réalisés à partir de photos prises par Marc Theis. Guillaume Broux a effectué le dessin et la gravure. Cette série devrait progressivement connaître de nouveaux modèles.

Ces quatre timbres-poste correspondent aux sommes suivantes: 0,70 euro (de couleur bleu marine), 0,22 euro (de couleur beige), 0,30 euro (de couleur verte) et enfin 0,45 euro (de couleur bleu mauve).

S.A.R. le Grand-Duc visite plusieurs sites de projets pilotes concernant l'énergie renouvelable

26 septembre 2001

S.A.R. le Grand-Duc, en compagnie du secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger, s'est rendu le 26 septembre 2001 sur plusieurs sites qui abritent divers projets concernant l'énergie renouvelable.

La première étape de la visite s'est déroulée au Parc énergétique de Remerschen. C'est l'agence de l'Energie qui a la responsabilité de ce complexe. Le Grand-Duc y a visité une éolienne qui avait dépassé les prévisions de production d'énergie en 2000 en fournissant 950.000 kwh.

S.A.R. le Grand-Duc et le secrétaire d'Etat se sont ensuite rendus sur le site de l'installation Biogaz à Elvange, qui fournit de l'énergie grâce à la production de gaz écologique.

La visite s'est poursuivie avec l'installation photovoltaïque de Noerdange, dont la production d'énergie se fait à partir de l'énergie solaire.

Enfin, S.A.R. le Grand-Duc et M. Eugène Berger ont clôturé cette journée de visites par les sites de l'Energieatelier de Redange et par l'installation hydraulique de la commune de Préizerdaul.



S.A.R. le Grand-Duc se montre très intéressé lors de la visite de différents sites consacrés à l'énergie renouvelable

ACTUALITÉ NATIONALE

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

1110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

00101110000101110101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111



M. Jean-Claude Juncker se voit décerner le titre de docteur honoris causa

MINISTÈRE D'ÉTAT

M. Jean-Claude Juncker nommé docteur honoris causa de la faculté de philosophie de la Westfälische Wilhelms-Universität

6 juillet 2001

Le 6 juillet 2001, la faculté de philosophie de la Westfälische Wilhelms-Universität a décerné à Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, le titre de docteur honoris causa (Dr phil. h.c.). La cérémonie solennelle a eu lieu dans le château de l'université.

La Westfälische Wilhelms-Universität de Münster a honoré le Premier ministre luxembourgeois pour son engagement dans les domaines de la construction européenne, de la

politique européenne de l'éducation, du développement des traditions européennes et d'une économie de marché à caractère social. Lors de la cérémonie, le professeur Wichard Woyke a souligné que le Premier ministre luxembourgeois joue un rôle important dans le processus d'intégration européenne, l'assumant avec beaucoup de compétence sans pour autant renoncer à son sens de l'humour.

A l'issue de la cérémonie officielle, le Premier ministre a prononcé un discours sur le sujet "Europa - eine Architektur und ihre Folgen" (L'Europe, une architecture et ses conséquences). M. Juncker y a invité les Européens à ne pas exclusivement orienter leurs discussions sur le devenir des institutions européennes, mais à se concentrer surtout sur les finalités et les objectifs de l'Europe. A l'avenir, la politique monétaire et financière européenne devrait, selon lui, s'accompagner d'une politique économique et sociale

européenne. Il a par ailleurs appelé la population européenne à se familiariser et à s'identifier avec l'euro.

(voir discours page 154)

M. Jean-Claude Juncker visite les décors du film "Passage secret", à Esch-sur-Alzette

23 juillet 2001

Le 23 juillet 2001, M. Jean-Claude Juncker s'est rendu dans la zone d'activités "Terres Rouges" à Esch-sur-Alzette pour y visiter les décors de la production cinématographique "Passage secret". Ce film est produit par la société luxembourgeoise Delux Productions et réalisé par M. Ademir Kénovic, né à Sarajevo. L'acteur américain John Torturro interprétera le rôle principal du film dont l'histoire se déroule à Venise au XVI^e siècle.

Les décors s'étendent sur une surface de 250 x 250 mètres et représentent un coût de cinq millions de dollars.

Cette production spectaculaire revêt également un grand intérêt économique pour le Luxembourg. En effet, le producteur principal du film est une société luxembourgeoise et les décors ont été réalisés en collaboration avec des fournisseurs et artisans implantés dans la région.

La visite de M. Jean-Claude Juncker à Esch-sur-Alzette avait un double objectif: apprécier la



En compagnie des responsables de la production cinématographique "Passage secret", M. Jean-Claude Juncker visite les décors du film à Esch-sur-Alzette

qualité des décors, d'une part et témoigner de l'intérêt que le gouvernement porte au secteur de la production audiovisuelle, d'autre part.

106

M. Jean-Claude Juncker rencontre M. Kaspar Villiger, ministre suisse des Finances, à Locarno

15 août 2001

Le 15 août 2001, M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances a rencontré à Locarno, lieu de villégiature du chef du gouvernement luxembourgeois, le ministre suisse des Finances M. Kaspar Villiger.

Au cours de cette rencontre, les principaux sujets abordés étaient la fiscalité européenne, les efforts de l'OCDE contre la concurrence fiscale déloyale ainsi que la préparation de l'Assemblée générale annuelle du Fonds monétaire international (FMI) à Washington.

Création d'une commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant la Seconde Guerre mondiale

20 septembre 2001

Sur proposition du Premier ministre Jean-Claude Juncker, le gouvernement a décidé le 20 septembre 2001, de créer une commission spéciale pour l'étude des spoliations des biens juifs au Luxembourg pendant les années de guerre 1940-1945, ainsi que des restitutions ou dédommagements qui ont été accordés après la guerre aux victimes des spoliations ou à leurs héritiers.

Cette commission, présidée par M. Paul Dostert, fonctionnera sous l'égide du ministère d'Etat avec le Conseil national de la Résistance et le Centre de documentation et de recherche sur la Deuxième Guerre mondiale.

Il faut signaler que Paul Dostert, professeur d'histoire et directeur

du Centre de documentation, avait déjà dans le passé été chargé par le gouvernement de s'occuper des dossiers des avoirs spoliés pendant la guerre et des demandes individuelles qui avaient été formulées.

D'une part, la commission aura pour mission d'étudier les conditions dans lesquelles les biens immobiliers et mobiliers appartenant aux juifs résidant à Luxembourg au début de la Seconde Guerre mondiale, ont été spoliés par l'occupant nazi. D'autre part, la commission devra également étudier les conditions et l'ampleur des restitutions et/ou dédommagements intervenus après la guerre. Le cas échéant, elle formulera dans son rapport final des recommandations au gouvernement.

La commission siègera à la Villa Pauly, 57, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

Signature d'un accord entre le ministère des Affaires étrangères et Eumetsat

4 juillet 2001

Le 4 juillet 2001 a été signé au ministère des Affaires étrangères un accord entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation européenne pour l'exploitation

de satellites météorologiques (Eumetsat). L'accord porte sur l'adhésion du Grand-Duché de Luxembourg à la convention par laquelle l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques Eumetsat avait été créée le 24 mai 1983 à Genève.

Eumetsat est une organisation intergouvernementale qui regroupe pour l'instant 17 Etats européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie) et trois Etats coopérants, à savoir la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie.

Elle poursuit deux objectifs majeurs: d'une part, établir et exploiter des systèmes européens de satellites météorologiques opérationnels et d'autre part, apporter sa contribution au suivi opérationnel du climat et des changements climatiques à l'échelle de la planète.

Cet accord permettra au service météorologique de l'aéroport de Luxembourg de disposer en permanence d'informations précises sur le climat. Ces données pourront également servir à des experts issus d'autres disciplines, notamment ceux qui travaillent dans le domaine de la protection de l'environnement.

L'accord a été signé pour le Luxembourg par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et pour Eumetsat par le Dr Tillmann Mohr, directeur général.



Le ministre Charles Goerens et M. Ulrich Ogiemann signent ensemble le contrat-cadre pour le transport de matériel dans le cadre d'actions humanitaires

Signature d'un contrat-cadre entre le ministère des Affaires étrangères et Cargolux

9 juillet 2001

Le 9 juillet 2001, le ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, M. Charles Goerens et M. Ulrich Ogiemann, Senior Vice-President Sales & Marketing de l'entreprise Cargolux ont signé un contrat-cadre pour le transport de matériel qui pourra trouver des applications aussi bien dans le contexte d'opérations de maintien de la paix que de missions humanitaires.

Ce contrat permettra de mener des actions humanitaires dans le cadre de catastrophes humanitaires dues à des causes naturelles ou économiques. En effet, tandis que les opérations de

combat diminuent, les missions de maintien de la paix et les missions humanitaires ont tendance à augmenter.

Jusqu'à présent, le seul outil dont disposait le gouvernement pour répondre aux urgences humanitaires était le recours à la loi du 8 décembre 1981 portant sur la réquisition. Or, celle-ci n'offrait pas une grande flexibilité et était réservée aux cas extrêmes. C'est la raison pour laquelle un contrat fondé sur les pratiques commerciales habituelles s'est imposé.

Le but du contrat-cadre signé avec Cargolux est triple: constituer, d'un point de vue administratif, technique, légal et financier, un cadre pour la planification et l'exécution d'une mission; augmenter la disponibilité des moyens et réduire le temps de réaction et enfin, offrir ce contrat-cadre aux alliés du Grand-Duché de Luxembourg.

Lors de la conférence de presse, M. Goerens a précisé que cette coopération avec Cargolux permettrait de combler le manque de capacités de transport de l'armée luxembourgeoise.

Par ailleurs, en s'unissant à la Belgique pour acquérir un avion Airbus A 400 M, le Luxembourg compte également pallier ce manque.

M. Charles Goerens participe aux Journées de la coopération

10 -12 juillet 2001

1 0 8

Les Journées de la coopération se sont tenues au château de Senningen du 10 au 12 juillet 2001. Elles ont commencé le 10 juillet avec une allocution de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense.

En 2001, les Journées étaient placées sous le thème général: "Partenariats et lutte contre la pauvreté". Une centaine de personnes, dont des personnalités éminentes du monde de la coopération au développement, ont participé à ces Journées. Celles-ci ont permis de réunir les différents acteurs de la coopération luxembourgeoise en service au Luxembourg et dans les pays en voie de développement (agents de la coopération, experts associés et jeunes experts travaillant au sein des organismes internationaux), y compris la Direction de la coopération au développement, la

Mission de la coopération luxembourgeoise à Dakar, Lux-Development, les ONG, le Syvicol, le Comité interministériel pour la coopération ainsi que des membres de la Chambre des députés.

Les Journées de la coopération comportaient trois grandes parties:

- Au cours de la première partie ont été présentés les faits marquants nouveaux, intervenus dans la politique de coopération au développement au cours de l'année écoulée: aide publique au développement de 0,7 % par rapport au RNB luxembourgeois, ouverture d'une mission de la Coopération à Dakar, accords de Cotonou, renforcement du dialogue politique, accord-cadre et formation avec les ONG luxembourgeoises, lutte contre le sida...
- La deuxième partie du programme a commencé avec une introduction plus théorique sur les notions de partenariat et d'approches participatives, suivie le lendemain par un débat portant sur l'avenir de l'agriculture dans les pays en développement, notamment en Afrique de l'Ouest. Ensuite, les différents experts invités ont examiné le thème des Journées "Partenariats et lutte contre la pauvreté" dans une région géographique: Afrique, Asie et Amérique centrale.
- Pendant la troisième partie, des projets concrets de coopération luxembourgeoise

ont servi de point de départ à l'analyse des défis qui se posent aux partenariats.

Lors d'une conférence de presse à l'issue des Journées de la coopération, Monsieur Charles Goerens a regretté le fait qu'en dépit des efforts menés ces dix dernières années en faveur de l'aide au développement, le fossé qui sépare les riches et les pauvres n'ait pas pu être éliminé. La globalisation en soi ne serait pas responsable de cette situation. En revanche, Monsieur Goerens a affirmé que "Ce qui la rend inacceptable, c'est qu'elle enrichit les uns et appauvrit les autres. Il faut donc se donner une stratégie, s'entendre sur les efforts à déployer pour rendre le monde moins injuste à l'égard de ceux qui sont paupérisés."

Présentation du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD

13 juillet 2001

Madame Sakino Fukuda-Parr, directrice et auteur du Rapport mondial sur le développement humain a présenté les résultats de ses analyses au ministère des Affaires étrangères, en présence de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense ainsi que ministre de l'Environnement.

Le rapport 2001 du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) avait pour thème "Mettre les nouvelles technologies au service du



Madame Sakino Fukuda-Parr et le ministre Charles Goerens lors de la présentation du Rapport mondial sur le développement humain

niveau de l'indicateur du développement humain. Le Luxembourg occupe désormais le 12e rang.

Visite de travail
de M. Jean-Claude
Faure, président du
Comité d'aide
au développement
de l'OCDE et
présentation du
rapport annuel 2000
sur la coopération
au développement et
l'action humanitaire

développement humain". Le rapport a été élaboré à la demande du Programme des Nations unies pour le développement et explore les possibilités offertes par les technologies de l'information et des communications aux pays en développement. Il estime que ces nouveaux instruments peuvent jouer un rôle considérable dans la réduction de la pauvreté à l'échelle planétaire, et réfute l'idée que la technologie est avant tout un luxe réservé aux pays riches.

Outre l'évaluation des avancées technologiques dans 72 pays, ce rapport jette un regard neuf sur des questions controversées, notamment les aliments génétiquement modifiés, les droits de propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux.

Comme ceux qui l'ont précédé, le rapport de cette année classe 162 pays et territoires en fonction de leur niveau de développement humain. Il comporte également une analyse des progrès des pays vers la réalisation

des objectifs internationaux de développement, dont ceux fixés par les chefs d'Etat ou de gouvernement lors du Sommet du millénaire, en septembre 2000.

Dans le Rapport mondial sur le développement humain, le Luxembourg gagne cinq places par rapport à l'année 2000 au

11 septembre 2001

M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense a reçu M. Jean-Claude Faure, président du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de

109



> 18 juillet 2001

Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a reçu le Conseil des ambassadeurs arabes. Lors d'un déjeuner de travail, Madame Polfer et les représentants du Conseil des ambassadeurs arabes ont notamment abordé la situation au Proche-Orient.

développement économiques (OCDE) pour une séance de travail.

A l'ordre du jour figuraient les grands axes de la politique de coopération luxembourgeoise ainsi que les travaux actuels du CAD dont le Luxembourg est un des cinq pays (avec le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède) qui consacre plus de 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

Lors de la conférence de presse organisée dans le cadre de cette visite de travail, le rapport annuel 2000 sur la coopération au développement et l'action humanitaire a également été présenté. Ce dernier reprend tous les efforts déployés par le gouvernement luxembourgeois et ses partenaires.

110

Le ministre a souligné que "Sur décision du gouvernement précédent, l'effort n'a cessé dans ce domaine", le Luxembourg passant de 0,3% en 1990 à 0,71% en 2000. M. Goerens a précisé que "Conformément à nos engagements et au programme de coalition, nous avons atteint et même dépassé nos objectifs" et a annoncé que "Des efforts seront encore réalisés pour parvenir à 0,76% à la fin 2001; 0,8% pour 2002". En 1995, le Luxembourg consacrait 1,86 milliards de francs luxembourgeois à l'aide publique au développement. L'estimation pour 2001 est chiffrée à 5,95 milliards de francs.

Le président du CAD a relevé le fait que sur les 22 pays qui composent ce comité, le Luxembourg fait partie des 14 qui pensent en termes d'accroissement. Il a noté

que "Le rapport annuel à lui seul traduit la proximité et l'efficacité des actions menées sur le front par le Luxembourg". M. Faure a avoué ne pas être surpris, "Le Grand-Duché a réorganisé ses structures en 2000 et le résultat est satisfaisant. La présence des missions sur le terrain a été accrue, les relations entre les agences clarifiées, le secteur privé associé aux politiques de coopération de ce pays. Nous mesurerons en 2003 le chemin parcouru."

La Conférence diplomatique se réunit à Luxembourg

17 - 18 septembre 2001

La Conférence diplomatique, qui réunit les chefs de poste diplomatique luxembourgeois à l'étranger et les directeurs des différents départements du ministère des Affaires étrangères, s'est tenue à Luxembourg les 17 et 18 septembre 2001.

Cette rencontre traditionnelle s'est déroulée sous la présidence de Madame Lydie Polfer, ministre

des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et de M. Charles Goerens, ministre de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense. Lors de cette Conférence diplomatique qui avait pour thème "Le Luxembourg dans l'économie globale et dans l'Union européenne", les grandes orientations et priorités de la diplomatie luxembourgeoise pour les prochains mois et années ont été abordées par les participants.

M. Charles Goerens a déclaré sa volonté "de soigner le contact personnel avec les différents représentants des intérêts du Luxembourg à l'étranger. Cette réunion permet de les informer sur l'actualité de la politique luxembourgeoise et d'observer la perception du Grand-Duché à l'étranger."

Le corps diplomatique luxembourgeois compte 25 postes à l'étranger: 17 ambassadeurs résidents (vivant à l'étranger), 6 représentants permanents accrédités auprès d'une institution internationale (ONU, OCDE, OTAN...) et 2 consuls généraux, à New York et San Francisco.



Photo de famille de la Conférence diplomatique

Madame Polfer a déclaré qu'"En prévision d'une Union européenne élargie, il faudra miser davantage sur les représentations bilatérales et ouvrir des ambassades supplémentaires d'ici 2005, année lors de laquelle le Luxembourg assurera la présidence du Conseil de l'UE". Dans ce contexte, il faudra augmenter la part du budget consacrée aux frais de fonctionnement du corps diplomatique, a encore ajouté Madame Polfer.

La ministre a fait savoir qu'il était d'ores et déjà prévu d'ouvrir des ambassades dans trois des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne: République tchèque, Pologne et Hongrie.

Madame Polfer a souhaité que le corps diplomatique luxembourgeois soit "Crédible, visible, cohérent et conséquent".

AGRICULTURE

M. Fernand Boden présente la loi concernant le soutien au développement rural et les modalités d'application de l'indemnité compensatoire en faveur des agriculteurs dans les zones défavorisées

18 et 26 juillet 2001

Lors d'une conférence de presse, organisée le 18 juillet 2001,

Monsieur Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a présenté la loi concernant le soutien au développement rural et les modalités d'application de l'indemnité compensatoire en faveur des agriculteurs dans les zones défavorisées.

La loi concernant le soutien au développement rural est innovatrice en ce sens qu'elle couvre toutes les mesures qui contribuent au développement du milieu rural luxembourgeois.

Cette nouvelle politique de développement rural poursuit trois objectifs:

- promouvoir un secteur agricole viable et durable;
- préserver et améliorer l'environnement, les paysages et le patrimoine rural;
- améliorer la compétitivité des zones rurales.

Il convient également de noter que l'allocation des aides est soumise au respect des règles concernant la protection de l'environnement, la production et la commercialisation de produits de qualité, l'hygiène et le bien-être animal. Par ailleurs, des aides spéciales plus élevées favorisant l'environnement et le bien-être des animaux sont prévues.

Les mesures agro-environnementales revêtent une importance particulière puisqu'elles ont pour but d'inciter un nombre important d'agriculteurs à souscrire à des engagements dans ce domaine sur l'ensemble de la surface

agricole. Le Grand-Duché de Luxembourg est un des pays qui engage le plus de moyens financiers à ce niveau.

Afin de présenter en détail la dimension environnementale de la nouvelle loi agricole, M. Fernand Boden a organisé une conférence de presse le 26 juillet 2001. Trois éléments composent la stratégie poursuivie par le gouvernement: espace naturel, agriculture bio et diversité biologique.

Le ministre Fernand Boden a présenté le contenu de ces aides financières: la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage ainsi qu'à l'encouragement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, les aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de protection de l'environnement et de l'espace naturel et, enfin, les aides au titre de la diversité biologique.

La première de ces aides a pour objectif d'inciter les agriculteurs, mais aussi les viticulteurs, les pépiniéristes et les horticulteurs à souscrire à des engagements agro-environnementaux, en encourageant notamment l'entretien du paysage et ses éléments caractéristiques avec l'ambition de protéger les ressources naturelles et de réduire la pollution. Les crédits budgétaires prévus pour la prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage sont en augmentation passant de 342 millions de francs luxembourgeois en 1996/1997 à 368 millions de francs luxembourgeois en 1999/00.

M. Boden a ensuite évoqué la seconde prime qui a pour objectif d'introduire, en faveur des exploitants agricoles, des programmes zonaux (zones de protection des eaux, de protection de la nature, et autres régions sensibles du point de vue environnemental) ou des mesures horizontales (agriculture biologique, réduction de la charge du bétail) visant à encourager une meilleure occupation et valorisation de l'espace rural, ainsi qu'une réduction de la pollution. Les nouvelles mesures en faveur de l'agriculture biologique constituent un volet important du projet. Les crédits budgétaires sont passés de 39 millions de francs luxembourgeois en 1998 à 60 millions de francs luxembourgeois en 2000.

Le troisième volet du programme concerne les aides au titre de la diversité biologique. Ces aides, développées en collaboration étroite avec le ministère de l'Environnement, ont pour objectif la protection des espèces animales et végétales indigènes menacées. Les crédits ont également été augmentés dans ce domaine, passant de 16,5 millions de francs luxembourgeois en 2000 à 30 millions de francs luxembourgeois en 2001.

Enfin, M. Fernand Boden a présenté le régime d'aide à la restructuration et à la reconversion des vignobles. Deux objectifs majeurs lui sont assignés: la reconversion variétale, c'est-à-dire le remplacement des cépages dont la demande sur le marché est en baisse, par d'autres plus appréciés par les consommateurs tels le Pinot gris, blanc ou noir. La restructuration constitue le

second objectif et vise à accélérer la replantation des vieilles vignes afin d'améliorer leur exploitation.

En ce qui concerne l'indemnité compensatoire annuelle à allouer aux agriculteurs des zones défavorisées, il est prévu de renforcer progressivement l'enveloppe budgétaire compensatoire d'ici 2006. Par rapport à l'année 2000, le taux d'aide par unité et le nombre d'unités éligibles restent inchangés.

Voici les principales mesures qui ont déjà été prises concernant l'indemnité compensatoire:

Les exploitants agricoles qui bénéficiaient en 2000 d'une pension de vieillesse sont traités comme exploitants à titre accessoire au regard du calcul du montant de l'indemnité compensatoire à verser.

Désormais l'indemnité compensatoire consiste en une prime à l'hectare et non plus en une prime versée par unité de bétail et, contrairement aux années précédentes, les surfaces de blé sont également éligibles à l'indemnité compensatoire.

Le règlement grand-ducal envisage également le statut des surfaces agricoles situées dans la zone défavorisée d'un pays limitrophe et déclarées par un exploitant agricole dont le siège de l'exploitation se trouve dans la zone défavorisée du Luxembourg.

Enfin, le régime d'aide de l'indemnité compensatoire, qui ne prévoyait jusqu'ici pas de condition quant au mode d'exploitation des superficies agricoles, sera modifié en y inscrivant le respect d'une série de conditions correspondant au code de bonne pratique agricole.

(voir également article page 137)

M. Fernand Boden visite l'Agrocenter de Mersch

1er août 2001

Le 1er août 2001, M. Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, s'est rendu à Mersch pour y visiter l'Agrocenter. Cette visite qui a eu



M. Fernand Boden s'informe sur la qualité de la récolte 2001 à l'Agrocenter de Mersch

lieu en pleine période de moisson, a permis à M. Boden de prendre connaissance des résultats décevants de la récolte 2001.

En effet, au dire des responsables de l'Agrocenter, la récolte 2001 ne s'annonce pas mieux que celle de 2000, qui était déjà particulièrement mauvaise.

Ces résultats médiocres sont dus au fait que l'automne et l'hiver ainsi qu'une bonne partie du printemps ont été très humides.

Il y a néanmoins une lueur d'espoir: les prix restent stables et ont même tendance à augmenter en dépit d'une réduction du prix d'intervention.

ECONOMIE ET CLASSES MOYENNES

M. Fernand Boden présente le projet de loi sur les pratiques commerciales

24 juillet 2001

Le 24 juillet 2001, lors d'une conférence de presse, M. Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement a présenté le projet de loi réglementant certaines pratiques commerciales, sanctionnant la concurrence déloyale et transposant une directive de 1997 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la notion de publicité comparative.



Le ministre Boden lors de la conférence de presse donnée à l'occasion de la présentation du projet de loi sur les pratiques commerciales

Ce projet de loi poursuit deux objectifs: tout d'abord il transposera en droit national la directive européenne sur la publicité comparative. Ensuite, il permettra de moderniser la législation en tenant compte de l'évolution des pratiques du commerce et des nouvelles techniques de vente.

Ce projet de loi propose une révision des dispositions relatives aux pratiques commerciales, qui s'avère nécessaire, dans l'optique d'une modernisation de la législation compte tenu de l'évolution des pratiques de commerce et des nouvelles techniques de vente, des réflexions actuelles dans les pays limitrophes en ce qui concerne les ventes promotionnelles, les ventes avec prime et les soldes. Certaines mesures ont été prises afin de permettre aux commerçants luxembourgeois de soutenir la concurrence des commerçants dans les régions limitrophes.

Concrètement, des dispositions relatives à certaines pratiques commerciales seront revues. Désormais les ventes à prix réduits en dehors des soldes, les

liquidations et ventes sur trottoir habituellement dénommées "promotions" ne sont plus soumises à des conditions spéciales. Par ailleurs, l'interdiction des offres de vente ou des ventes promotionnelles pendant les trente jours précédant le début des soldes a été levée. Etant donné qu'il est désormais possible de pratiquer des ventes promotionnelles et des ventes avec prime à tout moment, les auteurs du projet de loi ont décidé de limiter les ventes sous forme de liquidation exclusivement à la cessation complète de l'activité commerciale. Autre conséquence: les ventes sur trottoir, par exemple les braderies, dépendent désormais exclusivement d'une autorisation du conseil échevinal de la commune en question. En effet, ce dernier est désormais la seule autorité compétente pour l'autorisation relative à l'organisation des foires et marchés.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit une révision complète du titre concernant certains abus de concurrence. Ce titre profondément remanié comprend désormais cinq sections relatives

à la concurrence déloyale, à la publicité, à la vente à perte, aux loteries, jeux-concours et tombolas publicitaires et à la vente en chaîne.

Dans ce contexte, la vente avec prime a été complètement libéralisée.

De plus, le concept d'acte de concurrence déloyale s'étend désormais également aux personnes exerçant une activité libérale.

Dans la section consacrée à la publicité figure une définition de la publicité, une interdiction de la publicité favorisant un acte de concurrence déloyale et une interdiction de la publicité trompeuse. Par ailleurs, la publicité comparative sera autorisée, sous certaines conditions, notamment quand elle compare des caractéristiques essentielles, pertinentes, vérifiables et représentatives et qu'elle n'est pas trompeuse. Elle pourra alors être considérée comme un moyen d'informer les consommateurs.

L'interdiction de la vente à perte est reprise de l'ancienne législation, avec comme innovation majeure l'extension de l'interdiction de vente à perte à l'offre et à la fourniture de prestations de services.

Les auteurs du texte ont par ailleurs prévu une nouvelle section traitant des loteries, jeux-concours et tombolas particulières.

Enfin, la vente en chaîne ou vente en boule de neige, qui, jusqu'à présent, ne faisait

l'objet d'aucune réglementation, est désormais clairement interdite.

(voir également article page 135)

Réunions du Comité de conjoncture

juillet, août, septembre 2001

24 juillet 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 juillet 2001 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin juin 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi (ADEM), le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Pour le premier semestre de l'année 2001, les estimations du Statec retiennent un taux de croissance de l'emploi salarié intérieur toujours supérieur à 6%. Le taux de chômage a bénéficié de ce mouvement ascendant continu et a baissé par rapport à la période correspondante de l'année 2000.

Ainsi, la moyenne des demandeurs d'emploi enregistrés pour les six premiers mois de l'année 2001 s'élevait à 4.850 unités, alors qu'elle était encore, pour la même période, de 5.102 unités en 2000, ce qui correspondait à une diminution du nombre des personnes sans emploi inscrites de 252 unités (-4,9%).

La variation du chômage au cours du mois de juin 2001 était peu importante. Au 30 juin 2001, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 4.529 alors qu'à la fin du mois de mai 2001, l'effectif des demandeurs d'emploi inscrits s'élevait à 4.557. La diminution se limitait donc à 28 unités (- 0,6%).

Par rapport au 30 juin 2000, date à laquelle la population des demandeurs d'emploi se chiffrait à 4.607 unités, le recul était de 78 personnes (soit - 1,7%).

Fin juin 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,4%.

29 août 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 29 août 2001 sous la présidence de Monsieur Henri Grethen, ministre de l'Economie.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin juillet 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Au 31 juillet 2001, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 4.608 alors qu'à la fin du mois de juin 2001, l'effectif des demandeurs d'emploi enregistrés s'élevait à 4.529. Ceci correspondait à une

augmentation de 79 unités, soit 1,7%.

La comparaison établie entre les mois de juin et de juillet de l'année 2000 avait donné un recul du chômage de 37 personnes.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner qu'avec 4.608 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 38 unités supérieur (soit 0,8%) à la population enregistrée au 31 juillet 2000 (4.570 demandeurs d'emploi).

Fin juillet 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,4%.

26 septembre 2001

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 26 septembre 2001 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les données statistiques de fin août 2001 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le Statec.

Au cours des mois de juillet et août 2001, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés, non bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi avait légèrement augmenté.

Au 31 août 2001, l'effectif des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 4.651, alors qu'à la fin du

mois de juillet 2001, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 4.608. L'augmentation était de 43 unités, soit 0,9%.

La comparaison faite entre les mois de juillet et août de l'année 2000 avait montré une augmentation du chômage de 70 personnes (+ 1,5%).

Il y a lieu de noter qu'avec 4.651 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 11 unités supérieur (soit 0,2%) à la population enregistrée au 31 août 2000 (4.640 demandeurs d'emploi). En 2000, la juxtaposition des chiffres pour les mois d'août 1999 et 2000 avait donné une diminution du nombre des inscrits de 310 unités (- 6,3%) en passant de 4.950 à 4.640 pour les mois respectifs.

Fin août 2001, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 2,4%.

La tripartite sidérurgique se réunit avec pour principaux sujets la future fusion entre ARBED, Aceralia et Usinor et le dossier des préretraites

4 et 13 septembre 2001

La tripartite sidérurgique s'est réunie le 4 septembre 2001 au ministère des Affaires étrangères avec, autour de la table, le gou-

vernement représenté par Jean-Claude Juncker, Lydie Polfer, Henri Grethen, Luc Frieden, Anne Brasseur et François Biltgen; la direction de l'ARBED et les syndicats OGBL et LCGB. La fusion annoncée le 19 février 2001 entre ARBED, Aceralia et Usinor et qui doit aboutir au premier groupe sidérurgique mondial, dont le siège est fixé au Luxembourg, était le principal thème de la réunion.

M. Fernand Wagner, actuel président de la direction générale de l'ARBED, un moment pressenti comme président de la direction du futur grand groupe, aura en fait un siège d'administrateur. M. Guy Dollé, futur président de la direction du groupe, a déjà annoncé la suppression de six mille emplois dans l'ensemble de la future entité, ce qui a suscité de nombreuses questions et inquiétudes auprès du gouvernement et des syndicats. Ainsi, l'objet de cette rencontre tripartite était notamment de discuter des répercussions de la fusion sur la production sidérurgique au Luxembourg.

La préretraite-ajustement était l'autre dossier abordé lors de cette réunion. La crise sidérurgique des années 70 avait engendré cette mesure qui a permis aux ouvriers de l'ARBED d'obtenir leur retraite à 57 ans. Une mesure que les syndicats souhaiteraient voir perdurer alors que l'ARBED est sortie de la crise.

L'ordre du jour de la réunion n'ayant pas été épuisé, aucune décision n'a été prise et une nouvelle réunion s'est tenue le 13 septembre 2001.

C'est finalement lors de cette nouvelle réunion au ministère des Affaires étrangères, entre les représentants du gouvernement, la direction de l'ARBED et le monde syndical qu'un accord sur le dossier "prétraitements" a pu être trouvé.

A l'issue de la réunion, le ministre du Travail, M. François Biltgen a déclaré que le principe de la prétraite restait acquis pour les salariés de l'ARBED nés en 1945, 1946 et 1947. Ces sidérurgistes pourront, sur la base du volontariat, faire leur demande de prétraite le jour de leur 57e anniversaire.

Cette mesure concerne 262 ouvriers ou employés nés en 1945, 298 nés en 1946 et 337 nés en 1947. Le ministre du Travail et de l'Emploi a souligné qu'après plus de vingt ans de travail posté, la moitié d'entre eux auraient de toute façon été en droit de réclamer leur prétraite.

Le coût de cette mesure est en partie assumé par le Fonds national de solidarité alimenté notamment par un supplément sur les impôts. L'autre partie est financée par l'ARBED par le biais du financement de la cellule de reclassement qui s'adresse aux ouvriers inaptes à poursuivre leur travail dans la chaîne de production.

Une nouvelle réunion de la tripartite est prévue au mois d'octobre 2001. Elle aura pour objet l'avenir du partenariat social au sein du futur premier groupe mondial de l'acier, "NewCo".

ÉDUCATION NATIONALE

Madame Anne Brasseur présente la rentrée scolaire 2001/2002

13 septembre 2001

Le 13 septembre 2001, Madame Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, a présenté la rentrée scolaire 2001/2002 lors d'une conférence de presse au Lycée technique des arts et métiers.

Placée sous le thème "une école du succès, la qualité est l'affaire de tous", la rentrée scolaire concerne, en 2001, 98973 élèves au total, toutes les écoles et de toutes les formations confondues.

Les enseignants seront au nombre de 2 274 dans l'ensei-

gnement primaire et de 795 dans le préscolaire.

Concernant l'enseignement préscolaire, Madame Brasseur a indiqué que l'un des objectifs prioritaires était de développer la langue luxembourgeoise: "C'est cette dernière qui unit les enfants issus de différents mondes culturels ou linguistiques". Dans ce cadre, Madame la ministre a souhaité favoriser davantage les cours intensifs en langue luxembourgeoise.

Dans l'enseignement primaire, un nouvel abécédaire de langue allemande, adapté au contexte luxembourgeois, sera mis à l'essai. "Donner à tous les enfants la possibilité d'acquérir à fond les connaissances de base en écriture, en lecture et en calcul" est le souhait de Madame Brasseur. Cette dernière estime qu'"Il est important de procéder au Back to basics", et donc de se concentrer sur ce qui est primordial.



Lors d'une conférence de presse, Madame Brasseur présente la rentrée scolaire placée sous le thème "Une école du succès, la qualité est l'affaire de tous"

Dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le français, l'allemand et l'anglais doivent être les langues de travail. Selon Madame Brasseur, "C'est une nécessité absolue pour assurer la compétitivité de nos jeunes sur le marché du travail et pour permettre à tous une bonne intégration sociale et culturelle".

Concernant le bac international, celui-ci pourrait être reconnu par le Luxembourg sous réserve "que certaines conditions supplémentaires portant sur les langues soient remplies".

De nouvelles formations professionnelles seront proposées, à plein-temps ou en alternance entre l'école et l'entreprise.

Au niveau européen, Madame Brasseur veillera à ce que les élèves luxembourgeois soient prêts pour l'euro. De plus, une expérience pilote de cartable électronique sera mise en place en 2001 au Lycée Aline Mayrisch. Huit cents ordinateurs portables seront mis à la disposition des enseignants et des élèves afin qu'ils puissent travailler de manière autonome et ainsi "mieux se préparer à la société de l'information".

Madame Brasseur a souhaité en cette nouvelle année scolaire "transmettre non seulement des connaissances, mais aussi des valeurs fondamentales". La ministre a également souligné que "L'école doit contribuer à inciter les élèves à la ponctualité et à la politesse [...] et leur donner l'occasion d'éprouver la satisfaction d'un travail bien fait".

Madame Anne Brasseur participe à l'ouverture du sixième LuxDidac au Centre culturel de Bonnevoie

18 septembre 2001

La ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Madame Anne Brasseur, a assisté à l'inauguration de la sixième édition du LuxDidac qui s'est tenu jusqu'au 20 septembre 2001 au Centre culturel de Bonnevoie.

Le LuxDidac 2001 était composé de 27 stands provenant notamment d'Allemagne, de Belgique, de France, du Luxembourg et de Suisse.

Organisé en collaboration avec le Syndicat national des enseignants, et destiné essentiellement à ceux-ci, le LuxDidac présente tous les supports scolaires allant de la maternelle au Lycée.

ENVIRONNEMENT

M. Eugène Berger présente le projet *Naturbësch*

4 juillet 2001

Pour présenter le projet *Naturbësch*, M. Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, avait donné rendez-vous à la presse dans le "Ënneschte

chte Bësch" à Leudelange. Cette forêt figure parmi les trois forêts qui ont été sélectionnées dans le cadre du projet *Naturbësch*.

M. Berger a précisé que dans le cadre de ce projet ne sont sélectionnées que les parcelles qui ne font plus l'objet d'une exploitation économique par l'homme. Le but du projet est en effet de laisser ces forêts dans leur état naturel. Les responsables du ministère de l'Environnement comptent ainsi encourager la biodiversité, permettre aux scientifiques de suivre les évolutions de la forêt et enfin, donner la possibilité au grand public, notamment aux enfants, de découvrir ces forêts.

Pour pouvoir être sélectionnée dans le cadre du projet *Naturbësch*, une forêt doit remplir certaines conditions: être représentative d'une forêt luxembourgeoise typique, être proche d'un état naturel, être soumise au régime forestier et avoir une superficie globale supérieure à 50 hectares.

Or, de nombreuses forêts appartenant à l'Etat ne remplissent pas la dernière condition. C'est la raison pour laquelle les responsables du ministère de l'Environnement se sont adressés aux communes, dont certaines se sont déclarées prêtes à participer. Ainsi, outre le "Ënneschte Bësch" à Leudelange, des forêts ont été sélectionnées à Bettembourg et à Dudelange. Etant donné que, dès qu'elles adhèrent au projet, les communes ne pourront plus exploiter les ressources forestières, elles touche-



M. Berger a invité la presse au "Ënneschte Bësch" à Leudelange pour présenter le projet *Naturbësch*

Présentation de la campagne de sensibilisation concernant la journée d'action "En ville sans ma voiture"

5 septembre 2001

Le 5 septembre 2001, lors d'une conférence de presse au ministère de l'Environnement, en présence du ministre de l'Environnement, Charles Goerens et du secrétaire d'Etat à l'Environnement, Eugène Berger, fut présentée la campagne de sensibilisation concernant la journée d'action "En ville sans ma voiture".

En 2001, 33 communes luxembourgeoises se sont déclarées prêtes à participer à cette journée sans voiture organisée le 22 septembre 2001, qui s'est déroulée dans le cadre de la campagne de sensibilisation "Manner Auto fir méi Liewensqualitéit" (Moins de voitures pour plus de qualité de vie) lancée par le ministère de l'Environnement. Le but de la journée était de faire découvrir aux citoyens d'autres moyens de transports, plus respectueux de l'environnement que la voiture.

Comme l'ont précisé les responsables du ministère de l'Environnement, cette journée ne devait pas entraîner une interdiction totale de circulation des voitures, mais serait basée sur la participation volontaire des citoyens. Par ailleurs, les communes étaient libres de définir les modalités de la journée. Elles étaient également responsables de l'information des habitants de leur commune.

118

Présentation de l'audit concernant l'Administration des eaux et forêts

11 juillet 2001

Lors d'une conférence de presse, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Fonction publique ainsi que les responsables de l'audit ont présenté les résultats d'une analyse approfondie de la situation de l'Administration des eaux et forêts.

L'audit en question se limitait à l'analyse du fonctionnement de l'administration.

Les responsables de l'audit ont relevé un certain nombre de faiblesses en son sein. Tout d'abord, les effectifs de

l'Administration des eaux et forêts sont insuffisants. De plus, les missions de l'administration ne sont pas clairement définies. En outre, l'administration, qui dépend de plusieurs ministères, ne dispose pas vraiment d'une autorité de référence.

Aussi les responsables de l'audit ont-ils proposé de réorganiser l'administration en question. Ils ont suggéré de conférer à l'Administration des eaux et forêts une mission principale, à savoir la gestion de l'environnement naturel. Cette mission comprendrait la conservation de la nature, la gestion des ressources naturelles et le développement durable.

Par ailleurs, et dans un souci de bonne gestion des ressources humaines, un programme d'accompagnement au changement et des formations du personnel devraient être mis sur pied. Enfin, les auditeurs ont proposé de désigner le ministère de l'Environnement comme ministère de tutelle de cette administration.



En compagnie de Madame Margot Wallström, Commissaire européen en charge de l'Environnement, M. Eugène Berger visite le camp pour jeunes gens dans le parc naturel de Remerschen

M. Eugène Berger visite le camp pour jeunes dans le Parc naturel de Remerschen dans le cadre de la manifestation de clôture de la campagne européenne climatique des jeunes "The Bet"

7 septembre 2001

La campagne européenne climatique baptisée "The Bet" trouve son origine dans un projet de 1998, baptisé "Die Wette" (le pari) dont le but était, pour les lycéens, de favoriser la réduction des gaz à effet de serre, d'économiser l'énergie et de montrer aux gouvernants la voie à suivre. Dans ce cadre, les lycéens ont reçu notamment des consignes pratiques leur permettant de réduire leur consommation d'électricité. 89 lycées de 16 pays européens ont participé à ce projet: Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie,

France, Luxembourg, Lituanie, Macédoine, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Suisse. Plus de quinze mille élèves se sont engagés à réduire le plus possible les émissions de gaz à effet de serre.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger s'étaient rendus en février 2001 au Lycée Robert Schuman afin de prendre les paris des lycéens de quatre établissements luxembourgeois. Le pari était le suivant: si les lycéens réussissaient à réduire le volume de gaz à effet de serre de leurs établissements respectifs, le gouvernement perdrait le pari et le secrétaire d'Etat à l'Environnement devrait alors escalader une éolienne. Dans le cas contraire, tous les membres du gouvernement bénéficieraient d'un stage de survie et de plongée sous-marine.

M. Berger, en compagnie du Commissaire européen en charge de l'Environnement Madame Margot Wallström, a assisté à la manifestation de clôture de

cette campagne européenne et a visité le camp pour jeunes gens dans le parc naturel de Remerschen où se tenait le grand forum sur la protection du climat et les économies d'énergie. Quarante élèves de treize pays différents y ont participé. Selon un des volontaires de l'association "Life", trois lycées luxembourgeois ont réussi à réduire les gaz à effet de serre de huit pour cent. Les résultats du quatrième établissement n'étant pas encore disponibles. Ce ne sera qu'en octobre 2001 que tous les résultats définitifs seront communiqués.

Pour M. Berger, "avec ce projet, les jeunes gens contribuent à ce que chacun d'entre nous prenne conscience qu'il est important de respecter au maximum l'environnement. Il s'agit d'une motivation pour faire encore plus d'efforts en matière de réduction du gaz carbonique".

Présentation du Guide des énergies renouvelables

10 septembre 2001

Le 10 septembre 2001, M. Charles Goerens, ministre de l'Environnement et M. Eugène Berger, secrétaire d'Etat à l'Environnement, ont présenté à la presse le Guide des énergies renouvelables. Ce guide, élaboré en collaboration avec l'Agence de l'énergie, est destiné au grand public et fournit des informations sur les aides en matière d'économies d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.



MM. Wolter, Goerens et Berger présentent le projet pilote écologique *Neit Wunnen*

12 septembre 2001

Le ministre de l'Intérieur, M. Michel Wolter, le ministre de l'Environnement, M. Charles Goerens et le secrétaire d'Etat à l'Environnement, M. Eugène Berger, en présence du bourgmestre de la ville de Putscheid, M. Kinn, ont présenté le projet pilote baptisé *Neit Wunnen*. Ce projet, à l'étude depuis trois ans, est un nouveau concept de quartier d'habitation en harmonie avec l'environnement naturel.

Les habitations seront établies en milieu rural et respecteront la nature, en polluant peu et en consommant peu d'énergie: les propriétaires seront obligés de construire selon la méthode de construction à faible consommation énergétique. L'objectif principal étant de remplacer au maximum l'utilisation des énergies fossiles par le recours aux énergies renouvelables.

Ce projet pilote s'insère dans le cadre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et des engagements pris par le Grand-Duché de Luxembourg afin de respecter le Protocole de Kyoto en réduisant ses gaz à effet de serre entre 2008 et 2012.

Différentes primes et subventions seront attribuées aux futurs occupants de ces habitations et le

Le guide s'inscrit dans la stratégie poursuivie par le ministère de l'Environnement dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 28% entre 2008 et 2012. Afin d'atteindre cet objectif, le ministère de l'Environnement mise notamment d'une part sur les énergies renouvelables et d'autre part sur l'utilisation rationnelle des énergies.

Les responsables du ministère comptent augmenter la part des énergies renouvelables, qui représente aujourd'hui 2,1% et qui d'ici 2010 pourrait s'élever à 5%. Pour atteindre cet objectif, MM. Goerens et Berger ont plaidé en faveur d'une utilisation plus "active" de l'énergie solaire.

Cette dernière peut être exploitée par différents moyens techniques. Tout d'abord, les installations photovoltaïques permettent de produire de l'énergie électrique grâce à l'énergie solaire. Pour ces dispositifs, l'Etat "garantit à côté de l'aide financière pour une installation, une prime d'encourage-

ment écologique pour l'énergie produite". On peut également opter en faveur d'une utilisation passive de l'énergie solaire. Dans ce cas, l'énergie solaire est captée et stockée par le bâtiment et utilisée de manière ciblée dans le bâtiment.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement a déclaré soutenir les installations pour l'utilisation de l'énergie éolienne et hydraulique.

Dans ce contexte, il convient de signaler que le ministère de l'Environnement et la Chambre des métiers ont lancé une action afin d'encourager les énergies renouvelables, présentée le 12 septembre 2001 à la presse. Concrètement, les deux instances ont mis en place un label *Energie fir d'Zukunft* (énergie pour l'avenir) qui sera accordé aux entreprises qui participeront à des cours de formation continue organisés par la Chambre des métiers. Ces cours s'adressent notamment aux entreprises issues du secteur de la construction.

ministère de l'Environnement participera à concurrence de 50% aux frais d'architecte et d'ingénieur. Le gouvernement attribuera également des subventions à raison de 50% pour ce qui relève de la chaufferie centrale et de son réseau de distribution de l'énergie de chauffage.

Selon M. Wolter "Il est dans l'intérêt de l'Etat de subventionner un tel projet". M. Goerens a estimé que l'objectif était de développer l'autarcie énergétique de ces logements. Le ministre de l'Environnement a souhaité que les gens soient plus attirés par l'aspect écologique de ces habitations que par l'aspect économique des subventions.

Un projet similaire en milieu urbain pourrait être entrepris dans la ville d'Esch-sur-Alzette et des discussions ont été engagées à ce propos.

FAMILLE ET JEUNESSE

Madame Marie-Josée Jacobs présente la politique du gouvernement en matière de "Prise en charge des élèves en dehors des heures de classe"

18 juillet 2001

Le 18 juillet 2001, Madame Marie-Josée Jacobs a donné une conférence de presse lors de laquelle elle a présenté les princi-



Madame Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse dédiée à la politique du gouvernement en matière de "Prise en charge des élèves en dehors des heures de classe"

aux aspects de la politique du gouvernement en matière de "Prise en charge des élèves en dehors des heures de classe". L'objectif poursuivi par cette politique est d'offrir à l'élève, outre l'enseignement proprement dit, un cadre de vie et d'épanouissement personnel. L'accent sera également mis sur la qualité de l'alimentation des enfants qui bénéficieront de cette prise en charge. Il convient de noter que certaines communes ont déjà mis au point des projets dans ce domaine.

Désormais, elles pourront bénéficier d'une aide financière de l'Etat couvrant 60% des frais. L'enveloppe globale prévue pour financer cette politique s'élève à quatre millions d'euros. Un guide a été élaboré à l'attention des communes qui souhaitent signer une convention avec le ministère de la Famille afin de mettre sur pied une telle structure de prise en charge.

Madame Marie-Josée Jacobs présente le projet de loi concernant la situation de revenu des personnes handicapées

21 août 2001

Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a présenté le 21 août 2001, lors d'une conférence de presse, le projet de loi déposé à la Chambre des députés le 27 juillet 2001 concernant la situation de revenu des personnes handicapées.

2500 personnes handicapées sont actuellement recensées au Grand-Duché et s'il est vrai que la majorité d'entre elles disposent de revenus leur assurant des moyens suffisants d'existence, il existe néanmoins différentes iniquités et incohérences aux-

quelles le projet de loi se propose de remédier.

Le projet de loi, en accord avec la volonté entérinée au sommet de Lisbonne de renforcer la cohésion sociale au niveau de l'Union européenne, a pour objectif de promouvoir la sécurité et l'indépendance économiques de personnes handicapées qui sont en âge de travailler, mais qui ne peuvent pas ou pas encore gagner leur vie sur le marché du travail ordinaire. Ce dispositif légal vise les personnes qui travaillent dans un atelier protégé (quelque 370 personnes concernées actuellement) ainsi que celles qui, en raison de la gravité de leur déficience, sont inaptes à un travail quelconque.

Le projet de loi a mis l'accent sur la nécessité de soutenir une politique d'activation et de participation des personnes handicapées. Madame Jacobs précise qu'il s'agit de rémunérer ces personnes équitablement en contrepartie de l'effort qu'ils fournissent, mais également de leur conférer le statut de salarié. Le droit du travail leur sera donc applicable sous réserve de certaines dérogations fixées par le projet de loi pour tenir compte des capacités et des besoins spécifiques des personnes handicapées. La participation de l'Etat aux frais de salaire du travailleur handicapé, que ce dernier soit employé dans un atelier protégé ou sur le marché du travail ordinaire, pourra se situer entre 40 et 100%. De nouveaux ateliers protégés et environ 200 postes de travailleur handicapé dans ces ateliers seront créés dans les années à venir afin de permettre à ces mesures d'aboutir. Selon Madame Jacobs, le budget total

de ce projet pourrait atteindre 200 à 400 millions de francs luxembourgeois.

Par ailleurs, le projet de loi prévoit la création d'un droit à un revenu pour personnes gravement handicapées. Ces personnes ne pouvant exercer un emploi ni dans un atelier protégé ni sur le marché du travail ordinaire, de même que celles qui gagnent moins que le revenu minimum garanti (RMG) en raison de la gravité de leur handicap, auront un revenu assuré qui atteindra le niveau du RMG.

Enfin, le projet de loi prévoit la création du Conseil supérieur des personnes handicapées. Celui-ci sera un organe consultatif du gouvernement. Ce Conseil fonctionnait jusqu'à présent sur la base d'un règlement ministériel, mais sans statut légal. Madame Jacobs a insisté sur le fait que "la création de ce Conseil est le signe de la volonté sincère du législateur de consulter et de faire participer les personnes directement concernées par le handicap à la confection de la politique d'intégration et de non-discrimination".

Madame Marie-Josée Jacobs reçoit les experts nommés par le Conseil de l'Europe dans le cadre de "l'évaluation de la politique jeunesse du Luxembourg"

27 septembre 2001

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la

Jeunesse, Madame Marie-Josée Jacobs, a reçu au ministère de la Famille le 27 septembre 2001, un groupe d'experts nommés par le Conseil de l'Europe.

Ce dernier est actuellement en train d'évaluer les politiques jeunesse dans certains Etats membres. Sur la base d'un rapport national d'évaluation et de différentes visites de travail organisées en 2001, les experts rédigent un rapport international d'évaluation qui sera transmis aux organes de coopération dans le domaine de la jeunesse du Conseil de l'Europe lors d'une session publique qui se tiendra en janvier 2002 au Kirchberg.

Le rapport national d'évaluation "Rapport sur la jeunesse au Luxembourg" a été rédigé par M. Georges Wirtgen (directeur honoraire de l'Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques) et par M. Hendrik Otten (IKAB, Bonn) et peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du Service national de la jeunesse (www.snj.lu).

Les experts, réunis jusqu'au 30 septembre 2001, sont chargés de rédiger un document d'évaluation de la politique jeunesse du Luxembourg. C'est volontairement que le Luxembourg s'est inscrit sur la liste des pays désirant participer à ce projet.

Dans le cadre de cette évaluation, deux visites et des enquêtes de terrain ont été organisées. La première visite qui a eu lieu du 20 au 24 juin 2001, a permis aux experts de recueillir des informations auprès de différentes institutions et associations en charge



Madame Marie-Josée Jacobs, entourée des experts du Conseil de l'Europe qui évaluent la politique jeunesse du Luxembourg

de la jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg. La deuxième visite qui s'est déroulée du 26 au 30 septembre 2001 s'est concentrée sur des institutions décentralisées tels les maisons de jeunes, le forum pour l'emploi à Diekirch, la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, etc. et a permis aux experts d'obtenir des informations sur la politique jeunesse au plan local.

Le Luxembourg porte une grande attention aux résultats de cette évaluation prévus pour 2002.

des Affaires étrangères, Lydie Polfer et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden ont présenté le 30 juillet 2001 les grandes lignes du projet de budget pour l'exercice 2002, d'abord à la commission des finances et du budget de la Chambre des députés et ensuite à la presse.

Dans son introduction, le Premier ministre a placé le projet de budget 2002 dans un contexte économique international moins favorable que celui des

années précédentes, incitant ainsi le gouvernement à prévoir un taux de croissance de l'économie luxembourgeoise de 4 à 4,3% pour l'année en cours, et de 5,5% pour 2002. La croissance en 2000 était de 8,5%.

Ainsi, le gouvernement s'est-il efforcé de donner une réponse structurelle correcte aux interrogations conjoncturelles internationales, notamment en mettant l'accent sur la poursuite et l'intensification des investissements publics qui, pour 2002, connaîtront une hausse de 30% par rapport à 2001 pour s'établir à 727 millions, moyens budgétaires et dotations des fonds spéciaux d'investissement confondus. Les dépenses d'investissement représentent 11,7% des dépenses budgétaires totales.

La deuxième phase de la réforme fiscale pour les personnes physiques démarrera, comme prévu, au 1er janvier 2002 et allégera la ponction fiscale des particuliers de 7 milliards de LUF en 2002, en plus des 10 milliards de LUF

1 2 3

FINANCES

> Présentation du projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

30 juillet 2001

Le Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre



Madame Polfer, M. Juncker et M. Frieden lors de la conférence de presse pour la présentation des grandes lignes du projet de budget 2002

d'allègements déjà obtenus lors de la première phase qui a démarré le 1er janvier 2001.

Pour ce qui est de la fiscalité des entreprises, l'objectif affiché par le gouvernement de réduire l'imposition à 30% sera atteint en 2002, notamment avec une baisse de l'impôt sur les collectivités, de 30 à 22%, et une baisse de l'impôt commercial communal.

Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a rappelé les grandes orientations que le gouvernement luxembourgeois suit depuis longtemps en établissant ses budgets annuels, notamment le respect des paramètres garantissant la stabilité des finances publiques à moyen terme. C'est ainsi que le projet de budget 2002 ne prévoit pas d'emprunts, tout comme les deux budgets précédents.

Pour le ministre Luc Frieden, les priorités du projet de budget sont la politique sociale, la préparation de l'avenir du pays et la poursuite des travaux en vue d'un Etat moderne au service de ses citoyens.

Dans le domaine social, M. Frieden a notamment cité la somme de € 36 millions prévue pour financer différentes mesures, telles une hausse de € 25 par enfant et par mois des allocations familiales, un forfait d'éducation de € 75 par enfant et par mois en faveur des femmes s'étant consacrées à l'éducation de leurs enfants, l'extension des "baby years" pour les enfants nés avant 1988 et des mesures spécifiques aux

pensions minimales. Les aides au logement se chiffrent à € 63,2 millions pour 2002.

La préparation de l'avenir se traduit par les dotations importantes des fonds d'investissements publics. € 29 millions sont destinés à soutenir les activités dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Au niveau des infrastructures, le gouvernement propose € 40 millions pour des investissements dans le réseau ferroviaire et € 15 millions sont prévus pour les liaisons ferroviaires internationales.

Dans le domaine de l'agriculture, le gouvernement a décidé de poursuivre les mesures retenues dans le cadre de l'ESB et dans l'intérêt de la sécurité alimentaire. Le coût pour 2002 est de € 1,9 million.

En matière de politique de coopération au développement,

le Luxembourg atteindra en 2002 un taux de 0,8% du PIB (€ 181 millions) et se situera dans le trio de tête des nations mettant le plus de fonds à disposition de l'aide au développement.

Pour les besoins d'un Etat moderne et efficace, le gouvernement a prévu une série de programmes de recrutement pluriannuels. Pour 2002, soixante postes supplémentaires sont prévus dans l'enseignement post-primaire, 35 unités pour les administrations fiscales et 60 unités pour la Police grand-ducale, entre autres. € 61,2 millions sont inscrits dans le projet de budget 2002 pour le développement de la société de l'information, notamment dans le cadre des programmes e-Luxembourg et e-Government.

Les chiffres clés (en millions d'euros) du budget figurent dans le tableau ci-dessous:

	2001 Budget définitif	2002 Projet de budget	Variation en %
> Budget courant			
Recettes courantes	5.412,8	5.941,4	9,77
Dépenses courantes	4.636,9	5.124,4	10,51
Excédents	775,9	817,0	...
> Budget en capital			
Recettes en capital	33,9	35,9	5,90
Dépenses en capital	808,5	843,8	4,37
Excédents	-774,6	-807,9	...
> Budget total			
Recettes totales	5.446,7	5.977,3	9,74
Dépenses totales	5.445,4	5.968,2	9,60
Excédents	+1,3	+9,1	...

M. Luc Frieden participe au Symposium européen Winconference 2001, à Interlaken

5 juillet 2001

Le 5 juillet 2001, M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget a participé au Symposium européen Winconference 2001 à Interlaken en Suisse.

M. Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, M. Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères et M. Jakob Kellenberger, président de la Croix Rouge internationale étaient également présents.

M. Frieden y a prononcé un discours intitulé "Wir brauchen mehr Europa" (Nous avons besoin de plus d'Europe) dans lequel il a abordé la politique européenne d'asile et d'immigration ainsi que l'harmonisation fiscale.

En ce qui concerne la politique européenne d'asile et d'immigration, M. Frieden a exigé que les Quinze définissent une procédure commune permettant de régler de manière cohérente les questions dans ce domaine. Afin d'avancer en cette matière, M. Frieden a suggéré d'abandonner le principe du vote à l'unanimité au profit du vote à la majorité qualifiée.

Evoquant l'harmonisation fiscale, M. Frieden a tout d'abord clairement défini la position défendue par le Luxembourg. Ainsi, le Grand-Duché de Luxembourg est convaincu que

le système d'échange d'informations décidé lors du sommet européen de Feira n'est acceptable que s'il est appliqué partout. Sinon, on risquerait d'encourager la fuite des capitaux vers des zones situées en dehors de l'Union européenne. M. Frieden a nouveau précisé que le Luxembourg opte en faveur du modèle de co-existence fondé à la fois sur l'échange d'informations et sur la révision du secret bancaire.

Dans ce contexte, M. Frieden a plaidé en faveur du maintien du secret bancaire qui garantit également le respect de la sphère privée de chaque individu. Il a néanmoins tenu à préciser que le secret bancaire ne devrait pas servir à masquer des activités criminelles ou la fraude fiscale.

En ce qui concerne la fiscalité des entreprises, M. Frieden s'est prononcé en faveur de l'application au niveau européen de règles minimales, qui ne devraient cependant pas nuire à la concurrence.

M. Frieden dépose le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

19 septembre 2001

Le 19 septembre 2001, le ministre du Trésor et du Budget, M. Luc Frieden, a transmis le projet de loi n° 4848 concernant le budget des recettes et des

dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002 en salle de séances de la Chambre des députés, au président de la Chambre, M. Jean Spautz, qui l'a lui-même remis au président de la commission des finances, M. Lucien Weiler. Ce dernier l'a fait suivre au rapporteur Claude Wiseler (PCS).

Les dépenses totales s'élèvent à 5,968 milliards d'euros pour 2002, celles-ci affichent une augmentation de quasiment un dixième par rapport à l'année 2001, tandis que les recettes atteignent 5,977 milliards d'euros. Le montant de l'excédent budgétaire pour 2002 s'élève donc à 9,1 millions d'euros.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré devant la Chambre des députés que c'est dans un "climat spécial" que s'est déroulé le dépôt du budget 2002: "Cette année, nous assistons à une régression de l'économie mondiale dont le Grand-Duché n'est pas épargné". La croissance atteint en effet 4,3% en 2001, alors qu'elle était de 8,5% en 2000. M. Juncker a cependant annoncé que le gouvernement n'avait rien changé aux perspectives de croissance économique, "Nous prévoyons une croissance de 5,5%". C'est un réel souci de prévoyance, susceptible d'assurer un équilibre budgétaire, qui caractérise le budget 2002 a-t-il encore déclaré.

La croissance moyenne dans l'Union européenne est dorénavant estimée à moins de 2%, alors qu'une croissance d'au moins 3% serait nécessaire afin de pouvoir garantir le maintien de l'emploi.



M. Luc Frieden dépose à la Chambre des députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

"L'euro entrera en vigueur dans cent jours. Il ne reste que peu de temps au consommateur pour s'y habituer", a déclaré M. Luc Frieden. Le ministre a expliqué que le consommateur pourra régler ses achats en euros ou en francs luxembourgeois pendant deux mois, en janvier et février 2002. Ce n'est qu'à partir de mars 2002 que seul l'euro sera en circulation.

Selon M. Frieden, les commerçants jouent un rôle fondamental et il a tenu à saluer le fait que depuis deux ans et demi, il existe un double affichage des prix, en euros et en francs luxembourgeois. Dans certains magasins, les prix en euros sont indiqués en gras. "En matière de prix, il faudra s'habituer aussi aux virgules", a déclaré M. Frieden.

Le ministre a invité les consommateurs à être vigilants et à lire attentivement les étiquettes, même si "conversion ne rime pas avec augmentation". Ainsi une "Charte euro", approuvée

Le Premier ministre a insisté sur les réductions d'impôts: "La réforme fiscale sera poursuivie" et touchera les personnes privées et les entreprises. Les principales dépenses concernent l'éducation et la recherche, le programme d'informatisation e-Luxembourg et la politique sociale, qui à elle seule représente plus de 44% du budget pour l'année 2002.

chargé de l'introduction de l'euro, a visité plusieurs magasins de Luxembourg-Ville le 21 septembre 2001.

Accompagné de responsables de la Confédération du commerce, Monsieur le ministre a encouragé la population à s'habituer à la monnaie unique. C'est en effet à partir de janvier 2002, que les consommateurs seront amenés à utiliser la nouvelle monnaie.

M. Luc Frieden visite plusieurs magasins à Luxembourg-Ville afin d'inciter la population à s'habituer à l'euro et assiste à la présentation de mesures destinées à préparer le personnel de vente à l'euro

21 et 27 septembre 2001

M. Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, et ministre



Dans une boulangerie de Luxembourg-Ville, M. Luc Frieden invite la population à s'habituer à l'utilisation de l'euro

en 1998 oblige ses signataires à observer les règles fixées. De plus, un Observatoire des prix a été créé avec l'Union luxembourgeoise des consommateurs.

M. Frieden a indiqué que le gouvernement prendrait des mesures supplémentaires afin de sensibiliser à l'euro, même si finalement "chacun devra faire un petit effort". Une nouvelle campagne d'information devrait ainsi être lancée en octobre 2001.

En compagnie des responsables de l'"Action euro 1997 - 2002", M. Luc Frieden, ministre en charge de l'euro, a assisté le 27 septembre 2001 à la présentation des mesures prises afin d'informer le personnel de vente sur l'euro.

C'est donc entouré de représentants de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Confédération de commerce, de la Fédération des industriels et de l'Horesca, que M. Luc Frieden a souligné que la formation du personnel de vente est primordiale, parce que pendant les premières semaines de janvier il jouera le rôle de "banquier". Afin de garantir une bonne préparation de ce personnel, les responsables des chambres et fédérations professionnelles ont mis au point une cassette vidéo, destinée à former et à informer le personnel de vente.

Par ailleurs, l'"Action euro 1997 - 2002" organisera au cours des mois d'octobre et de novembre 2001, 80 séances d'information, durant lesquelles l'accent sera notamment mis sur la sécurisation des billets et des pièces en euros.

INTÉRIEUR

M. Michel Wolter présente le projet de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation

18 juillet 2001

Suite à la décision prise par le gouvernement le 5 juillet 2001, M. Michel Wolter, ministre de l'Intérieur, a annoncé la construction d'un pôle scientifique basé sur le site sidérurgique Belval-Ouest, au Sud du pays.

Le projet qui représente un investissement de cinquante millions d'euros dans un premier temps, prévoit d'ériger une Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation située essentiellement sur la terrasse des hauts-fourneaux. Ce site universitaire dont la réalisation sera prise en charge par un établissement public créé à cet effet, aura une vocation d'enseignement supérieur et de recherche.

Le plan urbanistique devra prévoir la création d'une zone pouvant convenir à l'implantation de start-up et d'entreprises de haute technologie, de lieux d'accueil et de logement pour les étudiants ainsi que d'un espace destiné à la vie culturelle. Des services administratifs seront également décentralisés vers le site.

Les voies d'accès pour atteindre la Cité des sciences seront développées, le ministère des Transports privilégiant la voie ferrée comme moyen de transport public.

(voir également article page 135)

JUSTICE

M. Luc Frieden reçoit une délégation du personnel de garde de la prison de Schrassig

2 août 2001

Le ministre de la Justice, M. Luc Frieden, a reçu une délégation

1 2 7



M. Wolter, entouré de Madame Hennicot-Schoepges et de M. Grethen fournit des détails sur le projet de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation

du personnel de garde de la prison de Schrassig, accompagnée par le directeur de la prison, M. Theis et par M. Amlung, secrétaire général de la représentation.

Certains incidents (agressions, défaillances techniques, consommation de drogues...) qui se sont produits au centre pénitentiaire ont suscité une vague de revendications de la part des gardiens.

Le ministre a pris officiellement connaissance de ces revendications, et a fait savoir qu'il aborderait plus en détail, l'ensemble des problèmes soulevés avec le directeur de la prison.

Plusieurs solutions ont déjà pu être trouvées. Si trois cents millions de francs avaient déjà été investis pour améliorer des systèmes techniques et de surveillance, le problème du personnel n'avait pas encore été résolu. Pour remédier à cette situation, il a été proposé d'embaucher douze gardiens supplémentaires. Or, ce chiffre est jugé insuffisant par M. Amlung qui estime que le centre pénitentiaire aurait besoin de quarante personnes supplémentaires, surtout si l'on tient compte de la mise en service à l'automne 2001 de quatre nouveaux bâtiments. Un poste de psychologue devrait aussi être créé afin de répondre aux angoisses du personnel après une agression. Par ailleurs, des contrôles avec des chiens policiers devraient être mis en place afin de détecter la présence de drogue dans l'enceinte de la prison.

Enfin, la délégation a contesté le fait que le directeur ait procédé à certaines nominations, sans tenir compte de l'ancienneté des membres du personnel. Sur ce dernier point, M. Frieden a précisé que le directeur n'est pas obligé de respecter systématiquement l'ancienneté. Il a par ailleurs déclaré préférer ne pas s'ingérer dans des affaires qui relèvent selon lui de la responsabilité du directeur de la prison.

RECHERCHE

Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste à la présentation du rapport d'activité 2000 du Centre de recherche public Gabriel Lippmann

16 juillet 2001

Le 16 juillet 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, était présente au Centre de recherche public (CRP) Gabriel Lippmann afin d'assister à la présentation du rapport d'activité de ce centre de recherche pour l'année 2000.

Créé en 1987, le CRP-Gabriel Lippmann a connu un développement important grâce au Fonds national de la recherche (FNR) qui a généré un essor dans le domaine de la recherche au Luxembourg.

Pour rappel, les recherches effectuées par le CRP-Gabriel

Lippmann s'articulent autour de quatre principaux domaines: la nanotechnologie et le développement de nouveaux matériaux, les technologies de l'environnement et biotechnologies, les techniques de l'information et enfin, l'étude d'aspects économiques, juridiques ou sociaux du monde contemporain.

Lors de la présentation du rapport, M. Charles-Louis Ackermann, président du conseil d'administration du CRP-Gabriel Lippmann, a mis en exergue le niveau de compétence du centre. De nombreux projets sont développés et correspondent à une enveloppe budgétaire dépassant les 30 millions d'euros, soit environ 1,2 milliards de francs. Au cours de l'année 2000, le CRP-Gabriel Lippmann a mené 60 projets de recherche avec différents partenaires, dont six bénéficient d'un soutien financier de la part de la Commission européenne.

M. Fernand Reinig, administrateur-directeur du CRP-Gabriel Lippmann a présenté quelques projets menés au cours de l'année 2000, parmi lesquels figurent par exemple le spell-checker Cortina pour la langue luxembourgeoise ou encore des études sur le comportement des électeurs lors des dernières élections législatives et européennes.

M. Reinig a par ailleurs sensibilisé Madame Erna Hennicot-Schoepges aux difficultés budgétaires que connaît le centre. Ces dernières sont notamment dues aux investissements en faveur d'infrastructures adaptées aux activités toujours croissantes.

Madame Erna Hennicot-Schoepges a réagi aux remarques de ses interlocuteurs en annonçant une augmentation de 18% du budget 2002 par rapport à celui de 2001. Elle a par ailleurs salué les activités du CRP-Gabriel Lippmann et s'est félicitée de la renommée internationale dont le centre jouit désormais.

Le Centre de recherche public Santé présente son rapport d'activité

18 juillet 2001

En présence de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et de Monsieur Carlo Wagner, ministre de la Santé, le Centre de recherche public Santé (CRP-Santé) a présenté son rapport d'activité.

Lors de la conférence de presse, M. Robert Kranz, directeur du CRP-Santé a fait état d'un bilan très positif pour l'année écoulée. Ainsi, les activités du centre de recherche ont mené à la création d'une entreprise dans le domaine des biotechnologies. Par ailleurs, le CRP-Santé a lancé au cours de l'année 2000 quelque 130 publications scientifiques. Enfin, l'on peut citer parmi les nombreuses activités du CRP-Santé, le fait qu'une vingtaine de contrats aient pu être signés avec des entreprises issues de l'industrie pharmaceutique et des biotechnologies.

Seule ombre au tableau, le manque d'infrastructures adéquates. Actuellement, les activités du CRP-Santé sont réparties sur quatre sites différents. La perspective de pouvoir regrouper les différentes unités dans les enceintes du Centre hospitalier devrait également permettre au dire de M. Kranz "une meilleure efficacité au niveau du travail d'équipe".

SANTÉ

M. Carlo Wagner présente les résultats du sondage sur "La satisfaction des usagers avec les hôpitaux au Grand-Duché en 2001"

11 juillet 2001

Le 11 juillet 2001, M. Carlo Wagner a présenté les résultats d'un sondage ILRes sur "La satisfaction des usagers avec les hôpitaux au Grand-Duché".

L'objectif de l'étude était de déterminer quelle est l'image de marque des différents hôpitaux auprès des usagers et comment ces derniers évaluent la qualité des prestations. Les résultats de cette étude devraient par la suite permettre d'améliorer la qualité là où cela s'avère nécessaire.

Concernant les délais d'attente d'admission à l'hôpital, le sondage a révélé que 14% des personnes interrogées, qui au cours

des trois dernières années ont dû se rendre à l'hôpital, ont obtenu un lit d'hôpital immédiatement. 22% ont dû attendre 1 à 3 jours. Pour 14%, le délai d'attente s'élevait à une durée de 4 à 7 jours et 23% ont dû attendre 1 à 2 semaines. Selon les responsables du ministère de la Santé, ces chiffres montrent clairement que les délais d'attente concernant l'admission dans un hôpital ne sont pas excessifs.

Par ailleurs, une majorité des personnes interrogées ont gardé de "bons" souvenirs de leur séjour à l'hôpital. Notamment le contact avec les médecins et le personnel soignant a été jugé très positif. 70% des personnes ont estimé que leurs droits en tant que patient avaient été respectés.

Le sondage a néanmoins décelé un certain nombre de faiblesses. Il a ainsi été constaté que certaines analyses médicales ont été effectuées à plusieurs reprises, alors que la nécessité de répéter ces analyses n'apparaissait pas de manière évidente. Autre point négatif soulevé par l'institut de sondage: 12% des patients n'ont pas eu de contact avec leur anesthésiste avant l'intervention chirurgicale. L'information du patient et la coordination interne des hôpitaux ont également été jugées insuffisantes. La même observation a été faite au sujet du traitement de la douleur et de l'assistance psychologique.

Enfin, l'étude a révélé que les usagers préfèrent choisir un hôpital situé dans leur région.

Compromis lors de la neuvième Table ronde sur les pensions

16 juillet 2001

Le 16 juillet 2001 s'est réunie la neuvième Table ronde sur le système des pensions regroupant des représentants des partis politiques, des syndicats, du gouvernement et du patronat.

A l'exception du patronat, les participants à la Table ronde ont approuvé la proposition de répartition de l'enveloppe de 5,2 milliards de francs luxembourgeois par an.

A propos de l'accord, M. Carlo Wagner, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a tenu à préciser que le "gouvernement a veillé à ce qu'un effort particulier soit fait en faveur des petites pensions". Il a également tenu à souligner que "Le paquet est très équilibré et peut donner satisfaction à tous".

Les mesures suivantes devraient être appliquées dès mars 2002 aux pensions du secteur privé:

- Hausse linéaire de 3,9% des pensions. Le taux de majoration proportionnelle passera de 1,78% à 1,85%. Coût de la mesure: LUF 1,9 milliard.
- En outre, le taux de majoration augmente de 0,01% jusqu'à un maximum de 2,05% pour chaque année supplémentaire de travail à compter de 55 ans, avec un minimum de cotisation de 38 ans. Coût de la mesure: LUF 0,1 milliard.
- Par année de cotisation, sera

versé un complément de fin d'année de LUF 500. Coût de la mesure: LUF 1,3 milliard.

- Augmentation de la pension de base de 11,9%. Coût de la mesure: LUF 1,3 milliard.
- Augmentation du montant de la pension minimale (qui correspond à l'heure actuelle à un montant brut de LUF 46842). Coût de la mesure: LUF 0,2 milliard.
- La pension de survie ne sera pas diminuée lorsque le montant passe en dessous de celui de la pension minimale. Coût de la mesure: LUF 200 millions.

Par ailleurs, les participants à la Table ronde ont décidé d'étendre les "baby years" aux naissances qui ont eu lieu avant le 1er janvier 1988 et d'accorder un forfait d'éducation de LUF 3000 par mois et par femme. Cette dernière mesure bénéficiera aux femmes dont les "baby years" ne sont pas prises en compte.

(voir également article page 136)

SPORTS

Madame Anne Brasseur rencontre Madame Marie-George Buffet, ministre française de la Jeunesse et des Sports, à Paris

24 septembre 2001

L'échange de vues entre Madame Anne Brasseur, ministre de l'Education nationale, de la

Formation professionnelle et des Sports et Madame Marie-George Buffet, ministre française de la Jeunesse et des Sports, a porté sur les affaires sportives au sein de l'Union européenne. Les deux ministres ont notamment évoqué les deux rendez-vous à venir sous la Présidence belge, à savoir le 10e Forum européen du sport en octobre 2001 et une conférence ministérielle le 12 novembre 2001 à Bruxelles. Elles ont par ailleurs abordé les évolutions au sein de l'Agence mondiale antidopage ainsi que la convocation d'une Conférence mondiale des ministres des Sports, programmée du côté français en janvier 2002, dans le cadre de l'Unesco.

Les ministres ont réaffirmé et renforcé la coopération bilatérale dans le sport en signant, entre leurs deux ministères, un protocole prolongeant l'accord de coopération culturelle franco-luxembourgeoise du 8 février 1954.

Enfin, Madame Anne Brasseur a visité ensemble avec l'échevin des sports de la Ville de Luxembourg, Monsieur Jean-Paul Rippering, les installations du Stade de France situées dans la banlieue parisienne à Saint-Denis.

TRANSPORTS

M. Henri Grethen présente la nouvelle technologie d'autobus dotés de piles à combustible

17 juillet 2001

Le 17 juillet 2001, M. Henri



M. Henri Grethen présente la nouvelle technologie d'autobus, les "NEBUS"

Grethen, ministre des Transports, a présenté la nouvelle technologie d'autobus dotés de piles à combustible. Ces véhicules appelés NEBUS (No Emission Bus) font l'objet d'un projet de recherche entre le fabricant de l'autobus et dix villes européennes, dont Luxembourg. Ce projet pilote sera lancé en 2003 et s'étendra sur trois ans. Les autobus fonctionnent avec de l'hydrogène et ne rejettent pas d'émissions, à part une faible quantité d'eau. Ces véhicules sont en outre silencieux et très confortables. Il convient de noter que cette mesure est en parfait accord avec la volonté ancrée dans le contrat de coalition de 1999 d'encourager de nouvelles sources d'énergie.

A la même occasion, M. Henri Grethen, M. Paul Helming, bourgmestre de la Ville de Luxembourg et le président de la Fédération luxembourgeoise des exploitants d'autobus et d'autocars ont signé avec le fabricant des autobus un contrat pour l'acquisition par la Ville de Luxembourg de trois véhicules dotés de piles à combustible.

TRAVAIL ET EMPLOI

M. François Biltgen présente le projet de loi réglant la durée de travail des ouvriers occupés dans les hôtels et restaurants

19 juillet 2001

Le 19 juillet 2001, lors d'une conférence de presse, M. François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté le projet de loi réglant la durée de travail des ouvriers occupés dans les hôtels, restaurants et établissements similaires.

D'emblée, Monsieur Biltgen a souligné que c'était la première fois que l'on tentait de réglementer ce secteur. Il a par ailleurs précisé que le texte du projet de loi avait été élaboré après de longues consultations des responsables de l'organisation Horesca et des syndicats. Il

convient de noter que le projet de loi transpose la convention internationale du travail concernant ce secteur.

Le but du projet de loi est de rapprocher, dans la mesure du possible, la durée de travail des salariés du secteur Horeca à celle pratiquée dans les autres secteurs économiques, à savoir une semaine de travail de 40 heures. Les auteurs du texte espèrent ainsi rendre plus attrayant un secteur dans lequel 95% des 11000 salariés sont des travailleurs frontaliers.

Ce projet de loi propose de réglementer la durée de travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés dans les hôtels, restaurants, débits de boissons et établissements similaires en essayant de rapprocher le plus possible du droit commun la réglementation de la durée du travail des ouvriers dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, tout en tenant compte des particularités et contraintes spécifiques de ce secteur. Il est à noter que le projet de loi ne s'applique qu'au personnel ayant le statut d'ouvrier, le régime des employés occupés dans ce secteur restant régi par le droit commun applicable aux employés.

En réglementant la durée de travail, les auteurs du texte ont tenu compte des contraintes particulières du secteur, comme le travail saisonnier. Concrètement, les horaires pourront être adaptés de manière flexible en fonction des besoins de chaque entreprise, à condition toutefois que pour une période de référence, variant selon la taille et le

type d'entreprise, la moyenne de 40 heures par semaine ne soit pas dépassée. La durée des périodes de référence varie de quatre semaines à douze mois. Le projet de loi régleme également la période de repos (11 heures consécutives de repos journalier et 44 heures de repos hebdomadaire) ainsi que le travail de nuit (qui se situe entre 1h00 et 6 h00).

L'entrée en vigueur du projet de loi se fera en trois étapes successives:

- 1er janvier 2003 pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- 1er janvier 2004 pour les entreprises comptant entre 15 et 49 salariés,
- 1er janvier 2005 pour les entreprises de moins de 15 salariés.

(voir également article page 135)

M. François Biltgen tire un premier bilan de l'opération de régularisation des sans-papiers

26 juillet 2001

Au courant du mois de mai 2001, le gouvernement luxembourgeois avait décidé de procéder à la régularisation des sans-papiers. Il s'agissait d'une action "one-shot", c'est-à-dire d'une mesure unique visant à régulariser la situation des sans-papiers, par le biais de l'emploi. Les demandes de régularisation ont pu être introduites entre le 15 mai et le 13 juillet 2001.



M. François Biltgen dresse un premier bilan de l'opération de régularisation des sans-papiers

Le 26 juillet 2001, M. Biltgen, avec, à ses côtés, les représentants de la Fédération des artisans, de l'Horesca et de la Chambre d'agriculture, tous étroitement liés à cette action, avait organisé une conférence de presse afin de dresser un premier bilan de cette opération de régularisation. Ainsi, M. Biltgen a signalé que, jusqu'au 13 juillet, 1480 dossiers concernant au total 2763 personnes avaient été introduits. La majorité des personnes étaient des demandeurs d'asile en provenance du Kosovo qui se trouvaient dans l'impossibilité de retourner dans leur pays d'origine.

Parmi les 2763 sans-papiers enregistrés, 1829 étaient majeurs. 1480 personnes n'avaient pas d'emploi et 1458 étaient en possession d'un passeport valable. En revanche, 1305 n'avaient pas les papiers requis.

M. Biltgen a par ailleurs fourni des détails sur la provenance des sans-papiers. La majorité d'entre eux venaient d'ex-Yougoslavie (1958 personnes), du Cap-Vert (168), d'Albanie (70), de Chine (63), de

Bosnie-Herzégovine (57), d'Algérie (41), de Pologne (39), de Macédoine (37) et du Brésil (33).

Au dire du ministre du Travail et de l'Emploi, il était cependant impossible d'indiquer à ce moment-là combien de personnes en situation irrégulière figuraient parmi celles qui étaient enregistrées.

En revanche, M. Biltgen a pu préciser que 98 permis de travail avaient pu être accordés. Ainsi, la situation de 194 personnes avait pu être régularisée.

La plupart des personnes qui avaient déjà un permis de travail étaient occupées dans le secteur du bâtiment ou celui de la restauration.

Concernant l'employabilité des sans-papiers, il s'est avéré que ces personnes n'avaient souvent pas les qualifications requises par les employeurs.

Enfin, les représentants des trois organisations professionnelles ont exprimé leur volonté de

contacter les entreprises affiliées auprès de leurs organisations afin de les inciter à faire appel aux sans-papiers, en cas de besoin de main-d'oeuvre. Ils se sont par ailleurs engagés à encourager les entreprises qui employaient déjà des sans-papiers à régulariser la situation de ces derniers. Dans ce contexte, M. Biltgen a précisé que le gouvernement renoncerait à prendre des mesures à l'encontre de ces entreprises si celles-ci faisaient enregistrer les sans-papiers qu'elles avaient embauchés et si elles payaient les cotisations sociales non encore réglées.

TRAVAUX PUBLICS

Présentation du rapport d'activité 2000 du Fonds de rénovation de la vieille ville

1er août 2001

En présence de Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre des

Travaux publics, M. Fernand Pesch, président du Fonds de rénovation de la vieille ville a présenté le rapport d'activité du Fonds.

Ce Fonds a été créé en 1993 avec l'objectif de rénover la vieille ville, de construire des immeubles, de veiller à l'aménagement des alentours et de redonner ainsi vie à ce quartier. Le Fonds est propriétaire des immeubles et vend les parties restaurées aux enchères publiques. Le Fonds a subdivisé la zone destinée à la rénovation en quatre îlots (A,B,C et D).

Après des années d'études, les responsables du Fonds de rénovation de la vieille ville ont proposé un plan d'ensemble de construction et ont lancé deux grands chantiers: le Musée national d'histoire et d'art et l'îlot B (comportant dans une première phase huit logements et deux locaux de commerce).

Les travaux autour du Musée s'achèveront en 2002 et permettront au public de profiter d'un espace de 4.300 m2 répartis sur plusieurs étages avec, outre les

espaces réservés aux expositions, un café, un book shop, un auditoire et une salle de projection.

Les premiers travaux concernant l'îlot B, réservé à un projet d'habitation et situé entre la rue de la Boucherie et la rue du Palais de justice, devraient être achevés d'ici 2002. Par ailleurs, la maison "Gëlle Klack" sera transformée en hôtel haut de gamme.

L'îlot A qui comporte l'ancienne clinique Saint-Joseph abritera, après les travaux de restauration, des logements et des commerces. Il est également prévu d'étendre et de rénover les locaux du Conseil d'Etat.

Lors de la conférence de presse, il a été signalé que l'exercice 2000 s'est soldé par une perte de 10,4 millions de francs luxembourgeois. A ce sujet, M. Fernand Pesch a fait remarquer que la vente au prix de revient des appartements et commerces restaurés permettra de récupérer une partie des sommes investies pour la restauration et la construction des immeubles.

1 3 3



A l'issue de sa conférence de presse, Madame Erna Hennicot-Schoepges visite les chantiers en cours dans la vieille ville de Luxembourg

Madame Erna Hennicot-Schoepges informe sur l'avis de l'Unesco concernant la Cité judiciaire

6 août 2001

Le 6 août 2001, Madame Erna Hennicot-Schoepges, ministre des Travaux publics, a invité à une réunion d'information concernant l'avis de l'Unesco sur le projet de construction de la Cité judiciaire.



Madame Erna Hennicot-Schoepges commente l'avis donné par les experts de l'Unesco concernant la Cité judiciaire

1 3 4

Avant d'entrer dans les détails, Madame Erna Hennicot-Schoepges a passé en revue la genèse du projet de la Cité judiciaire. La décision de construire de nouveaux locaux pour l'autorité judiciaire avait été prise lors du conseil de gouvernement du 25 octobre 1991. C'est là que le ministre des Travaux publics avait été invité à faire élaborer un projet de loi pour la construction d'un nouveau palais de justice sur le Plateau du Saint-Esprit. Le 13 mars 1992, le conseil de gouvernement avait approuvé la proposition du ministre des Travaux publics de confier la mission aux architectes Rob et Léon Krier, ainsi qu'au bureau Klein et Müller. Le 30 avril 1993, le projet d'un palais de justice fut abandonné au profit du projet d'une Cité judiciaire. C'est le 17 décembre 1994 que "les vieux quartiers et les fortifications" de la Ville de Luxembourg furent déclarés "patrimoine mondial"

par l'Unesco. Une première demande d'autorisation préalable avait été introduite auprès de la Ville de Luxembourg en juillet 1995, une deuxième en avril 1998 et une troisième en mars 2000. Le 6 avril 1999, le projet de loi sur la Cité judiciaire avait été voté à la Chambre des députés. En mars 2000, lors de la présentation du projet, la Commission des sites et monuments avait exigé que l'avis de l'Unesco soit demandé par le gouvernement. Le 28 juillet 2000, l'autorisation préalable avait été accordée par la Ville de Luxembourg à condition que l'avis de l'Unesco soit pris en compte et que le langage architectural des façades soit simplifié.

Dans son exposé, le ministre des Travaux publics a rappelé que le Plateau du Saint-Esprit ne faisait pas partie de la "zone patrimoine mondial" de la Ville de

Luxembourg, mais se situait dans une "zone tampon", raison pour laquelle l'avis de l'Unesco n'avait pas été demandé lors d'une phase antérieure d'élaboration du projet.

Le 16 juillet 2001, l'avis de l'Unesco fut transmis au gouvernement. Les deux experts de l'Unesco, qui ont exprimé leur position dans deux avis séparés, ont notamment analysé le projet de Cité judiciaire ainsi que le problème du manège de l'époque prussienne qui se trouve sur le site. Dans leurs avis séparés, les experts déplorent le fait que le Plateau du Saint-Esprit n'ait pas été inclus dans la "zone patrimoine mondial" et font remarquer que la solution la plus compatible consisterait en la recherche d'un autre emplacement pour la construction de la Cité judiciaire. De même, les experts se sont exprimés en faveur de la conservation du manège prussien à son emplacement actuel.

Quant à la marche à suivre, Madame Hennicot-Schoepges a pu indiquer que le ministère des Travaux publics demanderait dans un premier temps l'autorisation de bâtir auprès de la Ville de Luxembourg. Une réunion avec les architectes serait suivie d'une entrevue avec les commissions concernées de la Chambre des députés, notamment la commission juridique et la commission des travaux publics. Ce ne serait qu'à la suite de ces entrevues que le gouvernement prendrait une décision définitive.

(voir également article page 138)

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Remarque: les comptes rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement (www.gouvernement.lu) sous la rubrique "Actualités". Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection est pratiquée afin de donner au lecteur un simple aperçu d'une partie des activités du gouvernement en conseil.

> 5 JUILLET 2001

Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation

Suite à la réunion extraordinaire du gouvernement, le samedi 30 juin 2001, les membres du gouvernement ont approuvé le concept d'aménagement de la future Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation qui sera implantée sur les friches industrielles de Belval-Ouest. La construction, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés aux équipements de l'Etat, ainsi que l'aménagement des alentours desdits immeubles et la réalisation des infrastructures correspondantes, seront confiés à un établissement public qui reste à créer.

Le raccordement du site de Belval-Ouest au réseau de transports en commun se fera dans le cadre d'un concept régional intégrant le train et l'autobus. A cet effet, une nouvelle ligne ferroviaire entre Luxembourg et Esch sera construite. Une étude de faisabilité sera entreprise dans les meilleurs délais. Pour ce qui est des liaisons routières, le site de Belval-Ouest sera raccordé au réseau routier d'ordre supérieur par l'intermédiaire de la liaison de Micheville assurant

la connexion internationale du bassin Villerupt/Audun-le-Tiche/Micheville au réseau autoroutier du Grand-Duché. Cette nouvelle infrastructure routière traversant le site de Belval-Ouest consistera en un ouvrage à deux niveaux, la plate-forme inférieure étant réservée à la liaison transfrontalière alors que l'étage supérieur recevra le boulevard urbain desservant le site lui-même.

Le ministre de l'Intérieur Michel Wolter, la ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges et le ministre des Transports Henri Grethen ont présenté le projet à la presse le 11 juillet 2001.

(voir également article page 127)

135

Conditions de travail dans le secteur des hôtels et restaurants

Le projet de loi portant a) approbation de la Convention internationale du Travail N° 172 concernant les conditions de travail dans les hôtels et restaurants de 1991 et b) réglementation de la durée de travail des ouvriers, apprentis et stagiaires occupés dans l'hôtellerie et la restauration a été approuvé.

(voir également article page 132)

> 13 JUILLET 2001

Concurrence déloyale et publicité comparative

Le projet de loi réglementant certaines pratiques commerciales sanctionnant la concurrence

rence déloyale et transposant une directive de 1997 du Parlement européen et du Conseil sur la publicité trompeuse afin d'y inclure la publicité comparative a été adopté.

(voir également article page 114)

Promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger

Le gouvernement en conseil a pris note du rapport de la ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer concernant la promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger. A cet effet, le ministère des Affaires étrangères, en coordination avec le Service information et presse du gouvernement, avait reçu en 2000, le mandat de développer une campagne de promotion de l'image de marque du Luxembourg à l'étranger.

Dans une première phase, il a été décidé d'élaborer une pré-étude, permettant, sur la base d'une analyse interne et externe, de définir un "Leitbild" qui constituera la base de la future stratégie de communication. Les forces vives de la nation (industrie, commerce, place financière, tourisme, etc.) ont été associées aux efforts déjà réalisés. Le gouvernement a ainsi retenu que dans une prochaine phase, sera élaborée une partie créative devant permettre de visualiser le "Leitbild", à travers le développement d'une illustration graphique. Les phases suivantes consisteront en l'harmonisation du matériel de promotion et de la campagne de promotion proprement dite dans des pays cibles à définir.

Participation luxembourgeoise à la mission de supervision et/ou d'observation aux élections législatives au Kosovo

Le conseil de gouvernement a décidé une participation luxembourgeoise à la mission de supervision et/ou d'observation aux élections législatives au Kosovo le 17 novembre 2001. Il est pro-

posé que douze superviseurs/observateurs luxembourgeois participent à cette mission, dont la durée sera d'une à deux semaines.

> 20 JUILLET 2001

Table ronde Pensions

Suite à l'accord intervenu à la Table ronde Pensions du lundi 16 juillet 2001, les membres du gouvernement ont analysé la déclaration finale adoptée par la Table ronde; ils ont décidé d'instituer un groupe de travail technique qui analysera certaines questions restées en suspens, et notamment celle de l'individualisation des droits à pension.

(voir également article page 130)

Production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération

Le projet de règlement grand-ducal concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération a été adopté. Ce projet de règlement grand-ducal remplace le règlement grand-ducal du 30 mai 1994 en tenant compte de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, qui a introduit la notion de service public, la promotion des énergies renouvelables et la cogénération, a aboli l'exclusivité du monopole du concessionnaire général et a innové en introduisant le concept de gestionnaire de réseau.

Suite à cette libéralisation du marché de l'électricité, l'Etat luxembourgeois s'est progressivement retiré des négociations concernant les contrats de fourniture d'énergie électrique pour le compte de la Cegedel. Dans cet ordre d'idées, il est logique que l'Etat se retire également des contrats de fourniture relatifs aux

sources d'énergies renouvelables et à la cogénération, tout en définissant, moyennant un projet de règlement grand-ducal, les dispositions nécessaires pour favoriser le développement des sources d'énergies renouvelables et la cogénération.

Régime d'aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel

Les membres du gouvernement ont approuvé le projet de règlement grand-ducal instituant un régime d'aides favorisant les méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement et de l'entretien de l'espace naturel.

Ce projet de règlement grand-ducal, tout en reprenant pour une large part les mesures prévues au règlement grand-ducal du 27 octobre 1997, propose des aides ayant pour objectif d'introduire, en faveur des exploitations agricoles des programmes zonaux (zones de protection des eaux, de protection de la nature et autres régions sensibles du point de vue de l'environnement) ou des mesures horizontales (agriculture biologique, réduction et diminution de la charge du bétail) visant à encourager des méthodes de production plus économes, une meilleure occupation et valorisation de l'espace rural, une réduction des sources de pollution ainsi que la protection de la diversité des espèces et de la qualité du paysage.

Les mesures proposées par le projet et règlement grand-ducal s'inscrivent dans le contexte de plusieurs règlements européens et dans le cadre du Plan de développement rural (PDR), approuvé par la Commission européenne en septembre 2000.

(voir également article page 112)

Création d'un Service d'information et de conseil en matière de surendettement

Le projet de règlement grand-ducal portant organisation et fonctionnement du Service d'information et de conseil en matière de surendettement a été adopté.

Ce projet de règlement grand-ducal a pour objet de préciser l'organisation et le fonctionnement du service en question. En ce qui concerne l'organisation, le projet exige que l'organisme gérant tienne compte du fait qu'un tel service doit avoir un but non lucratif. Au niveau du fonctionnement, le projet de règlement grand-ducal prévoit des procédures allant de la constitution de dossiers aux différents moyens d'action du service. Les relations du service avec le Fonds d'assainissement en matière de surendettement sont également réglées.

Ce projet est à considérer ensemble avec un texte adopté récemment, à savoir le projet de règlement grand-ducal portant organisation et fonctionnement de la Commission de médiation en matière de surendettement, qui sera en charge d'évaluer et d'accepter ou non les dossiers qui lui sont soumis par le Service d'information et de conseil en matière de surendettement et d'assurer le suivi des dossiers acceptés.

137

> 31 AOÛT 2001

Participation luxembourgeoise à la mission européenne d'observation des élections au Nicaragua

Le gouvernement a décidé la participation luxembourgeoise à la mission européenne d'observation des élections générales (présidentielles et législatives) en République du Nicaragua, le 4 novembre 2001. En principe, six observateurs luxembourgeois devraient pouvoir participer à cette mission.

Nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public "Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster"

Le gouvernement a nommé les membres du conseil d'administration de l'établissement public "Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster":

1. Membres du conseil d'administration représentant le ministre ayant la culture dans ses attributions:
 - M. Guy Dockendorf, Premier conseiller de gouvernement;
 - Madame Monique Kieffer-Kinsch, professeur e.r.;
 - M. Fernand Otto, directeur de l'Administration des bâtiments publics;
 - M. Patrick Sanavia, attaché de gouvernement.
2. Membre du conseil d'administration représentant le ministre ayant le budget dans ses attributions:
 - M. Jeannot Waringo; directeur de l'Inspection générale des finances.
3. Membres du conseil d'administration choisis parmi les personnalités de la société civile compétente en matière culturelle et de gestion d'entreprise:
 - M. Guy de Muyser, ambassadeur e.r.;
 - M. Mathias Maquet, ingénieur commercial;
 - M. Arno Schleich, directeur d'entreprise e.r.
4. Membre du conseil d'administration représentant la Ville de Luxembourg:
 - Madame Christiane Sietzen, attachée 1ère en rang, proposée par la Ville de Luxembourg.

M. Guy de Muyser assumera la fonction de président, et M. Guy Dockendorf la fonction de vice-président du conseil d'administration.

> 6 SEPTEMBRE 2001

Construction de la Cité judiciaire

Concernant la construction de la Cité judiciaire sur le plateau du Saint-Esprit, le gouvernement a déposé une demande de permis de construire auprès de la Ville de Luxembourg tout en signalant sa volonté de respecter le plus largement possible les recommandations de l'Unesco en ce qui concerne la préservation de la valeur historique et architecturale du site. Comme la construction de la Cité judiciaire est très urgente, le gouvernement estime qu'un changement de site est inacceptable. La ministre des Travaux publics Erna Hennicot-Schoepges aura, à cet effet, des entrevues avec l'architecte de la Cité judiciaire et avec les commissions de la justice et des travaux publics de la Chambre des députés.

(voir également article page 134)

Question parlementaire au sujet du clonage d'êtres humains

Les membres du gouvernement ont abordé la question parlementaire du député Laurent Mosar (CSV) au sujet du clonage d'êtres humains.

Cette question, dont la teneur est quasiment identique à celle d'une question antérieure du député Alex Bodry (LSAP), demande au gouvernement son attitude par rapport au clonage d'êtres humains et l'invite à fournir des renseignements sur le dispositif légal et/ou réglementaire permettant d'interdire et de réprimer le clonage.

Le gouvernement, en signant le "protocole additionnel à la Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, portant interdiction du clonage d'êtres humains" a clairement manifesté son opposition au clonage. Une loi approuvant ce protocole viendra intégrer l'interdiction du clonage humain dans l'ordre juridique national.

Enfin, le Luxembourg dispose déjà à l'heure actuelle d'un dispositif législatif permettant de s'opposer à toute tentative de clonage reproductif, notamment la loi hospitalière de 1998 qui soumet toute expérimentation sur l'être humain à l'avis d'un conseil d'éthique et de recherche et impose une décision définitive à prendre par le ministre de la Santé.

Enfin, la pratique du clonage requiert une infrastructure spéciale dont l'installation est également soumise à l'approbation du ministre de la Santé.

Reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois

Deux projets de règlements grand-ducaux en relation avec la reconnaissance d'équivalence du Baccalauréat international au diplôme de fin d'études secondaires luxembourgeois ont été adoptés. Le Baccalauréat international, qui donne accès aux études universitaires est reconnu par beaucoup de pays, notamment, par tous les pays membres de l'Union européenne, à l'exception du Luxembourg.

Un projet de règlement grand-ducal propose de mettre fin à cette situation. A l'heure actuelle, 1182 lycées dans 101 pays sont accrédités par l'Office du Baccalauréat international à Genève. Le Baccalauréat International entend donner aux élèves une formation équilibrée, faciliter leur mobilité géographique et culturelle et promouvoir la compréhension internationale et multiculturelle.

> 14 SEPTEMBRE 2001

Attentats terroristes aux Etats-Unis

(voir dossier spécial)

Projet de règlement grand-ducal fixant les critères de classement des organismes génétiquement modifiés et de leur utilisation

Le projet de règlement grand-ducal fixant les critères de classement des organismes génétiquement modifiés (OGM) et de leur utilisation et définissant les mesures de sécurité et les modalités de confinement relatives à ces utilisations a été adopté.

Ce projet de règlement grand-ducal détermine les critères à appliquer en vue du classement des utilisations confinées d'OGM en différentes classes de risque.

Ce classement lui-même est déterminant pour les mesures de confinement à mettre en place et qui deviennent d'autant plus exigeantes que le risque est élevé.

> 20 SEPTEMBRE 2001

Projet de loi sur la réforme fiscale

Les membres du gouvernement ont adopté le projet de loi sur la réforme fiscale. Ce projet concrétise la déclaration gouvernementale du 12 août 1999.

La réforme concerne aussi bien l'imposition des personnes physiques que des collectivités et sera engagée sous peu dans la procédure législative. Le projet de loi entrera en vigueur le 1er janvier 2002.

Projet de règlement grand-ducal déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du Comité national de sûreté de l'aviation civile

Le gouvernement a adopté le projet de règlement grand-ducal déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du Comité national de sûreté de l'aviation civile. La mission du comité sera prioritairement de veiller à la mise en place d'un concept de sécurité et de sûreté. La nouvelle Société de l'aéroport s'est chargée d'en prendre l'initiative. Elle fera établir, avec l'aide d'un consultant spécialisé, ce concept dont la mise en oeuvre et la gestion seront confiées à une entreprise privée spécialisée. L'approbation du concept et la surveillance de son application reviendront au nouveau comité. Au vu des attentats aux Etats-Unis, l'actualité et l'urgence du dossier sont évidentes.

140

> 28 SEPTEMBRE 2001

Projet de loi modifiant la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale

Le projet de loi modifiant: 1° la loi modifiée du 15 décembre 1993 déterminant le cadre du

personnel des administrations, des services et des juridictions de la sécurité sociale, 2° le code des assurances sociales et 3° la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, a été adopté.

L'objet principal de ce projet de loi est de supprimer le nombre limité d'emplois des différentes carrières. Cette mesure permet d'adapter dans des délais plus appropriés les effectifs des administrations et services de la sécurité sociale en fonction de leurs besoins.

La création d'emplois se fera par le biais de la loi budgétaire et l'adaptation du nombre des emplois du cadre fermé en fonction de l'évolution de l'effectif se fera par voie de règlement grand-ducal à adopter annuellement.

Aide au logement

Les membres du gouvernement ont approuvé l'avant-projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 23 juillet 1983 fixant les mesures d'exécution relatives aux primes et subventions d'intérêt en faveur du logement prévues par la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement.

Suite à la baisse générale des taux d'intérêts et à la réduction des taux hypothécaires, le gouvernement en conseil a décidé de fixer à 4,35% le taux-plafond des intérêts débiteurs pour tous les prêts hypothécaires sociaux.

DISCOURS

1110100

00010

00101110100001

0100010111010

11110100011000110010010110001011110001011100

1101000011101

01110100001000101111010001100

100100101100010111100

10111010001100011001001

1011100001011101010111000010001011101000010001011110100

011001001011000101111

11101000

0010111000010111010101011011110001001011110101000110

1110101110000

000100010111101000110001100100101

10001011100001000101110000100010111101000110001100100

01011100010111010001000101110100010001011100001011101010

100001000

011111

1011101000010001011000101111000101110001000

101110000100010110111

Discours de S.A.R. le Grand-Duc

lors du dîner offert à l'occasion de la visite d'Etat à Luxembourg de M. Constantinou Stephanopoulos,

Président de la République hellénique

10 juillet 2001

Monsieur le Président,

C'est avec un grand plaisir que la Grande-Duchesse et moi-même Vous accueillons aujourd'hui au Luxembourg. Notre joie, et celle des Luxembourgeois, est d'autant plus grande qu'il s'agit de la première visite effectuée par un chef d'Etat grec dans notre pays. Je vois dans cette visite d'Etat - la première au Luxembourg depuis mon avènement - celle du Président de la nation qui a donné naissance à la démocratie.

Nous saluons en vous, Monsieur le Président, non seulement le distingué juriste et l'éminent homme politique, mais également le défenseur infatigable du retour à la démocratie pendant la période troublée de 1967 à 1974.

Il y a plus de quatorze ans, mon père s'était rendu en visite d'Etat dans votre beau pays, terre de vacances de nombreux de mes compatriotes. L'accueil qui lui a été réservé par votre population fut des plus chaleureux. Il en a gardé le meilleur souvenir. J'espère que durant votre séjour au Grand-Duché, nous réussirons à vous donner le sentiment d'avoir fait de notre mieux pour tendre vers le grand sens de l'hospitalité qui est le vôtre.

Monsieur le Président,

Immense est la contribution qu'a apportée la Grèce à la philosophie, à la littérature, à la science, aux arts et aux sports. La civilisation grecque continue d'influencer profondément la pensée occidentale. La devise de Protagoras - "L'homme est la mesure de toute chose" - reste le fondement même de notre conception de la vie en société.

Cet esprit hellénique se reflète également dans la mentalité luxembourgeoise. En effet, les lycées classiques et l'Association des Amis de la Grèce œuvrent

pour garder cet esprit très vivant, comme vous pourrez vous en rendre compte demain en rencontrant avec la Grande-Duchesse et moi-même les professeurs et les élèves de grec ancien et moderne. Dans ce contexte s'inscrit également le partenariat entre le Lycée II de Héraklion et l'Athénée de Luxembourg.

Un nouveau programme de coopération culturelle a été signé entre nos pays à Athènes. Il permettra également de continuer à montrer à votre population les œuvres d'artistes luxembourgeois dans la peinture et la musique.

La Grèce et le Luxembourg sont partenaires en Europe. La Maison européenne que nous construisons ensemble est fondée sur les valeurs que Périclès décrivait ainsi, quatre siècles avant notre ère: "Parce que notre constitution prend en considération non un petit nombre, mais la majorité, elle a pour nom: démocratie. A tous, les lois assurent les mêmes droits dans la poursuite de leurs intérêts personnels (...)".

Nos deux pays sont, dans cette dimension nouvelle qu'a donnée à notre continent l'intégration européenne, des alliés naturels. Pour des pays de taille moyenne ou petite, ce n'est que grâce à la conjugaison de leurs ressources et de leurs talents qu'ils seront en mesure d'apporter leur contribution effective et durable à la réalisation de leurs idéaux.

Les uns et les autres ont pu mesurer, au cours des siècles, les tragédies engendrées par la violation des principes de liberté et de démocratie. Ils sont confortés dans leur conviction que seule une coopération confiante entre les Etats d'Europe leur permettra de réaliser l'aspiration de leurs peuples à la paix, à la stabilité et à la prospérité.

Nous développons ces liens de coopération à travers notre appartenance commune à l'OTAN, au Conseil de l'Europe et à l'OSCE.

La pierre angulaire de notre aspiration commune est cependant notre partenariat au sein de l'Union européenne.

Votre pays a récemment souligné sa détermination à faire partie du noyau européen en consentant des efforts sans précédent pour intégrer la zone euro et cela au moment même où il a entrepris des travaux d'infrastructures considérables, entre autres en vue des Jeux Olympiques de 2004.

Le Luxembourg s'est engagé, dès le début, dans le processus d'intégration européenne, parce qu'il avait la conviction que la paix ne pourrait retourner durablement sur notre continent que si l'on parvenait à une réconciliation entre les principales puissances d'Europe occidentale, dont la rivalité passée s'était trouvée à l'origine de tant de malheurs.

Situé au confluent des civilisations latine et germanique, mon pays fut appelé tout naturellement à jouer un rôle de pont, de facilitateur dans ce mouvement progressif.

Cinquante années plus tard, l'Europe entame un nouveau chapitre de son histoire: l'unification entre l'Est et l'Ouest de notre continent. La Grèce et le Luxembourg participent activement à ce processus, qui représente pour les Européens une responsabilité historique, une priorité politique inéluctable et une opportunité sans précédent pour le continent tout entier. L'élargissement en cours confère à l'intégration européenne, qui gagnera en complexité et en diversité, une dimension nouvelle.

En même temps, l'élargissement à l'échelle d'un continent aura nécessairement des conséquences sur la nature même de notre Union, dans ses domaines de compétence, ses modes de fonctionnement, sa relation avec les citoyens d'Europe et son rôle dans le monde.

Dans ce dessein, une vocation singulière revient à la Grèce de par sa position géopolitique. Votre pays se trouve à la charnière de la "nouvelle Europe". Situés

au carrefour du Sud-Ouest et du Sud-Est, à mi-chemin entre les Balkans et la Méditerranée, qui saurait mieux que les Grecs comprendre les différentes sensibilités et aspirations de ces régions, et s'en faire les interprètes auprès de leurs partenaires de l'Union européenne?

Le hasard de la géographie fait que la Grèce se trouve face à l'une des grandes préoccupations en ce début du XXI^e siècle: rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans les confins orientaux de l'Union. La Grèce fait preuve d'un engagement sans faille en vue de ramener la paix et la réconciliation dans les Balkans. Les développements dans cette région sont d'une importance cruciale pour la stabilité de l'ensemble du continent européen. Soyez assurés que le Luxembourg restera toujours à vos côtés dans cette entreprise qui vise à offrir aux pays et aux peuples de la région une perspective nouvelle de réconciliation durable, à l'instar de ce que les pays de l'Union européenne ont su réaliser pour eux-mêmes.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous dire également, en mon nom personnel en tant que membre du Comité Olympique International, combien je me réjouis de voir que plus d'un siècle après leur renaissance à l'ère moderne, les Jeux Olympiques aient retrouvé le pays qui les a vus naître. Ainsi, la boucle est bouclée: la Grèce antique et la Grèce moderne se rejoignent dans la célébration de la beauté, de la dignité et de la singularité de la personne humaine pour une émulation pacifique et loyale dans le sport.

J'espère, Monsieur le Président, que votre visite d'Etat au Luxembourg contribuera à consolider l'amitié et la coopération entre nos deux pays, et leur ouvrira des perspectives nouvelles de partenariat et de solidarité. C'est dans cet esprit que je lève mon verre à votre santé et à votre bien-être personnel, ainsi qu'à l'excellence de nos relations avec la Grèce et le peuple hellénique.

La transparence dans le contexte européen - 2001

Contribution écrite de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre
à l'ouvrage réalisé par le Parti populaire européen intitulé "Our vision of Europe"

La césure de Maastricht

Le débat sur la ratification du traité de Maastricht en 1992/93 a constitué une césure dans l'histoire européenne. Il a brutalement mis fin au consensus mou qui avait entouré les progrès de l'intégration européenne pendant la plus grande partie des décennies précédentes. Pendant longtemps, une élite politique éclairée, convaincue de la nécessité de construire l'Europe, avait compté sur la passivité bienveillante et l'accord tacite des populations. Le "non" des Danois lors du référendum du 2 juin 1992 a signalé, de façon inattendue, l'entrée en scène du "citoyen", fracassante dans le cas danois, moins dramatique ailleurs. Elle était d'autant plus inattendue que partout, y compris au Danemark et en France, où le référendum organisé sur l'initiative du président Mitterrand avait failli donner la victoire au "non", existaient de fortes majorités parlementaires en faveur du traité. La réalité du divorce entre une classe politique largement acquise au traité et une population beaucoup plus sceptique trouvait soudainement son expression. Les négociations ne l'avaient pas laissé entrevoir: les critiques entendues à l'encontre du processus de réformes émanaient alors principalement des milieux pro-européens, des "professionnels de l'Europe", qui dénonçaient l'absence d'ambition des gouvernements négociateurs. Le grand public, lui, semblait se désintéresser d'une affaire conduite par un cercle restreint d'initiés.

L'atmosphère changea du tout au tout une fois le traité signé. Une des raisons de ce phénomène résidait certainement dans l'envergure même du nouveau traité. Il couvrait, en effet, un certain nombre de domaines qui touchaient directement les intérêts des citoyens: la monnaie, le franchissement des frontières, le droit de vote aux élections européennes et municipales. Les autorités politiques étaient dès lors obligées de s'adresser au grand public et d'expliquer les effets des réformes décidées. La réaction du public surprenait. Bizarrement, elle portait moins sur le

contenu du traité de Maastricht que sur les fondements mêmes de l'intégration européenne. Le projet européen était moins bien assimilé et accepté par les populations qu'on ne l'avait toujours cru. Il apparut à une partie de l'opinion publique comme un projet lointain, trop ambitieux et hermétique, imposé par des politiciens et des bureaucrates éloignés du terrain. Parmi les griefs formulés à l'encontre du processus d'intégration européenne, figurait en première place l'absence de transparence: celle-ci en effet paraissait dissimuler une légitimité plus que douteuse du processus, un "déficit démocratique" congénital au système.

Le thème de la transparence, ainsi que nous le verrons dans une première partie, a donc logiquement tenu un rôle central dans les réactions des dirigeants européens face au séisme provoqué par Maastricht. Pourtant, les initiatives prises, sans doute parce que la problématique de la transparence n'a pas été comprise dans toute sa complexité sous-jacente, n'ont pas été une réponse adéquate aux interrogations des citoyens. Elles ont même suscité certains effets pervers.

Nous chercherons donc dans une deuxième partie à inscrire la question de la transparence dans le cadre d'une réflexion plus cohérente et plus globale de l'intégration européenne. Dans cette approche, la transparence doit être vue comme une politique au service du développement d'un véritable espace de citoyenneté européenne. Un tel projet exige tout d'abord une redéfinition de la finalité et des moyens de la construction européenne. Elle dépendra aussi de notre capacité à susciter un véritable débat démocratique sur l'avenir de l'Europe. Dès lors, ainsi que nous l'esquisserons dans une troisième partie, il s'agit d'aller au-delà des bornes qui prévalent aujourd'hui sur la question de la transparence pour débattre d'une stratégie active d'information et de communication de la part de tous les participants à la "gouvernance européenne".

Une réponse inadéquate: la transparence comme panacée

La première réaction suite à la révolte des citoyens a été de se réfugier dans la recherche d'une plus grande transparence. Les dirigeants politiques croyaient, ou faisaient semblant de croire, qu'il suffisait d'améliorer l'accès aux documents et aux informations pour redresser la situation.

Le traité lui-même esquissait déjà la voie en ce sens, de façon timide il est vrai: une déclaration annexée au traité affirmait ainsi que "La transparence du processus décisionnel renforce le caractère démocratique des institutions ainsi que la confiance du public envers l'administration". En conséquence, la Commission a été invitée à soumettre au Conseil, au plus tard en 1993, un rapport sur les mesures visant à accroître l'accès du public à l'information dont disposent les institutions.

Les conclusions des Conseils européens de Birmingham et d'Edimbourg en 1993 insistèrent à leur tour sur la nécessité d'assurer une plus grande transparence dans le travail des institutions. Cette invitation donna lieu, peu de temps après, à un accord interinstitutionnel sur la transparence, la démocratie et la subsidiarité, suivi de codes de conduite des différentes institutions consacrés essentiellement à l'accès aux documents. Le traité d'Amsterdam de 1997 érigait ce droit d'accès aux documents des institutions en principe constitutionnel (article 255 du traité, sur la base duquel la Commission vient de présenter une proposition visant à offrir un très large accès aux documents tout en excluant les documents internes faisant état de réflexions individuelles ou reflétant des échanges de vues ou avis exprimés librement et sans contraintes dans le cadre de consultations internes). Le traité d'Amsterdam, en même temps, inscrivait parmi les principes généraux de l'Union l'idée que les décisions doivent être prises le plus près possible des citoyens, idée que ne dément pas la Charte des droits fondamentaux récemment adoptée. Ces initiatives en faveur de la transparence ne restèrent pas strictement limitées à l'accès aux documents: en particulier, la Commission entreprit un effort systématique de consultation large préalablement à la présentation de propositions législatives, ainsi que de simplification des textes. Par ailleurs, une ouverture au public, très

partielle au demeurant, des réunions du Conseil des ministres, commença d'être admise.

Toutes ces initiatives conservent leurs mérites. Cependant, elles sont passées largement à côté du vrai problème. Sous l'influence de différents facteurs qui méritent d'être bien identifiés, la transparence, entendue comme un accès aux documents et à une publicité des réunions, a tendu à devenir un objectif en soi au lieu d'être placée dans une réflexion d'ensemble sur la nature de l'intégration européenne. L'arrivée de nouveaux adhérents comme la Suède et la Finlande, qui ont une vieille tradition de transparence dans la vie publique, a encore renforcé cette tendance. En raison de la crise de confiance du public face à l'Europe, la tentation a été forte de vouloir copier les recettes scandinaves sans penser à les adapter au contexte de l'Union. Un autre facteur a parallèlement joué dans ce contexte: dans plusieurs pays européens, les années 90 ont vu des opérations d'assainissement moral de la vie publique. L'heure a été à la remise en cause des pratiques occultes du passé et à l'exigence d'une transparence totale des actes des hommes et femmes politiques. La transparence est devenue un instrument de moralisation de la vie politique. Dans ce climat, les cercles eurosceptiques ont volontiers créé un amalgame facile entre la corruption politique et le "fonctionnement opaque" des institutions communautaires. Enfin, un dernier facteur, mais non le moindre, a tenu à la volonté du Parlement européen d'accroître son contrôle politique sur la Commission: la transparence s'en est trouvée hissée au rang de symbole du "basculement" de l'Europe dans la démocratie et d'instrument de pouvoir dans le jeu d'influence entre institutions.

Notre propos, en citant ces facteurs, n'est pas de minimiser l'importance de la transparence. Il s'agit au contraire de mettre le doigt sur la complexité de la problématique de la transparence et d'appeler à la lucidité. Les réactions de l'opinion publique à Maastricht témoignent d'un malaise profond qui dépasse le cadre de la construction européenne. Nous assistons depuis quelques années à une certaine remise en cause de la démocratie représentative; les gens font moins confiance aux élus pour résoudre leurs problèmes. Ils ont souvent le sentiment de perdre leur autonomie, d'être impuissants par rapport à la technologie, à la globalisation, à l'intégration

européenne. D'où la prolifération des initiatives locales, des demandes de consultation populaire.

Ce sentiment est exacerbé au niveau européen, parce que Bruxelles est plus loin des citoyens et que le fonctionnement du système communautaire est mal compris. Pendant longtemps, cela ne posait pas problème, dans la mesure où les citoyens étaient d'accord avec l'orientation générale. Les résultats positifs de l'intégration - réconciliation, paix, prospérité - légitimaient le système communautaire. Après Maastricht, les interrogations sur la direction générale de l'intégration amenèrent les gens à regarder de plus près les processus de décision et le fonctionnement du système. Mais pour quiconque raisonne exclusivement en termes nationaux, en cherchant à appréhender l'Union sur la seule base des critères habituels de la démocratie parlementaire - modèle dominant en Europe occidentale - l'Union est vue comme manquant de légitimité. Aux critiques s'adressant au fonctionnement opaque et à la non prise en compte des souhaits des citoyens, s'est ainsi ajoutée la critique plus fondamentale du caractère "intrinsèquement non démocratique" de l'Union.

L'accusation d'absence de transparence recouvre donc deux choses très différentes. La plupart des initiatives de ces dernières années en matière de transparence ont concerné le fonctionnement quotidien du système, en négligeant la réflexion sur la nature même de l'intégration européenne.

Cette focalisation sur un aspect très partiel de la transparence ne va pas sans effets pervers. Nous vivons une époque caractérisée par ce qu'on peut appeler la "frénésie médiatique"; la vitesse et le nombre d'"informations" priment sur la réflexion et le contenu. Parler semble parfois plus important que dire quelque chose. Cet environnement déteint sur le débat relatif à la transparence et entraîne une approche plus quantitative que qualitative. La tendance actuelle d'exiger des institutions, et notamment de la Commission, la publication de tous les documents quels qu'ils soient est excessive et, à la longue, contre-productive. Motivée en premier lieu par le souci d'éviter les errements potentiels de la Commission, organe "non démocratiquement élu", elle affaiblit paradoxalement la crédibilité des propres mécanismes parlementaires prévus par les traités pour assurer le contrôle démocratique de celle-ci, en multipliant les fronts sur lesquels elle doit

"se couvrir". La Commission, comme chaque institution, a besoin d'un espace pour réfléchir librement. Il n'est pas normal qu'on exige d'elle la publication de notes de réflexion internes qui n'engagent encore que leur auteur. On a tendance à mettre au même niveau une note d'un fonctionnaire junior et une décision formelle du collège. Or, ce qui compte réellement, c'est que l'institution explique en toute transparence et justifie ses décisions ainsi que les motifs qui la sous-tendent. La Commission, depuis des années déjà, prend elle-même l'initiative de consulter très largement la société civile avant de faire ses propositions législatives; elle publie régulièrement des Livres verts ou blancs, ce qui permet à chacun de faire valoir ses thèses et ses intérêts. On est en droit de se demander si la transparence totale demandée par certains n'est pas une façon de permettre à des lobbies divers, défendant des intérêts particuliers, de peser sur les prises de décision de façon peu conforme à la démocratie.

Un second exemple concerne les débats publics au Conseil. Chaque Présidence organise, en début de mandat, un débat public dans chacune des compositions du Conseil. Il est difficile de voir en quoi cet exercice fastidieux, où quinze ministres et un Commissaire lisent chacun une déclaration de quelques minutes, accroît la transparence. Mon sentiment est qu'il contribue plutôt au cynisme de beaucoup de citoyens vis-à-vis de la politique. Tout le monde sait qu'on sacrifie ici à un rituel. Les vraies discussions se font ailleurs. La problématique de la publicité des travaux du Conseil mérite un vrai débat. Plusieurs questions se posent dans ce contexte. Faut-il distinguer entre les activités législatives du Conseil et son rôle exécutif? Comment faire pour éviter qu'une transparence superficielle ne conduise à une prolifération de conciliabules secrets dans les couloirs, au détriment vraisemblablement des petits pays? Encore faudrait-il, pour que ce débat porte ses fruits, qu'il puisse être conduit sans que soit méconnue la nature du système de l'Union.

La transparence replacée dans une réflexion politique d'ensemble

La transparence ne saurait être le remède à tous les maux. Elle n'est pas la solution au problème d'intelligibilité ou de légitimité du système communautaire. Elle ne peut pas être vue in abstracto, indépendam-

ment de la substance et des enjeux de fond. Elle a en revanche un rôle crucial à jouer dans le cadre d'une réflexion collective sur l'avenir de l'Union et comme instrument au service d'objectifs clairement identifiés.

Il faut en premier lieu faire ou refaire la clarté sur l'objectif poursuivi par l'intégration européenne. Le soutien des peuples, tous jaloux de leur héritage propre, à un processus qui leur demande des sacrifices et des efforts de compréhension des besoins des autres ne peut être gagné sur la base du motif incantatoire qu'il faudrait s'unir.

La finalité première de l'unification européenne a toujours été politique: la réconciliation en Europe et le maintien de la paix. Mais d'une part, les instruments choisis, économiques, ont contribué à affaiblir la visibilité de cet objectif. D'autre part, pour les générations qui n'ont pas connu la guerre, ces objectifs ne sont plus perçus comme les éléments moteurs de l'intégration puisqu'ils sont considérés comme atteints et allant de soi. L'actualité de l'objectif de paix mérite pourtant d'être rappelée. L'exemple de l'ex-Yougoslavie devrait nous y inciter. En ce sens, le thème de l'élargissement nous ramène d'une certaine façon aux origines. Si à l'époque la Communauté était une œuvre de paix, c'est à présent son extension vers l'Est et le Sud qui en tient lieu.

La Communauté s'est aussi construite autour de la notion de solidarité. L'accueil fait aux peuples d'Europe centrale et orientale permet, là encore, de renouveler le débat sur le pourquoi de l'intégration. L'élargissement constitue une occasion pour repenser cette belle notion. La solidarité ne doit-elle pas désormais être placée au centre du projet européen: la solidarité comme élément fondamental du modèle européen de société, solidarité entre régions, solidarité avec les générations futures, solidarité face aux effets de la mondialisation, solidarité avec les pays en développement? La Charte des droits fondamentaux - c'est un de ses aspects novateurs - y incite par sa structure même: dignité, libertés, égalité, solidarité, citoyenneté, justice.

D'autres finalités existent, centrées autour de la notion d'efficacité: élargir les marchés, tenir notre rang sur la scène mondiale, combattre les dangers de l'insécurité, de la pollution. Elles ne doivent pas être

négligées, mais elles ne suffisent pas à elles seules à légitimer la construction européenne.

Parlons justement de la légitimité. Il faut ici dépasser le stade des formules incantatoires sur le "déficit démocratique" de l'Union. C'est une vision réductrice et dangereuse des réalités, dans laquelle la question de la transparence tend à introduire un biais supplémentaire. Le slogan est utilisé à la fois par les eurosceptiques et par les europhiles. Les premiers ne voient de légitimité que nationale et ne consentent tout au plus qu'à une coopération intergouvernementale. Le thème de la transparence sert ici souvent à contester la légitimité de l'édifice communautaire. Les objections soulevées par les europhiles sont d'une toute autre nature. Elles se fondent sur une lecture classique du modèle communautaire, classique dans le sens d'un modèle de type parlementaire. Dans cette lecture, l'Union manque de lisibilité et de légitimité parce que le Parlement européen directement élu n'exerce pas le pouvoir législatif de la même façon que le fait un parlement national dans les Etats membres. Ce raisonnement sous-tend les revendications du Parlement européen pour obtenir plus de pouvoirs. Le Parlement européen se considère comme le dépositaire exclusif, ou du moins principal, de la légitimité populaire. Cette approche sous-estime la nature hybride et sui generis du modèle européen qui connaît différentes légitimités: parlementaire (le Parlement européen), mais aussi les parlements nationaux, étatique (le Conseil), supranationale et technocratique (la Commission). Il s'agit d'un modèle qui se caractérise par des checks and balances, un partage du pouvoir entre différents acteurs reflétant des légitimités diverses.

Deux questions se posent dans ce contexte. La première concerne la nature du système; convient-il de renforcer les éléments parlementaires, comme cela s'est fait depuis l'Acte unique, et aller vers un modèle classique? La lisibilité y gagnerait certainement, mais la nature de l'Union en serait profondément modifiée. Pour moi, l'Union doit rester une union des peuples et une union des Etats.

La deuxième question a trait à la communication. S'il est vrai que la complexité actuelle a ses raisons, il est vrai aussi qu'un effort réel d'explication et de communication s'impose. Nous y reviendrons dans la dernière partie.

Le débat post-Nice portera aussi sur la délimitation des compétences. Les réactions négatives des citoyens s'expliquent aussi par la tendance de l'Union à se faufiler jusque dans les derniers recoins de la vie quotidienne, mais de ne pas répondre présente dans des dossiers qui manifestement requièrent une intervention au niveau européen. Il faudra sérieusement aborder cette question. Je ne crois pas à la voie de la liste des compétences fixées de façon détaillée et une fois pour toutes dans le traité. Si on avait procédé de la sorte dans les années 50, la communauté ne serait jamais devenue ce qu'elle est aujourd'hui. Rappelons dans ce contexte que, lors de la négociation de l'Acte unique, la simple mention dans le traité d'une ambition monétaire a donné lieu à une empoignade mémorable. Six ans plus tard, l'Union a décidé la création de la monnaie unique. Le risque de figer le statu quo et de rendre impossible le développement ultérieur de l'Union est plus dangereux que celui d'entretenir un certain flou sur la configuration future.

Une approche plus prometteuse me semble être de viser un recentrage progressif des activités de l'Union par accord politique. Que veut dire recentrage? Une concentration sur les grands domaines qui, dans toute fédération ou confédération, sont traités au niveau central. Pour des raisons historiques, l'Union a pendant très longtemps fait l'opposé: alors que la politique étrangère, la sécurité interne, la monnaie, étaient des sujets tabous ou presque, Bruxelles est allée très loin dans la gestion de politiques sectorielles, au risque d'être taxée d'interventionnisme tatillon et bureaucratique. Il est temps d'inverser la tendance. Le principe de subsidiarité nous y invite. On y voit trop souvent un instrument pour garder ou rapatrier des compétences au niveau national; on oublie que le principe de subsidiarité exige d'agir au niveau supérieur quand cela est plus rationnel et plus efficace. Pour accroître la transparence, les débats budgétaires annuels au Conseil et au Parlement européen devraient être accompagnés d'un programme pluriannuel agréé entre les trois institutions.

L'approche esquissée ici n'appelle pas forcément des réformes du traité. C'est d'abord une question de volonté politique et de changement de comportement. Les exemples du Conseil européen de Luxembourg sur l'emploi et de celui de Lisbonne sur l'économie montrent bien qu'on peut agir sur le terrain sans commencer par les aspects institutionnels.

L'action de l'Union gagnerait en lisibilité et donc en transparence. En matière de politique étrangère, cela me paraît particulièrement important. Nous passons trop de temps à nous focaliser sur les subtilités des stratégies, actions ou positions communes au lieu de faire une vraie politique étrangère. Je pense que le désir de fixer tout jusqu'au moindre détail dans un tel domaine traduit une inquiétante absence d'ambition ou de volonté politique. Les vraies questions sont ailleurs. Sommes-nous, oui ou non, disposés à envisager le remplacement des membres européens du Conseil de sécurité de l'ONU par l'Union en tant que telle? L'Union est-elle prête à assumer ses responsabilités en matière de représentation externe de l'euro? Nos Etats membres sont-ils prêts à payer le prix d'une défense européenne? Avons-nous l'ambition de dépasser en matière de relations extérieures la vision par piliers et les petites guerres institutionnelles? Des questions analogues peuvent être posées au sujet des autres grands thèmes mentionnés plus haut. Je suis sûr qu'en posant ce genre de questions, nous susciterons l'intérêt du citoyen.

Transparence et communication

Le meilleur projet sera voué à l'échec si ses promoteurs ne réussissent pas à gagner la bataille de la communication. Le projet européen souffre d'un déficit de communication. Les raisons en sont multiples: la complexité du système, la nécessité de s'adresser à quinze audiences différentes, la recherche constante de compromis qui laisse peu de place aux slogans simplificateurs et mobilisateurs. Il s'agit là de contraintes réelles qu'aucune réforme des services de presse ne saurait gommer. Cela n'excuse pas l'amateurisme qui caractérise parfois nos efforts de communication. Tous les efforts pour y remédier, pour mieux utiliser le vecteur de la télévision et les nouvelles technologies de l'information, sont les bienvenus. Mais le véritable problème est ailleurs.

On entend souvent dire qu'il faut mieux "vendre" l'Europe. Je me méfie de ce genre de slogan qui donne l'impression qu'il existe un beau produit confectionné par les experts et qu'il suffit de mettre l'emballage adéquat pour convaincre le public. Des expressions comme "il faut rapprocher l'Europe du citoyen" dénotent elles aussi un paternalisme de mauvais aloi. Je plaide pour une approche plus ambi-

tieuse et plus difficile: faire de l'Europe un projet compris et porté par la population, un projet qui se construit jour après jour. L'Union européenne n'est pas qu'un état heureux, arraché il y a 50 ans, un 9 mai, qui se garde et se célèbre. C'est aussi un regard lucide, une volonté têtue, une conquête de tous les jours. Replacé dans une réflexion politique d'ensemble, le thème de la transparence peut déployer toute sa richesse; il s'agit de mettre en œuvre une politique de communication active visant à permettre une meilleure participation des citoyens dans la vie de l'Union. Il s'agit de toute autre chose que d'assurer l'accès aux documents, encore que cet aspect ait son importance. Un exemple caricatural peut illustrer la distance entre l'accès aux documents et une politique véritable de communication: à l'époque de Maastricht, certains gouvernements, dans un souci louable de transparence, avaient envoyé à tous leurs citoyens un exemplaire du texte agréé par la Conférence intergouvernementale. Comme ce texte se présentait sous forme d'amendements aux anciens traités, le résultat ne pouvait qu'être désastreux. Les pauvres électeurs n'y comprirent rien et eurent le sentiment d'être menés en bateau par des technocrates impénitents.

Comment développer cette politique de communication active débouchant sur une véritable transparence? A cela trois conditions de bon sens: tenir un langage de vérité, accepter le principe d'une gouvernance européenne, susciter un véritable débat européen. Je développerai brièvement ces différents points.

Le premier impératif pour réussir est de tenir un langage de vérité. Les défenseurs de l'idée européenne ont trop souvent tendance à mettre en avant uniquement les côtés positifs et à occulter les difficultés. Prenons le cas de l'euro. Il ne faut pas cacher qu'il imposera une discipline parfois lourde, qu'il exigera plus de flexibilité et de rigueur. C'est un prix à payer pour un projet aux avantages multiples; prétendre que tout se fera gratuitement est malhonnête. De même, la mise en place d'une véritable PESD et PESD, que nous appelons de nos vœux, ne sera pas possible au tarif zéro; si l'Europe veut accroître ses capacités de défense, par exemple, elle devra accepter d'en payer le prix. La sécurité intérieure, objectif largement partagé, a un prix, en termes budgétaires, mais aussi en termes de perte de souveraineté et de contrôle national.

Autre exemple, l'élargissement. Je suis parfois gêné par les grandes affirmations solennelles en public et le scepticisme exprimé en privé. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un débat ouvert, honnête, sur les avantages et les désavantages d'un élargissement massif? Il ne faut pas avoir peur de dire que cette entreprise historique aura un coût et entraînera des risques pour la cohésion et l'efficacité de la future Union. En occultant les difficultés, nous risquons de susciter un jour, de la part des populations, une réaction négative qui pourrait porter un coup fatal à ce qui est assurément le grand défi historique de l'Union.

Mon second point est lié au premier. Tenir un langage de vérité signifie aussi reconnaître qu'il existe en Europe des responsabilités partagées et un système de gouvernance européenne. L'originalité de la construction européenne réside justement dans le subtil équilibre qui a été trouvé entre les différentes institutions, entre les institutions et les Etats membres ou régions, entre les éléments communautaires et les éléments intergouvernementaux. Il faut que chacun, à son niveau, prenne et assume ses responsabilités. Opposer constamment "Bruxelles" aux Etats membres est à la fois malhonnête et contre-productif. Comment voulez-vous que le citoyen adhère à l'idée européenne si tout ce qui est délicat et difficile est associé à "Bruxelles"? L'attitude des citoyens vis-à-vis de l'Union ne s'améliorera pas si nous continuons à nous servir de Bruxelles comme bouc émissaire de nos difficultés, si nous nous cachons derrière la complexité des procédures pour occulter nos propres responsabilités en tant que gouvernements. L'attitude des gouvernements rappelle parfois le comportement de cet enfant qui, ayant tué père et mère, dit d'un air désolé: "Ayez pitié d'un pauvre orphelin". Les institutions ont leur rôle à jouer, mais les Etats et les régions aussi. Il est facile de dire que Bruxelles est responsable quand il y a des problèmes. Bruxelles, c'est nous tous, c'est cela la réalité. Quand la Commission propose une législation, "Bruxelles" n'a encore rien décidé. Il s'agit d'une proposition qui sera examinée par le Parlement européen (directement élu) et le Conseil (où sont représentés les gouvernements des Etats membres); c'est à eux qu'appartient la décision finale. Quand on désigne "Bruxelles" au mécontentement populaire, en laissant entendre que le citoyen et même le gouvernement national ne peut que subir et s'incliner devant les sombres desseins de l'eurocratie anonyme,

on est en plein déni, comme disent les psychanalystes. Je plaide pour que la réalité se reflète un peu plus dans notre communication. Il faut expliquer en termes aussi compréhensibles que possible le fonctionnement institutionnel, dire que la Cour de Justice a le pouvoir judiciaire, que le pouvoir législatif est partagé entre le Parlement européen et le Conseil des ministres, que le pouvoir d'initiative et d'exécution appartient à la Commission. Il est clair que toute initiative de simplification, des traités comme de la législation, ne peut qu'être la bienvenue. Mais il ne faut pas croire que chaque citoyen doive ou souhaite connaître le dernier détail de la procédure de codécision; combien de nos concitoyens sont-ils parfaitement au courant du fonctionnement interne des institutions nationales? Ce qui importe, c'est qu'il sache à quel niveau d'organisation constitutionnelle - européen, national, régional ou local - les décisions qui influent sur sa vie quotidienne sont prises, et de quel moyen il dispose, lui, pour peser sur ces décisions, soit en soutenant un programme, soit en sanctionnant une politique. Tel n'est pas suffisamment le cas aujourd'hui.

Pour lever les tabous, pour que l'Union avance avec et par le soutien des citoyens, il ne suffit pas de travailler sous le feu des projecteurs en diffusant urbi et orbi projets, contre-projets et non papiers. Les rédacteurs du traité de Nice ont pris conscience de cette nécessité, puisqu'ils ont éprouvé le besoin de compléter leur travail par le lancement d'un vaste débat démocratique sur la future Union. Je partage l'avis de ceux qui disent qu'on ne peut pas continuer à avoir recours au seul instrument d'une Conférence intergouvernementale. Il faut passer de la diplomatie à la démocratie. L'idée a été lancée de procéder par étapes; je l'approuve. L'année 2001 doit être mise à profit pour une réflexion impliquant les institutions, les parlements nationaux et la société civile. Cela

contribuera à créer cet espace démocratique original et le sens d'une citoyenneté partagée qui nous font si cruellement défaut à l'heure actuelle. Le débat sera forcément contradictoire et un peu désordonné. Il ne faut pas s'en offusquer, c'est cela la démocratie. Qu'on cesse de parler de crise chaque fois que des avis contraires sont exprimés ou qu'une réunion du Conseil européen donne lieu à une vraie discussion. Je ne pense pas qu'il soit possible de définir avec précision les contours définitifs de l'Europe, comme je l'ai écrit plus haut. Mais je pense que les questions de fond que j'ai décrites - objectif poursuivi, légitimité recherchée, nature du système, recentrage des politiques - doivent être discutées en profondeur. Dans un deuxième temps, il pourrait être décidé au Conseil européen de Laeken de convoquer une Convention pour élaborer les éléments constitutifs de la future réforme. La composition pourrait s'inspirer du précédent de la Convention qui a élaboré la Charte des droits fondamentaux. La transparence, condition indispensable de l'alimentation objective de ce débat, trouvera alors son vrai sens.

Conclusion

La césure de Maastricht a vu l'irruption du citoyen européen sur la scène européenne. Il s'agit pour l'Union à la fois d'un défi et d'une chance. Pour y faire face, il faut dépasser les réactions partielles et trop timides. La transparence, surtout si elle est vue sous un angle étroit voire démagogique, ne sera pas la panacée. Elle peut, par contre, devenir un élément crucial d'une réflexion de fond sur la nature de l'intégration européenne et sur une nouvelle gouvernance européenne. Notre objectif doit être de créer un véritable espace européen de citoyenneté et de démocratie. Voilà l'enjeu du débat post-Nice qui nous occupera dans les années à venir.

Europa - Eine Architektur und ihre Folgen

Rede von Premierminister Jean-Claude Juncker, anlässlich der Überreichung der Ehrendoktorwürde
der Philosophischen Fakultät der Westfälischen Wilhelms-Universität Münster

6. Juli 2001

Textfassung der frei gehaltenen Rede

Herr Staatssekretär, Herr Botschafter, meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich darf mich für die mir zuteil gewordene Ehrung herzlich bedanken. Ich habe mich oft gefragt, was das eigentlich ist, ein Ehrendoktor. Beim Zuhören über die Breite, die Fülle, die Dichte dessen, was erforscht und erlernt wurde von denen, die heute richtige Doktoren geworden sind, habe ich festgestellt, dass ein Ehrendoktor eigentlich nichts ist angesichts dessen, was ein richtiger Doktor sein kann. Jene, denen diese Ehre heute hier zuteil geworden ist, sind richtige Doktoren und es hat mich sehr beeindruckt festzustellen, wie viel man eigentlich erforschen kann. Wenn die Politik sich in all diesen Verästelungen ergehen müsste in die die Forschung sehr oft vordringt, dann wäre der 24-Studentag jedenfalls erweiterungsbedürftig.

Ich hätte ganz gerne, dass die, die Doktorinnen und Doktoren geworden sind, diese Feier nicht dadurch in Erinnerung behalten, dass ich Ehrendoktor geworden bin. Ich möchte jedenfalls sagen, dass ich diese Feier in Erinnerung behalte, weil die anderen Doktorinnen und Doktoren geworden sind. Ich glaube sie stehen im Mittelpunkt dieser Veranstaltung und nicht derjenige, der Ehrendoktor wurde.

Fast genauso hat mich die Laudatio beeindruckt, weil der Laudator¹ dem zu Ehrenden erkennbar wohlwollend gesonnen ist. Besonders das, was Sie in punkto Bildungspolitik und möglichen Einfluss, den ich in Europa ausübe, vorgetragen haben, war von besonderem Wohlwollen gekennzeichnet.

Es gibt eine tiefe Kluft zwischen der akademischen Welt, der studierenden Welt, der forschenden Welt, der lehrenden Welt und der manchmal leeren Welt der Politik. Wenn ich über Europa reden würde wie

sie über Europa reden und schreiben, dann wäre das hier von keinem Nutzen. Also rede ich über Europa so, wie ich Europa als politisch Handelnder sehe. Das macht erstens die Kluft deutlich und zweitens lässt sie sich dann auch besser schließen. Wenn jeder in seinem Elfenbeinturm sitzen und hocken bleibt, dann kommen wir nie, Politik und Wissenschaft, miteinander in Verbindung.

Sie haben in ihrer Laudatio viel über Architektur geredet, weil Sie sich mit diesem spannenden Thema zwischen großen und kleinen Staaten in der Europäischen Union beschäftigt haben. Dies hat wesentlich mit der Architektur auf einem komplizierten Kontinent zu tun. Wer einem komplizierten Kontinent eine Architektur gibt, der kann nicht einfach zeichnen, weil dem ja ein komplizierter Denkvorgang zugrunde liegt. Mit dem Reden ist das dann noch schwieriger. Viele reden kompliziert und denken einfach. Richtig wäre jedoch, man würde kompliziert denken und einfach reden.

Zu der Grundarchitektur der Europäischen Union, überhaupt der europäischen Integration, gehören das Mit- und Füreinander, nicht das Nebeneinander, von Groß und Klein. Und doch wo Luxemburg ein Großherzogtum ist, also per definitionem kein kleines Land, haben wir seit wir zum ersten Mal den Blick über den Rand der Kindeswiege hinaus gewagt haben, festgestellt, dass es andere gibt, die größer sind als wir. Es gibt eigentlich für ein Großherzogtum kaum einen Kleineren, aber für einen Großen immer einen Größeren. Insofern ist dies ein Forschungsgegenstand der politischen Relativitätstheorie zu dem ich zukünftige Doktoranten eigentlich nur inspirieren möchte.

Aber dieses Miteinander von Groß und Klein hat etwas zustande gebracht, womit weder die Grossen - weil sie es nicht konnten - noch die Kleinen - weil sie es nicht durften - jemals rechnen konnten, nämlich, dass die Europäische Union, die europäische

Integration, uns durch das "Miteinandergehenwollen" europäischer Staaten auf unserem Kontinent dauerhaften Frieden gebracht hat. Dies ist nicht das Verdienst der Generation der jetzt geehrten Ehrendoktoren, sondern ihrer Vorgänger, und nicht nur ihrer Vorgänger in der Politik sondern ihrer Vorgänger im richtigen Leben. Das grosse Verdienst an der europäischen dauerhaften Friedensordnung kommt der Kriegsgeneration zu, die zum ersten Mal mit dem Satz ernst gemacht hat, der an jedem Kriegsende gesagt wird: Nie wieder Krieg!

Weil der europäische Kontinent so kompliziert ist, ist die Architektur auch dementsprechend. Deshalb sagen wir ja auch, Europa sei eine Konstruktion "sui generis". Die Architektur, die wir haben, ist nicht optimal, aber das, was wir aus dieser Architektur herausnehmen, kann optimiert werden. Wir müssen die bestehende Architektur maximal ausnützen, das zu einem guten Ende führen, was wir machen dürfen, das was wir machen sollten und das, was wir gemeinsam gestalten müssten. Sehr oft wird in Europa, anstatt über Politik und über politische Inhalte zu reden, nur über architektonische Spekulationen geredet. Viele große Reden zum Thema Europa beschäftigen sich mit dem Zustand und dem Erwachsenwerden europäischer Institutionen. In kaum einer Rede wird die Frage gestellt: Was machen wir eigentlich mit diesen Institutionen? Gedankengebäude ohne Gedanken sind keine zielführende Architektur. Dies ist etwas fürs Auge, für das akademische Auge. Dies ist kein Handwerksgeschirr für den politisch Handelnden und auch kein Element, um zukünftige Horizonte zu schaffen für die, die eigentlich Nutznießer der europäischen Politik sein sollten.

Anstatt darüber zu spekulieren, ob wir aus dem Europäischen Rat eine zweite Kammer eines in seinen Kompetenzen besser auszustattenden Europäischen Parlamentes machen sollten, anstatt darüber nachzudenken, ob das Europäische Parlament auch Rechte auf der steuerlichen Einnahmenseite haben könnte, sollten wir darüber nachdenken, was wir eigentlich mit diesen europäischen Steuern an konkreter Politik gestalten wollen? Was wollen wir eigentlich den Menschen als politisches Angebot mit auf den Weg geben? Niemand kommt ins Träumen, wenn wir europäische Regierungschefs uns zähnefletschend um einen Tisch herum versammeln und die spannen-

de Frage diskutieren, ob jedes Land einen Kommissar haben soll und die grossen EU-Staaten zwei Kommissare. Ich glaube nicht, dass die Frage die Menschen umtreibt, ob es richtig oder falsch ist, dass im Zentralrat der Europäischen Zentralbank jedes Land vertreten ist, oder ob nur die Großen dort vertreten sein sollten. Nein, das ist kein Thema, das die Menschen umtreibt. Was die Menschen umtreibt ist, was die Europäische Union an konkreter Politik in die Wege leiten kann. Gerade dort haben wir alle Mittel, alle Instrumente die wir brauchen, aber die Ansprüche, die mit diesen Mitteln bewegt werden sollen, haben wir eigentlich nicht. Sehr oft denkt man, man müsse den Ambitionen die man hat, die notwendigen Mittel und Instrumente in die Hand geben. In Europa ist es genau umgekehrt. Insofern ist das Thema nicht "institutionelle Reform", sondern die Zielsetzung und die Finalität der Europäischen Union.

Es gibt einen Bereich europäischer Politik, wo wir uns als Europäische Union so benehmen, wie sich früher Nationalstaaten benommen haben, zu den Zeiten als es noch so etwas wie nationale Ökonomie gab. Das ist der Bereich der Währungspolitik. Dort wird die Geldpolitik einheitlich geführt von der Europäischen Zentralbank in Frankfurt, und die europäische Wirtschaftspolitik, der korrespondierende Teil des sogenannten "policy mix", wird in fünfzehnfacher staatlicher Ausstattung geführt.

Der Vertrag besagt, Geldpolitik sei einheitlich. Die Wirtschaftspolitik ist im gemeinsamen Interesse aber in nationaler Verantwortung. Daher die Notwendigkeit der Koordinierung der Wirtschaftspolitik das Wort zu reden, ausgehend von dem in Deutschland sehr oft falsch verstandenen Ausdruck des damaligen französischen Finanzministers Berégovoy, des "gouvernement économique", der Wirtschaftsregierung. Herr Jospin benutzt diesen Ausdruck auch heute noch, meint aber nicht mehr dasselbe damit wie Herr Berégovoy in den Sturm- und Drangzeiten des französischen Sich-Einbringens in eine europäische Währungsordnung.

Genau diese Koordinierung der Wirtschaftspolitik funktioniert nicht. Wir müssen reden über nationale Steuerpolitik, über nationale Haushaltspolitik, über die Abstimmung zwischen beiden Aggregaten im Verhältnis zu dem, was in den anderen Staaten der

Eurozone diesbezüglich an Politik angeboten wird. Wir müssen reden über europäische Strukturpolitik und über europäische Lohnpolitik, über europäische Strukturpolitik und diesbezügliche Reformen, weil heute ein Teil der perspektivischen Euroschwäche unter antizipierter Form dadurch feststellbar ist, dass niemand in der Welt den Europäern eigentlich zutraut, ihre eminent wichtigen Strukturprobleme in den Griff zu kriegen, vornehmlich im Bereich der Altersversorgungssysteme, von denen weltweit gemutmaßt wird, dass diese Systeme in sich selbst zusammenfallen werden. Dort ist ein großer europäischer Reformbedarf angesagt.

Es ist falsch zu denken, die Geldpolitik könne das in Ordnung bringen, was die Struktur- und Wirtschaftspolitik nicht mal in die Hand nimmt. Wir brauchen einen stärkeren wirtschaftspolitischen Zuschnitt europäischen Denkens. Der ist zwar in den Anfängen erkennbar und in den Grundrissen einsehbar, aber diese Politik wird nicht dezidiert genug in Angriff genommen.

156

Wir reden von Koordinierung und machen sehr oft genau das Gegenteil. Zu den Treppenwitzen jüngster koordinierter europäischer Finanzpolitik gehört, dass mittwochs eine Regierung, die den Vorsitz der Europäischen Union innehatte, angesichts der Ölkrise des letzten Jahres ihre Konsumsteuer abgesenkt hat und samstags, als Vorsitzender der europäischen Finanzminister, die ändern vierzehn Finanzminister aufgefordert hat, genau dies nicht zu tun, weil dies der falsche Weg wäre. In der Koordinierung der Wirtschaftspolitik müssen die Prozesse gestrafft werden, vor allem, was europäische Lohnpolitik anbelangt. Das lohnpolitische Aggregat ist um ein Erhebliches umfangreicher als das haushaltspolitische, doch wir konzentrieren uns total auf das Haushaltsaggregat und unterschätzen die makroökonomische Bedeutung des lohnpolitischen Volumens, das Europa tagtäglich bewegt.

Wer Europa eine stärkere Visibilität nach außen geben möchte, kann auch im Bereich der Währungspolitik erste Schritte einleiten. Fast niemand weiß, dass die Staaten der Eurozone der größte Aktionär des internationalen Währungsfonds sind. Und niemand weiß, dass in den Satzungen des internationalen Währungsfonds steht, dass der Sitz dort zu sein hat, wo der größte Aktionär sich aufhält. D.

h. der Sitz des internationalen Währungsfonds müsste eigentlich in Frankfurt sein und nicht in Washington. Dies zeigt, dass wir, wenn wir europäische Kräfte bündeln würden, in den internationalen Finanzinstitutionen eine Rolle spielen könnten, die um ein Erhebliches größer und tiefenwirkender wäre als dies zur Zeit der Fall ist.

Der Euro ist der Vater aller zukünftiger europäischer Gedanken und demgemäß Friedenspolitik mit andern Mitteln. Heute wird ja sehr oft vergessen, wieso es zur Schaffung der europäischen Wirtschafts- und Währungsunion kam. Dies hat wesentlich mit den Umwälzungen auf unserem Kontinent zu tun, insbesondere mit der deutsch-deutschen Wiedervereinigung. Angedacht worden war die europäische Währungsunion viel früher, unter anderem von dem damaligen luxemburgischen Premierminister Pierre Werner. Richtigen Auftrieb aber hat die Währungsunion als politischen Auftrag an uns selbst erst in dem Moment verspüren können, als es um die friedliche Wiedervereinigung der Bundesrepublik Deutschland und der von ihr abgetrennten DDR-Teilen gab. Und hätte es dieses europäische Ferment nicht gegeben, hätte es diese Perspektive näheren europäischen Zusammenrückens nicht gegeben, dann wäre die deutsch-deutsche Wiedervereinigung nicht in dem Masse in ihrer Geburtsstunde als gelungenes Werk erschienen als das sie letztendlich zu betrachten ist.

Allen Skeptikern und vor Larmoyanz strotzenden Beobachtern in Publizistik und Wissenschaft zum Trotz, gehöre ich noch immer zu denen, die der Auffassung sind, dass die deutsch-deutsche Wiedervereinigung ein Glücksfall für unseren Kontinent ist und ein Konfliktpunkt weniger auf unserem Kontinent. Ich habe sehr oft den Eindruck, dass wer nur mit der Rechentafel an die deutsche Wiedervereinigung und überhaupt an die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa herangeht, das Wesentliche nicht verstanden hat: Eine Stunde Frieden hat keinen Preis!

Wir haben ich in den letzten Jahren den Eindruck gegeben - auch ich gehöre dazu - dass es nichts Wichtigeres gäbe als den Euro. Es gibt eigentlich auch nichts Wichtigeres, obwohl der Euro vielen auf dem politischen Lebensweg Unglück gebracht hat. Eigentlich ist es so, dass der Euro und ich selbst die

einzigsten Überlebenden des Maastrichter Vertrages sind. Die Währungsunion war für die, die sie erdacht und durchgesetzt haben kein primär monetäres oder währungspolitisches Projekt oder Konzept, sondern eigentlich nur Teil eines breiteren politischen Gesamtprojektes zur Erhaltung der europäischen Friedensordnung. Das ist auch der Grund weshalb sich damals viele mit diesem Thema so schwer getan haben. Sie hatten die politische Dimension nicht erkannt und beschäftigten sich nur mit dem Ökonomischen und dem Währungspolitischen.

Heute ist ja die ökumenische Landschaft kaum noch in ihrer Dichte zu überbieten. Heute gibt es niemanden mehr, der nicht damals auch schon gedacht hätte, der Euro würde das Licht der Welt erblicken. Ich hab viele kennengelernt, als sie noch führende Oppositionspolitiker waren, die mir nicht nur in französischer Sprache sondern auch in derjenigen Goethes vorgetragen haben, ich würde zu der Rubrik der Naiven gehören, weil ich denken würde, der Euro würde fristgerecht eingeführt werden können. Heute, mit Amt und Würden reich versehen, sind sie bekennende Euro-Anhänger. Wenn die katholische Kirche so viele Spätberufene hätte wie der Euro, dann müssten Seminare gebaut anstatt geschlossen werden.

Weil der Euro immer im Mittelpunkt stand und auch noch steht, sind andere Politikfelder nicht mit genügend großer Energie und Rhythmik begangen worden. Mir fällt auf - nicht nur weil ich lange Jahre Arbeitsminister war und es am liebsten noch wäre - dass vor allem die arbeitenden Menschen, d.h. die Mehrheit der europäischen Bevölkerung, mit dem Projekt Europa vieles in Verbindung bringt, nur nicht sich selbst. Wer jedoch denkt auf Dauer eine europäische Konstruktion erfolgreich gestalten zu können, ohne die Arbeitnehmer mit an Bord zu nehmen, der irrt sich gewaltig. Deshalb brauchen wir in Europa eine europäische Sozialpolitik, die diesen Namen auch verdient.

Die Ausgestaltung der sozialen Dimension Europas ist eine vordringliche Aufgabe. Ich plädiere sehr dezidiert dafür, dass wir, nachdem wir den europäischen Binnenmarkt fast vollständig vollendet haben, nachdem die Währungsunion einen guten Start genommen hat, aus Gründen der Wettbewerbsbeherrschung in Europa einen Mindestsockel an

Arbeitnehmerrechten einführen. Das Währungsventil ist entfallen. Niemand kann nationalstaatlich betrachtet Währungskorrekturen vornehmen, um Wettbewerbsungleichgewichte zu korrigieren, die er durch falsch orientierte Politik meistens selbst verschuldet hat. Er wird also tendenziell dazu neigen, sich in ein System sozialen Dumpings abgleiten zu lassen, die sozialen Niveaus, die sozialen Standards, vor allem im Bereich des Arbeitsrechtes nach unten zu durchbohren, um wieder vermeintliche Wettbewerbsfähigkeit herstellen zu können.

Damit dies nicht passiert, und damit sich der Druck auf die eigentliche Strukturpolitik erhöht (weil auch dieses Korrektiv, das soziale Korrektiv entfallen wird), brauchen wir einen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten, der sich nicht an luxemburgischen oder deutschen Niveaus ausrichten sollte, aber Mindestregeln festschreiben sollte, die wir und andere nicht nach unten korrigieren dürfen. Dies ist auch angesichts der bevorstehenden Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa von höchster Dringlichkeit. Ich wünschte, dass dies sehr bald in Angriff genommen wird.

Was ich im Zusammenhang mit sozialen Mindeststandards sage, sage ich auch in Zusammenhang mit steuerpolitischen Mindeststandards. Luxemburg gilt ja in Deutschland als Steueroase. Ich bedauere immer mehr, besonders in Wahlzeiten, dass meine luxemburgischen Mit- und Stimmbürger nicht mehr in Deutschland unterwegs sind, damit meine Wähler sich dauernd erklären lassen könnten, sie würden eigentlich in einer Steueroase leben. Die Luxemburger sehen das nicht so, und sie haben auch Recht. Daraus resultiert, dass die deutschen öffentlichen Medien Unrecht haben, wenn sie Luxemburg als Steueroase bezeichnen. Wir bringen keine anderen Steuerregeln zur Anwendung als die, die auch in Deutschland zur Anwendung gebracht werden. Kapitalertragsbesteuerung gibt es nicht für Nichtgebietsansässige in Luxemburg. Ein Deutscher, der also sein Geldvermögen in Luxemburg hat, zahlt keine Zinssteuern. Ein Luxemburger aber, der sein Vermögen in Deutschland unterbringt, auch nicht. Insofern findet also dieselbe Bestimmung Anwendung. Schnell Rechnende haben natürlich herausgefunden, dass es mehr Deutsche als Luxemburger gibt, aber trotz größter demographischer Eigenanstrengung wird es uns in den nächsten

20 Jahren nicht gelingen, Deutschland in dem Punkt zu überholen. Insofern wäre es gut, wenn wir Mindeststeuerregeln in Europa hätten, im Kapitalertragsbesteuerungsbereich aber auch im Bereich der Betriebsbesteuerung, der Körperschaftssteuersätze beispielsweise. Es kann keine gute Politik sein, wenn die Staaten der Europäischen Union und die Staaten der europäischen Währungsunion untereinander in einen unlauteren Steuerwettbewerb dergestalt eintreten, dass derjenige Kapital und Investitionen in seinem Land anzieht, der die Steuersätze auf fast null absenken lässt.

Es wird uns auf Dauer nicht gelingen, unseren öffentlichen Haushalt bedienen zu können, wenn Kapital und Arbeit nicht adäquat besteuert werden. Insofern gehört es zur europäischen Gestaltung der Handelsspielräume europäischer und nationaler Politik, dass wir auch im steuerlichen Bereich zu Harmonisierung kommen, die gut durchdacht ist, wohl abgewägt ist, und nicht einfach aus Europa einen steuerpolitischen Schmelztiegel macht. Wettbewerb muss sein, aber Verhaltensregeln für alle muss es geben!

Die Menschen würden das, was in Europa geschieht, wesentlich besser verstehen, wenn wir dort, wo wir nicht genug Europa haben, dort wo das ungenügende Europa sich als Defizit für die europäische Politik herausstellt, forscher zurande gingen. In der gemeinsamen Aussen- und Sicherheitspolitik ist der intergouvernementale Weg auf Dauer keine Lösung. Wer Europa kennt, und wer Europa in der Welt frisch und neu positionieren möchte, der wird den sogenannten zweiten Pfeiler der Europäischen Union und des europäischen Vertragswerkes auf Dauer verge-meinschaften müssen. Der hohe Vertreter für Außenpolitik, Herr Solana, der eine ausgezeichnete Arbeit macht, müsste seinen Stammsitz in der Europäischen Kommission und nicht in einem dem Europäischen Ministerrat angegliederten Nebenraum haben.

Wir brauchen also hier mehr Europa und nicht weniger Europa, und das, was ich mit Blick auf die Aussen- und Sicherheitspolitik sage, sage ich auch mit Blick auf den sogenannten dritten Pfeiler, innere Angelegenheiten und Justiz. Wenn wir es schaffen in Europa deutlich zu machen, dass die europäische Politik, weil es sie gibt und weil sie sich die Mittel des

Könnens an die Hand gibt, auch antritt, um gegen das europaweit tätige internationale Verbrechen-tum anzutreten, dann bringen wir die Menschen wieder dazu, dass sie die Nützlichkeit der europäischen Politik erkennen. Verbrechen-tum und Mafia genießen längst in vollem Masse den Wegfall europäischer Grenzen. Wir aber bekämpfen das internationale Verbrechen-tum mit lächerlichen nationalen Polizei-apparaten, die ihr Handwerk wesentlich effizienter gestalten könnten, wenn wir in Europa über so etwas wie ein europäisches FBI verfügen würden und wenn die Polizei über die Grenzen hinweg tätig werden könnte, um sich dem internationalen Verbrechen-tum und dem Drogenhandel in den Weg zu stellen. Der Nationalstaat führt zu keinem Resultat und begünstigt eigentlich das hegemoniale Sich-Ausbreiten des internationalen Verbrechen-tums, das unsere Gesellschaftsordnung wesentlich stärker in Frage stellt als viele andere Überlegungen.

Von der Mafia und von dem internationalen Verbrechen-tum geht in Europa eine größere Bedrohung aus als von den Demonstranten, die regelmäßig europäische Gipfel mit ihrer Anwesenheit beehren, und neulich sogar in Göteborg einen Ehrendoktor in die Flucht schlagen konnten, weil ich in meinem Hotel nicht unter den notwendigen relevanten Sicherheitsaspekten nächtigen konnte. Trotzdem habe ich mehr Angst vor der Mafia als vor denen. In Göteborg hat mich die schwedische Polizei geschützt, und ich hätte gerne, dass die europäischen Bürger gegen das internationale Verbrechen-tum von einer europäischen Polizei geschützt würden, anstatt dass wir uns in lächerlichen, kleinkarierten Hinterzimmern und Vorgärten in nationaler Verbrechen-sbekämpfung üben.

Es gibt vieles zu tun! Vieles kann auch schnell gemacht werden. Nicht alles kann gut gemacht werden, wenn es schnell gemacht wird. Aber was man schnell und gut machen könnte, wäre europäische Politik und europäische Bürger etwas näher zueinander zu bringen. Wer nicht weiß, wer ihn im Europäischen Parlament vertritt, wird keinen Bezug zum europäischen Parlament herstellen können. Dabei ist das europäische Parlament sehr oft gemeinsam mit dem Europäischen Ministerrat zu einem erheblichen Teil an der deutschen Gesetzesbildung beschäftigt, was viele überhaupt nicht wissen. Aber solange Parteien die Rangfolge ihrer Kandidaten fest-

legen und eigentlich selbst darüber bestimmen, wer Mitglied des Europäischen Parlamentes wird, anstatt dass die Wähler darüber bestimmen, wird dieses Europäische Parlament sich auf seiner Suche nach öffentlichem Zuspruch und nach stärkerer Legitimität selbstverständlich schwer tun.

Genauso bin ich der Auffassung, dass wir so etwas wie eine europäische Steuer bräuchten. Nicht um den Steuerbürger steuerlich mehr zu belasten, sondern um die Einnahmenseite des europäischen Haushaltes transparenter zu machen. Kaum jemand weiß, wie der europäische Haushalt aus nationalen Kassen finanziell bedient wird. Eine Doktorarbeit handelte über das Thema, wenn ich vorher richtig zugehört habe. Ich verspreche mir davon größere Transparenz auf der Einnahmenseite und größere Effizienz auf der Ausgabenseite. Wenn Abgeordnete, die man kennt, und Kommissare, die man kennt und direkt wählen könnte, wissen, dass jeder Steuerbürger weiß, wieviel Geld aus seiner Geldtasche in den Brüsseler Haushalt überwiesen wird, dann wird wesentlich besser darauf aufgepasst werden, was mit dem Geld geschieht und wie dieses Geld angewandt wird als dies zur Zeit der Fall ist.

Das Thema europäische Verfassung ist in aller Munde. Ich bin nachdrücklich der Auffassung, dass wir in Europa eine Verfassung brauchen. Darüber wird viel geschrieben, auch hier an der Universität. Auch Herr Habermas meldet sich mit einleuchtenden, rhetorisch geschickt formulierten Sätzen zu Wort. Wir brauchen eine europäische Verfassung, in der zusammengetragen wird, was uns allen gemeinsam ist. Wobei ich nicht der Auffassung bin, dass wer europäische Verfassung sagt, damit eine europäische Verfassung über die Verfassungsordnung der Nationalstaaten und der die Europäische Union zusammensetzenden Nationalstaaten stellen sollte. Dies würde uns nämlich nicht gelingen.

Wer denkt, Nationen wären eine provisorische Erfindung der Geschichte, gewissermaßen eine Laune des Zeitgeistes, der irrt sich. Nationen sind auf Dauer angelegt. Aus diesem Grund sollten wir uns als 15 Mitgliedstaaten der Europäischen Union oder als demnächst 20 oder 23, 24 auf einen Verfassungskodex festlegen, und festschreiben, was uns gemeinsam ist und wo wir hin wollen. Dies nennen wir europäische Verfassung, verabschieden sie aber nicht als solche,

sondern versuchen diese gleichlautenden Verfassungsartikel in unsere jeweiligen nationalen Verfassungen in einem normalen verfassungsgebenden Verfahren durch die nationalen Parlamente aufzunehmen. Dann hätten wir in allen Verfassungen der Europäischen Union einen gleichlautenden Wortlaut sowie verfassungsrelevante Artikel in den 15 nationalen Verfassungen insofern es geschriebene Verfassungen gibt, was ja, wie wir wissen, nicht der Fall ist.

Ich halte dies nicht für eine Voraussetzung, aber für ein unabdingbares Wegbegleitungselement, wenn es um die Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa geht. Es stört mich vieles an der Erweiterungsdiskussion. An dem politischen Diskurs stört mich, dass wir so tun, als ob dies im Handumdrehen zu schaffen wäre. Ich habe mich in dieser Stadt schon einmal gegen eine Erweiterung im Galopp ausgesprochen. Ich bin der Meinung, dass Erweiterungsverhandlungen dadurch an Klarheit und an tragender Zukunftskraft gewinnen, dass alle strittigen Punkte wirklich durchverhandelt werden und nicht einfach aus politischen Gründen Erweiterung herbeigeführt wird dort, wo Abwartung eigentlich empfehlenswerter wäre. Nichtsdestotrotz dürfen wir an dem Ziel, die Europäische Union und ihre friedensstiftende Wirkung nach Ost- und Mitteleuropa zu tragen, keinen Zweifel aufkommen lassen.

Ich habe gesagt, Europa ist ein komplizierter Kontinent. In den östlichen und mittleren Teilen seiner geographischen Breite ist dieser Kontinent noch komplizierter als wir denken. Der Balkan ist ein Teil Europas. Das ist nicht Asien, das ist Europa. Wir müssen uns bewusst sein, dass viele in Europa und nicht nur in Europa, auf die Europäische Union warten. Es wird ja niemand gezwungen, Mitglied der Europäischen Union zu werden. Nachdem die jungen Demokratien sich vom Kommunismus befreit und ihre volle Souveränität wiedergefunden haben, haben sie sich sofort auf den Weg nach Europa gemacht, anstatt ihren neuentdeckten Nationalismus im positiven Sinne so auszutoben, dass er eigentlich nur noch in seiner perversen Erscheinungsform wiederzufinden gewesen wäre. Wenn die Polen, Tschechen, Slowaken, Slowenen und viele andere sich jetzt auf nationalen Irrwegen verlaufen würden, die immer zu Kollisionsgefahren in Europa führen, anstatt dass sie ihre eben erst wiedergefundene

Souveränitäten in diese europäische Friedensordnung einbringen, dann wäre es um diese europäische Friedensordnung wesentlich schlechter bestellt als es ist.

Mir ist es lieber, die Menschen in Ost- und Mitteleuropa richten ihre Erwartungen auf uns anstatt dass sie ihre Raketen auf uns richten. Das war 40 Jahre nach Ende des Zweiten Weltkrieges der Fall. Insofern sollten wir uns über die Lage in Europa nicht beklagen, sondern unseren Beitrag leisten, damit diese Lage sich nicht in die Schicksalslage zurückverwandelt, die eigentlich die gesamteuropäische Lage in der

ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts auf so dramatische Art und Weise für die Menschen darstellte und für viele in Osteuropa auch 50 Jahre nach dem Zweiten Weltkrieg. Es ist ja nicht das individuelle Verdienst der Westeuropäer, dass wir auf der Sonnenseite des Kontinentes groß werden dürfen. Es ist nicht die kollektive Schuld der Ost- und Mitteleuropäer, dass sie auf der Schattenseite des europäischen Kontinentes groß werden müssen. Insofern ist die Vereinigung des Kontinentes auch ein friedensbildendes Werk, wenn man es richtig versteht. Man muss es so verstehen, damit es gelingen kann.

Discours de M. Jean-Claude Juncker, Premier ministre devant la Chambre des députés à l'occasion des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis d'Amérique 13 septembre 2001

Här President, Dir Dammen an Dir Hären. Et gëtt zwou Zorte Biller, déi d'Mënsche veränneren an doduerch, datt se d'Mënsche veränneren, d'Welt mat veränneren.

Dat sinn déi schéi Biller fir d'éischt, déi Biller op deenen ee Kanner gesäit grouss an d'Welt kucken, déi Biller op deenen ee gesäit wéi d'Landschaften d'Welt méi weit e méi breet maachen, déi Biller, déi Mënsche weisen, deenen d'Liewen déi Skulptur an d'Gesicht ginn huet, déi se hunn.

Wann een déi Biller kuckt, da spiert een a sech selwer, datt een duerch d'Kucke besser gëtt an doduerch datt ee besser gëtt, gëtt ee méi wäertvoll fir déi, mat deenen een zesummelieft.

An da gëtt et déi elle Biller, an och si veränneren d'Mënschen an och si veränneren d'Welt. An déi Biller vum 11. September vun New York an déi vu Washington sinn elle Biller gewiescht, Biller vum Béisen, Biller vun deem wat een net versteet a Biller déi, wann ee se wëllt beschreiwen, engem weisen, dass et net Wieder genuch gëtt an der Sprooch, fir dat auszudrécke wat ee spiert.

Wann een déi Biller gesäit, wann een dat Leed gesäit, wann een déi Verzweiflung gesäit zu deem dat Leed féiert, da gëtt et keen anere Saz wéi deen, deen haut esou dacks gesot ginn ass an deen dat Gefill, dat mer hunn, richtig beschreift. Dat si Gefiller vun Trauer an déi Gefiller vun Trauer müssen eis staark op d'Säit vun eisen amerikanesche Frënn an Alliierte stellen.

Mir hunn als Lëtzebuurger gutt Grënn, fir eis dohinner ze stellen an net ze wackelen. Dat si lëtzebuergesch Grënn, well hei am Land leie jonk Männer a Frae begrüewen, zu Hamm, zu Péiteng, op anere Plazen, déi hunn eppes gemaach fir eis Fräiheet, fir eist Selbstverständnis a fir eis Plaz an der Welt. An et gëtt gutt kontinental Grënn, well

datselwecht amerikanescht Vollek huet vill gemaach fir eise Kontinent. An näischt wat nom Zweete Weltkrich enstane ass hätt kënnen esou entstoen, wann et net dat Hand-an-Hand-Goe ginn hätt tëschent deenen zwou demokratesche Säite vum Atlantik.

Wa mer déi Biller gesinn hunn, da stellt een och fest wéi hëlleflos datt een ass, a wann een hëlleflos ass, da sicht een no Weeër an no Mëttel fir dat auszudrécke, wat ee spiert. E Stat huet niewent deene Kondolenzbréiwer, déi e ka schreiwen, net vill Méiglechkeeten - niewent der praktescher Hëllef, déi ee kann ubidden - dat zum Ausdrock ze bréngen wat séng Awunner spieren. Da setzt een d'Fändelen op hallefhéich. Da stellt ee fest, well et vill Trauer bei de Leit dobausse gëtt, dass e Land am Trauer ass an da behält ee sech och deemtspriechend a sengem Ëmgank, a sengem Behuelen, a sengem Rieden an a sengem Sinn während e puer Deeg.

Déi Säit, déi mer ageholl hunn, nämlech d'Säit vum amerikanesche Vollek, bréngt eis dozou an deene politeschen Allianzen, an deene mer eis befannen, déi Politiken, déi mer do hëllefen decidéieren, matzedroen. Aktiv Solidaritéit ass keng rhetoresch, mä aktiv Solidaritéit ass eng, déi sech deklaréiert an déi bereet ass och ze agéieren, wann Appel u si gemaach gëtt.

Dat Zeeche vun Trauer no baussen, wat mer ginn, ass eent wat a ganz Europa feststellen ass. Mar ass an alle Länner vun der Europäescher Unioun an och vun de Kandidatestaten Trauer. Um sechs Auer mar de Moie loossen déi 15 Stats- a Regierungschefe vun der Europäescher Unioun eng Deklaratioun publizéieren, wou se nach eng Kéier an e puer Zeilen dat zesummefaasse wat déi meeschten Europäer de Moment spieren. Um 12 Auer mar de Mëtteg ass iwwerall an Europa dräi Minutte Rou.

D'Regierung huet sech un déi dofir zoustänneg

Instanze gewennt, fir dass um 12 Auer d'Doudeklacke lauden, well et gëtt vill Doudeger. D'Regierung wier frou driwwer, wann um 12 Auer all Aarbecht am Land géif während dräi Minutte rouen a wann den Autos- an Zuchverkéier och géif während dräi Minutte rouen. All ëffentlech Manifestatiounen fannen ouni Participatioun vum der Regierung statt, well d'Regierung doduerch wëllt zum Ausdrock bréngen, dass mer en aneren Dag ass wéi déi aner Deeg, déi mer hunn.

Mir hu gemierkt den 11. September, dass d'Fräiheet eppes ass, wat mer nëmme geléint hunn, a mir wësse vläicht besser zënter dem 11. September, dass mer eppes mussen maachen, fir dass mer déi Fräiheet och kënne behalen.

Ech hu gesot, déi schéi Biller géifen d'Mënschen verännern. Ech hätt net ongären - dat klénkt vläicht e bësse glungen -, dass och déi elli Biller eis d'selwecht géife verännern wéi déi schéi Biller. Nämlech dass mer eise Bléck opmaachen fir dat wat geschitt ass an un déi Leit denken, dass mer eis Aen opmaachen, fir deem onendlech ville Misär a fir déi onendlech vill Gewalt, déi et all Dag an der Welt gëtt. Dass mer besser gesinn, dass iwwerall do wou dat Béist ass, ob et heime ass oder soss éierens, vum eis verlaangt gëtt, dass mer géint et untrieden. Dat Béist hëlt vill Formen

un, wann all Dag an der Welt 24.000 Mënschen stierwen well se näischt ze iessen hunn.

Esou hoffen ech, dass déi schrecklech Biller vum New York ons och hëllefen, déi Saachen neess ze gesinn; an och an där Bezéiung wieren déi Onglécklech vum New York a vu Washington net fir näischt gestuerwen, wa se ons gehollef hätten, emol erëm d'Aen opzemaachen an dat Béist ze gesinn an doduerch besser Mënschen ze ginn.

A wa mer mussen reagéieren - Terror verhënnert een net doduerch, dass een hie selwer verhënnert, et verhënnert een en nëmme doduerch, dass een e bestrooft -, da mussen mer dat maachen andeem mer ni vergiessen, dass mer fräiheetlech demokratesch Rechtsstaat sinn. Zu deem gehéiert de Prinzip vum adäquater a vu proportioneller Beantwortung vum deenen Erausforderungen, déi do sinn.

Zu dem fräiheetleche Rechtsstaat gehéiert, dass een d'Liberalitéit vum eise Gesellschaften no bannen net opgëtt. Zu eiser fräiheetlecher Grunduerdnung gehéiert och, dass mer iwwerall do, wou mer gefuerdert sinn, ënnert deene verschiddenste Formen, wéi dat vum eis gefuerdert gëtt, stoe bleiwen wann Erausforderungen kommen. Stoe bleiwen heescht de Moment op der Säit vum amerikanesche Vollek sinn.

L'économie luxembourgeoise en 2050

Discours de M. Henri Grethen, ministre de l'Economie, à l'Executive Club Luxembourg

17 septembre 2001

Je vous rassure d'emblée: je n'ai aucunement l'intention de me livrer à un exercice de science-fiction.

Je ne sais pas si dans cinquante ans, mes concitoyens passeront leurs vacances sur la lune, s'ils se déplaceront par télépathie, s'ils travailleront à distance dans des entreprises virtuelles ou si leur réfrigérateur sera connecté à Internet.

En cinquante ans, tant de choses peuvent changer qui dépassent les imaginations les plus fertiles.

Je laisse ces visions aux futurologues qui cherchent à dépendre de quoi notre quotidien sera fait dans un demi-siècle.

En tant que ministre de l'Economie, je vais me contenter plus modestement de faire quelques réflexions à propos du débat qui agite actuellement l'opinion publique, je veux parler de la perspective des 700.000 ou 800.000 habitants que le Luxembourg est censé compter dans cinquante ans.

En février de cette année, le Bureau International du Travail (BIT) a remis une étude sur le financement des retraites au Luxembourg. Cette étude contient une projection démographique qui suggère un doublement de la population.

Cette perspective, qui n'est pas neuve, semble avoir suscité un vif émoi chez bon nombre de nos concitoyens. L'étude envisage également une projection alternative, celle d'une stagnation de la population. Cette deuxième hypothèse n'a guère été retenue dans l'opinion publique.

Tout d'abord, il faut rappeler qu'il y a une différence entre prévision et simulation.

Dans le cas de la prévision, il s'agit d'extrapoler une tendance observée dans le passé et de continuer la

série dans le futur. La prévision nous apprend ce qui va advenir, lorsqu'elle est bien faite et que le prévisionniste est bien inspiré.

La simulation, en revanche, s'appuie sur le passé mais pose des hypothèses plus ou moins réalistes sur l'évolution des grandeurs, comme la fécondité et l'emploi, et fait varier certains paramètres fondamentaux comme l'âge de la retraite, l'indexation ou le rendement des actifs. Les différents jeux d'hypothèses étudiés définissent des scénarios alternatifs.

L'étude du BIT est une simulation. Cette étude n'a donc pas vocation à vouloir prévoir ce qui va advenir avec certitude dans cinquante ans!

L'étude évalue les résultats auxquels mènent les différentes évolutions sous-jacentes et les réformes paramétriques du système de pension. L'étude du BIT tente d'appréhender la sensibilité de certains résultats aux variations des paramètres du modèle et aux changements de certaines grandeurs.

Une simulation ne fait donc que baliser certains résultats possibles, ceteris paribus, chaque résultat ayant une certaine probabilité de se réaliser.

D'emblée, je voudrais souligner que la question de savoir quel scénario est le plus probable, et, plus fondamentalement, quel est le scénario que nous préférons, reste ouverte.

Le Bureau International du Travail a eu l'intelligence de ne proposer que deux scénarios et non pas les classiques trois scénarios, comprenant, dès le départ, une solution moyenne et consensuelle à mi-chemin entre la vision pessimiste et la vision optimiste.

En ne proposant que deux projections, le BIT a eu la sagesse d'esquisser deux situations bien contrastées,

renvoyant les partenaires sociaux et les décideurs politiques devant leurs propres responsabilités. Il faut regretter que le fond de l'étude très riche et très féconde, ait été aussi peu analysée et discutée dans les médias et dans l'opinion publique.

Permettez-moi de rappeler les principales hypothèses de la simulation du BIT.

Commençons par le premier scénario, considéré comme le plus "favorable", entre guillemets.

Dans ce scénario, la croissance de l'emploi passe de 263.000 à 666.000 personnes actives, ce qui correspond à un taux de croissance moyen de près de 2% sur un demi-siècle.

L'afflux de frontaliers viendrait alimenter l'emploi: il y avait 88.000 frontaliers en l'an 2000, il y en aurait 316.000 en l'an 2050, soit 228.000 personnes de plus qui traverseront les frontières du pays dans cinquante ans. Cela correspond à 51% de la population active.

C'est surtout l'immigration qui ferait augmenter la population de 439.000 à 780.000 citoyens résidents en fin de période.

En 2050, il y aurait donc, en journée, environ 1,1 millions de personnes vivant ou travaillant au Luxembourg!

Je signale ici, en passant, qu'en 1995, le Statec a élaboré trois scénarios d'évolution de la population du pays sous certaines hypothèses de migration, de fécondité et de mortalité.

Les prévisions de population élaborées pour ces années ont été dépassées. Dans le scénario le plus dynamique, il y aurait 493.000 habitants en 2010, 553.000 en 2020 et 744.000 en l'an 2050. Si la croissance économique se ralentit, le solde migratoire sera plus faible et, selon la projection, la population comptera 558.000 âmes en 2050. L'étude du BIT trouve un ordre de grandeur comparable à celle du Statec.

Le PIB est supposé augmenter de 4,1% en moyenne, ce qui correspond à une productivité du travail par heure de 2,1% et de 2% de croissance de l'emploi.

Au cours de cette période, la masse salariale, sur laquelle sont prélevées les cotisations et en partie l'impôt, augmente de 6% par année. Cette augmentation se décompose en trois éléments: la progression de la productivité du travail de 2%, l'adaptation de l'inflation de 2% et la progression de l'emploi de 2% en moyenne.

Voyons le scénario 2, "l'horreur économique".

L'hypothèse centrale, ici aussi, est l'évolution de l'emploi. Les experts du BIT supposent que le réservoir de main-d'œuvre sera épuisé et que donc la croissance sera bridée à 2% par an. Un taux très faible, comparé à la moyenne de la croissance du Luxembourg sur les 25 dernières années, mais pas invraisemblable dans l'histoire économique du pays.

Il y aurait 263.000 salariés et indépendants en l'an 2000 et 259.000 en l'an 2050, soit une légère baisse de l'emploi. La masse salariale augmente de 4% en moyenne, moins vite que dans le premier scénario. Cette croissance est due à la progression de la productivité, supposée égale à 2% et de l'inflation qui s'élève à 2% par an au cours de la période de simulation. Ces évolutions sont-elles soutenables?

Nous avons trois indicateurs pour mesurer l'état de la soutenabilité du régime de pension: premièrement, la prime de répartition qui exprime le rapport entre les prestations et les recettes sociales, c'est-à-dire une combinaison du coefficient de charge et du taux de remplacement; deuxièmement, le niveau relatif de la réserve; et, enfin, le crédit ou la dette sociale qui reflète la somme actualisée des surplus ou des déficits au cours de la période.

Dans le premier scénario: le solde entre recettes et dépenses sociales reste positif au cours de la période, les réserves augmentent continûment et le niveau relatif de la réserve passe de 2,88 à 5 en 2020, pour diminuer ensuite jusqu'en 2050. La prime de répartition augmente sensiblement à partir de 2025. La dette implicite est en fait un excédent actualisé et s'élève à 30% du PIB par rapport à 2000.

Il y a un autre indicateur dont on a peu parlé: les dépenses de sécurité sociale dans le PIB passent de près de 8% à 10%, soit 2 points de pourcentage en plus.

Dans le deuxième scénario, le solde entre recettes et dépenses devient négatif à partir de 2020, les prestations deviennent plus importantes que la masse des cotisations prélevées au taux actuel.

La réserve diminue et devient négative à partir de 2030. La prime de répartition augmente rapidement et dépasse 24% à partir de 2015 pour atteindre 45% en 2050. Le niveau relatif de la réserve tombe à 0,78 en 2025 et devient négatif à partir de 2030, il est de - 12 en 2050. La dette implicite monte à 136% du PIB sur l'ensemble de la période.

La part des dépenses sociales dans le PIB augmente de 8% en 2000 à 17% en 2050. La part des dépenses sociales serait donc multipliée par deux. C'est le scénario catastrophe qui n'a guère été évoqué sérieusement au cours des derniers mois.

En effet, pour assurer le financement des caisses de pensions dans le deuxième scénario, il faudra donc augmenter les ressources - doubler les cotisations sociales, augmenter les transferts de l'Etat et donc l'impôt ou diminuer les prestations sociales ou encore une combinaison de ces trois possibilités.

Théoriquement, il est aussi possible de laisser filer le déficit public et d'augmenter l'endettement public, actuellement très faible. Mais le traité de Maastricht et le Pacte de croissance et de stabilité excluent les déficits excessifs et l'endettement public au-dessus de 60%.

C'est précisément cette hypothèse qu'a examinée le secrétariat de l'OCDE dans son rapport sur l'économie luxembourgeoise, présenté en janvier 2001.

L'augmentation des transferts sociaux va au détriment du budget affecté aux autres politiques publiques: l'éducation, la sécurité et les infrastructures publiques. L'augmentation de la charge fiscale donnerait un coup fatal au moteur de la compétitivité et à l'attractivité du site luxembourgeois. La compétitivité des entreprises va en pâtir, le chômage va exploser et des problèmes sociaux difficiles risquent de mettre à rude épreuve le modèle social luxembourgeois.

Le modèle qu'utilise le BIT est une maquette très réduite de notre économie, dans laquelle la plupart

des variables et des relations sont supposées être exogènes, fixées arbitrairement. Ce n'est pas un reproche, mais une limite inhérente à la démarche méthodologique choisie.

A ce propos, je me permets de formuler quelques remarques.

Tout d'abord, concernant la croissance économique. Il n'est pas sûr qu'elle va progresser au rythme des dernières vingt années. Au cours de ce siècle, nous avons connu des périodes de croissance faible. La croissance a été lente entre 1913 et 1951 soit 1,6% contrastant avec les "Trente Glorieuses" où le taux moyen de croissance atteignait 3.6% entre 1956 et 1970 et 3.5% entre 1970 et 1985.

Une analyse plus fouillée du Statec montre qu'entre 1956 et 1969, la croissance a marqué le pas par rapport à nos voisins immédiats - la Belgique, la France et l'Allemagne. Ce n'est qu'à partir de 1978 que la croissance luxembourgeoise décroche et se situe durablement au-dessus de celles de ses voisins et de l'Union européenne.

Le scénario 2 du BIT n'est donc pas aussi invraisemblable que certains tentent de le faire croire!

Ensuite, la croissance ne tombe pas du ciel! Le Luxembourg a bénéficié du décollage et du développement de la sidérurgie et puis du développement fulgurant de la place financière. Or, l'histoire économique fonctionne selon des cycles longs, portés par des branches motrices dont aucune ne peut durer éternellement.

Chaque activité suit un cycle de vie qui passe par trois étapes: le lancement, la maturité, puis le déclin. Il faudra donc continuer à mettre en place des nouveaux pôles de croissance, source de développement. Quelle sera la marge de manœuvre d'un petit Etat souverain dans une Union européenne à 20 ou 30 membres? Pourrons-nous valoriser la "souveraineté" - fiscale, sociale, politique - comme par le passé?

Le BIT, quant à lui, met le ralentissement possible de la croissance uniquement sur le compte de la pénurie de main-d'œuvre frontalière de la Grande Région. Or, ce goulot d'étranglement n'est pas un obstacle fatal:

avec l'élargissement, il n'est pas impossible que de nouvelles vagues d'immigration venues de l'Est suppléent la main-d'œuvre déficiente. Le Luxembourg est une vieille terre d'accueil. L'histoire du 19e et du 20e siècle a démontré la capacité d'intégration culturelle et sociale du peuple luxembourgeois. Cette capacité d'intégration restera-t-elle intacte au cours du demi-siècle à venir?

Ensuite, l'étude du BIT calcule la croissance comme une identité comptable, elle résulte de la somme de la croissance de la productivité du travail et de celle de l'emploi. Or, la croissance, dépend aussi du progrès technologique et du stock de capital, matériel et immatériel. Qui plus est, l'extension et l'approfondissement du capital, nécessite un effort d'épargne conséquent et un mécanisme adéquat pour que les projets d'investissement puissent être financés. Ces dimensions essentielles sont laissées de côté dans le modèle de simulation du BIT. Il faudra creuser ces aspects.

Enfin, dans les deux scénarios, le salaire brut par heure travaillée et donc le coût salarial unitaire est supposé rester au même niveau tout au long de la période. La simulation se fait donc à compétitivité et à coûts égaux. Or, nous savons que la compétitivité n'est pas une donnée mais une conquête permanente des entreprises et de leurs collaborateurs sur des marchés globalisés. Elle suppose un effort continu de recherche, d'innovation et d'amélioration de la qualité des produits et des services. Il y a là une hypothèse forte qui mérite d'être maniée avec prudence.

Dernière remarque: je suis convaincu qu'on peut imaginer des scénarios alternatifs comme celui d'une croissance basée sur le développement endogène, misant intensément sur la connaissance, porté par des branches à haute valeur ajoutée et à forte intensité capitalistique. Cette voie n'a pas encore été explorée.

Le débat politique s'est réduit à une controverse stérile sur l'existence du "Mur des Pensions". L'étude du BIT a évité la question piège.

La question du "Mur" n'a d'ailleurs aucun sens. Dans le premier scénario, la société luxembourgeoise aura un niveau de vie plus élevé mais pas une qualité de vie supérieure, même si le financement du régime de pension évite le fameux "Mur des Pensions".

En faisant le pari du premier scénario, le scénario "favorable", celui-ci devient l'étalon socio-économique de la politique de croissance et d'emploi.

En effet, à l'avenir, si la croissance tombe durablement en dessous de 4%, si la progression de l'emploi s'affaiblit et n'atteint pas les 2% d'augmentation annuelle, les recettes générées ne permettront plus de financer les dépenses de pension et d'invalidité du généreux système de retraites.

Avec une population de 780.000 personnes, il nous faut penser aux infrastructures: transport, télécommunications, urbanisme et logement sont des défis colossaux dont nous apercevons dès à présent toute la difficulté dans un Etat de 450.000 âmes.

La stratégie de développement durable sera mise à rude épreuve. Du point de vue social, surtout si on se place du côté des retraités, l'avenir des retraites est assuré durablement dans le premier scénario.

Mais, du point de vue de la qualité de vie et du patrimoine naturel, les choses sont moins évidentes. Certes, le PIB par habitant va être multiplié par quatre et progressera de 3,8% par an.

En effet, la qualité de l'environnement risque de se dégrader. Par exemple, la congestion du réseau routier risque d'augmenter de manière dramatique: il y avait 320.000 véhicules en l'an 2000. Il faudra probablement multiplier le parc automobile par deux voire plus si la population double. Je vous laisse imaginer les embouteillages monstres que cela va engendrer.

L'utilisation des sols va sensiblement augmenter. La surface occupée par les voiries et les bâtiments était de 5,7% en 1938, 6,8% en 1972, 8,2% en 1990 et 11% en 1999. Celle-ci risque de doubler. Il y a donc encore de la marge, si l'on compte que 90% du territoire est occupé par des surfaces agricoles et sylvicoles. Cependant, la densité de la population va augmenter rapidement: 167 habitants par km² en l'an 2000 sur notre territoire. C'est-à-dire plus que la moyenne de l'Union européenne, mais moins que la Belgique, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la Suisse. Il y aura 260 habitants par km² en l'an 2050. Nous ressemblerons donc de plus en plus à la ville de Hambourg ou, plus proche de nous, au Land de Sarre qui sont actuellement plus peuplés que nous.

Une affectation des sols disponibles pour les différentes activités: agricole, industrielle et tertiaire, est nécessaire, mais ardue. Nous ne connaissons que trop bien le syndrome du "NIMBY - not in my backyard" - qui touche nombre de nos concitoyens. Et l'occupation du territoire n'est pas planifiée dans un ministère, mais suppose la coopération de tous les acteurs, des collectivités locales comme des propriétaires.

Les investissements publics qui servent à améliorer et à augmenter la capacité des infrastructures sont financés par les recettes fiscales et les excédents dus à la croissance exceptionnelle. Nous avons certes le taux d'investissement public le plus élevé d'Europe, mais il n'est pas sûr qu'il soit suffisamment élevé pour supporter un doublement de la population et de sa densité. Hélas, ces questions ne sont pas traitées dans le rapport du BIT.

Dans mon discours à la Foire Internationale de l'année passée, j'avais déjà plaidé pour un vaste débat sur l'avenir du pays qui est le nôtre.

Je me cite: "Tous les acteurs de la société, politique ou civile, les forces vives de la nation devraient s'atteler à un vaste exercice de prospective".

La prospective est une réflexion destinée à éclairer l'action présente à la lumière des futurs possibles.

Je pense qu'un exercice de prospective, qui s'intéresse davantage aux points de bifurcations qui conduisent la société à emprunter telle trajectoire plutôt que telle autre, est devenu indispensable.

Il est devenu urgent de fixer un cap, d'évaluer les conséquences de la croissance de la population et de nous donner les moyens de maîtriser un tel défi.

Il nous faut un grand débat d'orientation, afin de construire un projet partagé par toute la société.

C'est ce que certains ont appelé le "Zukunftstisch".

Réfléchir sur l'avenir est ou devrait être une obligation ardente pour tous les acteurs de la vie publique.

Je vous invite tous plus précisément à réfléchir sur la qualité de vie de demain.

Le défi qui nous attend, loin d'être un risque est une chance. Ce débat requiert calme et sérénité.

Je suis convaincu que la volonté politique et l'action collective peuvent renverser la tyrannie du hasard et de la nécessité.

Comme disait Sénèque, et je terminerai par cette citation: "Il n'y a point de vent favorable pour celui qui ne sait où il va" !

CHRONOLOGIE

DOSSIER SPECIAL ATTENTATS TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Réactions des autorités luxembourgeoises
après les attentats du 11 septembre 2001

014

Décisions et mesures prises
au niveau de l'Union européenne

032

JUILLET

Réunions du Comité de conjoncture
juillet, août, septembre 2001

114

Entrevue entre M. Jean-Claude Juncker
et M. Romano Prodi, président de la
Commission européenne
4 juillet 2001

082

Signature d'un accord entre le ministère
des Affaires étrangères et Eumetsat
4 juillet 2001

106

M. Eugène Berger présente
le projet *Naturbësch*
4 juillet 2001

117

Visite de Madame Ilinka Mitreva,
ministre des Affaires étrangères
de l'Ancienne République yougoslave
de Macédoine
(rubrique "Autres visites")
5 juillet 2001

066

Tournée des capitales de M. Louis Michel,
ministre belge des Affaires étrangères
5 juillet 2001

083

M. Luc Frieden participe au
Symposium européen Winconference 2001,
à Interlaken
5 juillet 2001

125

M. Jean-Claude Juncker nommé
docteur honoris causa de la faculté
de philosophie de la Westfälische
Wilhelms-Universität

6 juillet 2001

105

Europa - Eine Architektur und ihre Folgen
discours de M. Jean-Claude Juncker
à l'occasion de la remise du titre de
docteur honoris causa par la
Philosophische Fakultät der Westfälischen
Wilhelms-Universität Münster
6 juillet 2001

154

Visite de M. Jürgen Schreier,
ministre de l'Education, de la Culture
et des Sciences de la Sarre
(rubrique "Autres visites")
9 juillet 2001

066

Réunion des ministres Benelux chargés
des questions d'asile et d'immigration,
à Luxembourg
9 juillet 2001

084

Signature d'un contrat-cadre entre
le ministère des Affaires étrangères
et Cargolux
9 juillet 2001

107

Visite d'Etat de
M. Constantinos Stephanopoulos,
président de la République hellénique
10 - 12 juillet 2001

040

M. Charles Goerens participe
aux Journées de la coopération
10 - 12 juillet 2001

108

Discours de S.A.R. le Grand-Duc
lors du dîner offert à l'occasion
de la visite d'Etat à Luxembourg
de M. Constantinos Stephanopoulos,
président de la République hellénique
10 juillet 2001

145

169

Visite officielle de M. Donald Johnston, secrétaire général de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques 11 juillet 2001	063	Madame Lydie Polfer reçoit le Conseil des ambassadeurs arabes 18 juillet 2001	109
Présentation de l'audit concernant l'Administration des eaux et forêts 11 juillet 2001	118	M. Fernand Boden présente la loi concernant le soutien au développement rural et les modalités d'application de l'indemnité compensatoire en faveur des agriculteurs dans les zones défavorisées 18 et 26 juillet 2001	111
M. Carlo Wagner présente les résultats du sondage sur "La satisfaction des usagers avec les hôpitaux au Grand-Duché en 2001" 11 juillet 2001	129	Madame Marie-Josée Jacobs présente la politique du gouvernement en matière de "Prise en charge des élèves en dehors des heures de classe" 18 juillet 2001	121
Le Luxembourg ratifie le traité de Nice 12 juillet 2001	084	M. Michel Wolter présente le projet de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation 18 juillet 2001	127
Présentation du Rapport mondial sur le développement humain du PNUD 13 juillet 2001	108	Le Centre de recherche public Santé présente son rapport d'activité 18 juillet 2001	129
Madame Erna Hennicot-Schoepges assiste à la présentation du rapport d'activité 2000 du Centre de recherche public Gabriel Lippmann 16 juillet 2001	128	M. François Biltgen présente le projet de loi réglant la durée de travail des ouvriers occupés dans les hôtels et restaurants 19 juillet 2001	131
Compromis lors de la neuvième Table ronde sur les pensions 16 juillet 2001	130	M. Jean-Claude Juncker assiste aux "Rencontres européennes de la jeunesse", à Luxembourg 20 juillet 2001	085
M. Henri Grethen présente la nouvelle technologie d'autobus dotés de piles à combustible 17 juillet 2001	130	M. François Biltgen et M. Marian Sarbu, ministre du Travail et de la Solidarité sociale de la République de Roumanie signent un accord sur l'échange de stagiaires (rubrique "Autres visites") 20 juillet 2001	066
Visite de travail de M. Hervé Hasquin, ministre-président de la Communauté Wallonie-Bruxelles 18 juillet 2001	085		

M. Jean-Claude Juncker visite les décors
du film "Passage secret", à Esch-sur-Alzette
23 juillet 2001

105

Visite officielle de Madame Lydie Polfer
en République de Chypre
23 - 24 juillet 2001

073

Visite de M. Bernard Kouchner,
ministre français délégué à la Santé
24 juillet 2001

063

M. Fernand Boden présente le projet
de loi sur les pratiques commerciales
24 juillet 2001

113

M. François Biltgen tire un premier bilan
de l'opération de régularisation
des sans-papiers
26 juillet 2001

132

Visite de travail de M. François-Xavier
de Donnea, ministre-président
du gouvernement de la Région
de Bruxelles-capitale
28 juillet 2001

086

Présentation du projet de budget
des recettes et des dépenses de l'Etat
pour l'exercice 2002
30 juillet 2001

123

AOÛT

M. Fernand Boden visite l'Agrocenter
de Mersch
1er août 2001

112

Présentation du rapport d'activité 2000
du Fonds de rénovation de la vieille ville
1er août 2001

133

M. Luc Frieden reçoit une délégation
du personnel de garde de la prison
de Schrassig
2 août 2001

127

Madame Erna Hennicot-Schoepges
informe sur l'avis de l'Unesco concernant
la Cité judiciaire
6 août 2001

133

M. Jean-Claude Juncker rencontre
M. Kaspar Villiger, ministre suisse
des Finances, à Locarno
15 août 2001

106

Madame Marie-Josée Jacobs présente
le projet de loi concernant la situation
de revenu des personnes handicapées
21 août 2001

121

Madame Lydie Polfer participe
à la Conférence mondiale contre le racisme
à Durban, en Afrique du Sud
31 août - 8 septembre 2001

093

SEPTEMBRE

La tripartite sidérurgique
se réunit avec pour principaux sujets
la future fusion entre ARBED, Aceralia
et Usinor et le dossier des préretraites
4 et 13 septembre 2001

115

Visite de travail de M. Frits Bolkestein,
Commissaire européen responsable
des questions fiscales
5 septembre 2001

086

Visite de M. Michel Barnier,
Commissaire européen responsable
des questions institutionnelles
et de la politique régionale
5 septembre 2001

087

S.A.R. le Grand-Duc visite les travaux de rénovation de la vieille ville ainsi que le chantier du Musée national d'histoire et d'art

5 septembre 2001

099

Présentation de la campagne de sensibilisation concernant la journée d'action

"En Ville sans ma voiture"

5 septembre 2001

118

M. Eugène Berger visite le camp pour jeunes dans le Parc naturel de Remersch en dans le cadre de la manifestation de clôture de la campagne européenne climatique des jeunes "The Bet"

7 septembre 2001

119

Réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, à Genval

8 - 9 septembre 2001

087

Présentation du Guide des énergies renouvelables

10 septembre 2001

119

DOSSIER SPECIAL ATTENTATS TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Réactions des autorités luxembourgeoises après les attentats du 11 septembre 2001

014

Décisions et mesures prises au niveau de l'Union européenne

032

Visite de travail de Monsieur Solomon Passy, ministre des Affaires étrangères de la République de Bulgarie (rubrique "Autres visites")

11 septembre 2001

066

Visite de travail de Madame Dawn Primarolo, ministre du Trésor du Royaume-Uni

11 septembre 2001

064

Visite de travail de M. Jean-Claude Faure, président du Comité d'aide au développement de l'OCDE et présentation du rapport annuel 2000 sur la coopération au développement et l'action humanitaire

11 septembre 2001

109

MM. Wolter, Goerens et Berger présentent le projet pilote écologique *Neit Wunnen*

12 septembre 2001

120

Madame Anne Brasseur présente la rentrée scolaire 2001/2002

13 septembre 2001

116

Discours de M. Jean-Claude Juncker, devant la Chambre des députés, à l'occasion des attentats terroristes perpétrés aux États-Unis d'Amérique

13 septembre 2001

161

Conseil informel conjoint des ministres des Transports et de l'Environnement de l'Union européenne, à Bruxelles et à Louvain

14 - 16 septembre 2001

088

Visite du Dr Josef Pühringer, gouverneur de Haute-Autriche

17 - 18 septembre 2001

065

S.A.R. le Grand-Duc est reçu à la Banque centrale du Luxembourg pour une présentation des pièces et billets en euros

17 septembre 2001

099

La Conférence diplomatique se réunit à Luxembourg

17 - 18 septembre 2001

110

L'économie luxembourgeoise en 2050
- discours de M. Henri Grethen, ministre
de l'Economie, à l'Executive Club Luxembourg
17 septembre 2001 113

De nouveaux timbres-poste à l'effigie
de S.A.R. le Grand-Duc sont présentés
au Palais grand-ducal
18 septembre 2001 100

Madame Anne Brasseur
participe à l'ouverture du sixième
LuxDidac au Centre culturel de Bonnevoie
18 septembre 2001 117

M. Frieden dépose le projet de loi
concernant le budget des recettes et
des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
19 septembre 2001 125

Visite de S.A.R. le Grand-Duc
et de M. Charles Goerens au Kosovo
20 et 21 septembre 2001 071

Visite officielle de
Madame Erna Hennicot-Schoepges
en Chine
20 - 21 septembre 2001 075

Création d'une commission spéciale
pour l'étude des spoliations des
biens juifs au Luxembourg pendant
la Seconde Guerre mondiale
20 septembre 2001 106

M. Jean-Claude Juncker et
Madame Lydie Polfer au Conseil
européen extraordinaire, à Bruxelles
21 septembre 2001 081

Conseil Ecofin informel, à Liège
21 - 22 septembre 2001 081

M. Luc Frieden visite plusieurs magasins
à Luxembourg-Ville afin d'inciter la
population à s'habituer à l'euro et
assiste à la présentation de mesures
destinées à préparer le personnel
de vente à l'euro
21 et 27 septembre 2001 126

M. Eugène Berger participe
à la réunion ministérielle de l'ONU,
à Genève
24 - 25 septembre 2001 094

Madame Anne Brasseur rencontre
Madame Marie-George Buffet,
ministre française de la Jeunesse
et des Sports, à Paris
24 septembre 2001 130

Visite officielle de M. Jean-Claude Juncker
au Canada
25 - 29 septembre 2001 048

M. Charles Goerens participe
à une réunion informelle des ministres
de la Défense de l'OTAN, à Bruxelles
26 septembre 2001 094

S.A.R. le Grand-Duc visite
plusieurs projets concernant
l'énergie renouvelable
26 septembre 2001 100

Lancement de la campagne
"L'Europe - une Union pour l'avenir de tous"
27 septembre 2001 082

Madame Marie-Josée Jacobs
reçoit les experts nommés
par le Conseil de l'Europe dans le cadre
de l'évaluation de la politique jeunesse
du Luxembourg"
27 septembre 2001 122

La transparence dans
le contexte européen 2001
- contribution écrite de
M. Jean-Claude Juncker, à l'ouvrage
réalisé par le Parti populaire européen
intitulé "Our vision of Europe"

147

SERVICE INFORMATION ET PRESSE >>>>

31 rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg
Tél.: (+352) 478 21 81
Fax: (+352) 47 02 85
info@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

ATTENTATS TERRORISTES AUX ÉTATS-UNIS



BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NUMÉRO 3/2001 JUILLET > SEPTEMBRE



LE GOUVERNEMENT
du Grand-Duché de Luxembourg